

9 MAI 1956

BULLETIN

du Syndicat Général
de l'Éducation Nationale
26, rue de Montholon, Paris-9^e
82, rue d'Hauteville, Paris-10^e
Téléphone : PROvence 92-37

BULLETIN BI-MENSUEL

SGEN

Syndicalisme universitaire

CFTC

ÉCOLE ET ÉDUCATION

EXIGENCES D'AVENIR

Depuis des années nous évoquons périodiquement la crise nationale que traverse ce pays en essayant de situer dans ce contexte l'action syndicale.

Les événements d'Algérie révèlent à nouveau la profondeur de cette crise, pour autant qu'elle affecte les relations entre le peuple français de la métropole et les populations d'outre-mer que l'histoire du XIX^e siècle a associés à son destin.

Des transformations en cours dans ces rapports, aucun esprit réfléchi ne peut refuser d'envisager l'ampleur possible, le caractère sans doute révolutionnaire. Notre Comité National de décembre 1955, le Congrès de Poitiers ensuite, se sont placés à ce point de vue lorsqu'ils ont posé, pour un syndicat universitaire l'OBLIGATION DE DISSOCIER DE TOUT AUTRE INTERET LES VALEURS LIBERALES DE LA CULTURE FRANÇAISE AFIN QUE CELLE-CI PUISSE EN TOUTE EVENTUALITE DEMEURER UN LIEN ENTRE LA METROPOLE ET L'OUTRE-MER.

Cela posé, il est normal de réclamer en Algérie, avec le Conseil confédéral de la C.F.T.C., LA RECHERCHE D'UNE ENTENTE POLITIQUE qui conduise à UNE COEXISTENCE PACIFIQUE DES DEUX COMMUNAUTÉS QUI COMPOSENT LA POPULATION.

Il est également normal, surtout pour ceux qui ont élaboré ces expressions volontairement mesurées, de rappeler à un gouvernement qui engage la nation dans un effort militaire la nécessité de ne pas perdre de vue cette perspective, L'URGENCE au contraire de la prendre en considération dans l'action immédiate.

Mais au moment où nous pensons maintenir à notre culture les possibilités de rayonnement outre-mer qui peuvent survivre à l'ère coloniale, nous devons penser aussi à lui assurer, en hommes et en techniques, les moyens nécessaires à son entretien et à sa croissance.

Dans cet esprit, nous suivons avec le plus grand intérêt les travaux de la COMMISSION, récemment constituée, POUR LA DEMOCRATISATION DES ENSEIGNEMENTS TECHNIQUE, SECONDAIRE ET SUPERIEUR, auxquels participe le secrétaire général du S.G.E.N.

On voit dès maintenant se manifester dans ces travaux un sens de la solidarité des problèmes dont on a, dans ces colonnes, signalé maintes fois l'importance vitale.

Démocratiser des enseignements, c'est appeler à en bénéficier des milieux qui n'en bénéficiaient point jusqu'alors. Cet accroissement du nombre des élèves et des étudiants est rendu nécessaire par l'abondance des DEBOUCHES qu'offrira à une jeunesse convenablement orientée une économie en expansion dont les cadres ne sont déjà plus, aujourd'hui même, en nombre suffisant.

La nature de ces débouchés, aussi bien que les exigences de la démocratisation, appellent cette réorganisation du service public de l'Education Nationale que l'on désigne d'ordinaire par l'expression quelque peu usée de REFORME DE L'ENSEIGNEMENT.

C'est en fonction de cette réforme que doit être conçu le prochain PLAN D'EQUIPEMENT scolaire qui doit évidemment inclure un programme de recrutement des maîtres, à des conditions qui assurent leur qualification.

Nous nous félicitons du fait que ces problèmes soient abordés, nous souhaitons que leur solution soit engagée tandis que l'urgence algérienne se fait plus pressante : dans l'un et l'autre cas, il s'agit de répondre aux plus graves soucis de la jeunesse, donc à l'une des premières préoccupations du syndicalisme universitaire.

DES GRÈVES DE NANTES AU CONGRÈS DU S.G.E.N.



Gilbert DECLERCQ, secrétaire des syndicats de la métallurgie de Nantes, parle aux congressistes.

VIGNAUX, après avoir rappelé le salut de MATHEVET au congrès de Grenoble, l'an dernier, présente Gilbert DECLERCQ, « un de ces camarades qui, au sein du Conseil confédéral, et auparavant au sein de l'ancien Bureau confédéral, ont toujours montré la plus grande compréhension pour les positions du S.G.E.N. ; ce camarade qui a été l'animateur des grèves de Nantes, dont le souvenir restera longtemps dans la mémoire de la classe ouvrière de ce pays ».

DECLERCQ exprime sa joie de pouvoir nous saluer au nom de toute cette région industrielle de la Basse-Loire et évoque immédiatement « la dure action menée par la classe ouvrière dans les mois d'août et septembre 1955 ».

Les responsables du déclenchement de cette action et du tour violent qu'elle a pris à certains jours, DECLERCQ le rappelle, sont d'abord les patrons :

Car en ce secteur privé de l'industrie de la construction navale, depuis des années les salaires n'avaient pas bougé. Dans ce secteur où pourtant il y avait, il y a encore une aide de l'Etat importante sous forme d'aide

financière à la construction navale, les employeurs refusaient d'augmenter les salaires, et alors que partout dans l'ensemble de la France les salaires avaient bougé entre juillet 1953 et août 1955, dans notre secteur les salaires ne bougeaient pas. Et nous nous sommes trouvés — l'histoire n'est pas nouvelle — devant une bourgeoisie qui a dit « les responsables ouvriers ne représentent qu'eux-mêmes. Si nous avions affaire aux ouvriers de base, aux ouvriers des ateliers qui sont aux pieds de leurs machines, nous nous entendrions très bien avec ces ouvriers, mais les délégués syndicaux sont des gens qui font écran entre la masse ouvrière et nous, employeurs ».

Après avoir marqué l'analogie d'un tel langage avec celui qu'on tient volontiers en certains milieux lorsqu'on veut déconsidérer les porte-parole des aspirations des peuples colonisés, notre camarade indique les résultats obtenus par les travailleurs lorsqu'ils ont montré, par leurs manifestations de masse, que les délégués syndicaux exprimaient bien la volonté profonde de la classe ouvrière de la région : après cinquante jours de lutte, une augmentation de salaire extrêmement importante est arrachée au patronat.

Mais pour le militant syndicaliste qu'est DECLERCQ, ce qui importe encore plus que ces avantages pécuniaires immédiats, c'est « le renouveau de conscience ouvrière qui est résulté de ces cinquante jours de bagarre ».

ce réveil du mouvement ouvrier qui s'est traduit, d'une part, par une masse d'hommes qui se battaient dans les rues, qui défilaient, qui affirmaient leur volonté de vivre mieux, avec une force telle que les ancêtres de la C.G.T., qui ont connu et ne finissent par croire qu'en 1936, disent ne l'avoir jamais connu même en 1936. Une ambiance d'action ouvrière, une popularité de ce mouvement même dans la population nantaise telle que jamais nous ne l'avions connue dans notre région. Et également, par une importance exceptionnelle d'adhésions nouvelles à l'organisation syndicale, représentant une augmentation de 50 % des effectifs.

Lorsque se terminent les applaudissements, DECLERCQ, en s'excusant d'influencer peut-être sur un point les décisions de notre congrès, exprime sa surprise lorsqu'il compare le taux des cotisations du S.G.E.N. à celui des syndicats de la métallurgie. Et pourtant, le taux élevé des cotisations n'a jamais été un obstacle au recrutement : « un contremaître qui gagne 70 000 francs par mois paie 400 francs par mois, alors qu'à la C.G.T. ou à F.O. sa cotisation mensuelle est voisine de 100 francs. Ce qui ne nous a pas empêché d'accroître nos effectifs de 50 % ».

Ces cotisations élevées ont permis une véritable organisation d'industrie et un rendement syndical qui s'est traduit par des résultats brillants aux élections professionnelles (35 % à la C.F.T.C. contre 47 % à la C.G.T.). À propos de ces résultats, laissons parler notre camarade :

Cet effort que nous avons réalisé dans notre secteur, cette popularité que nous avons eue dans la masse ouvrière, des usines, n'est pas due, comme certains voudraient nous le faire dire, au fait qu'il y aurait dans ces régions de l'Ouest, un climat confessionnel permettant à la C.F.T.C. de se développer. Ce climat confessionnel existe dans nos campagnes de l'Ouest. Mais ce climat confessionnel n'existe pas dans les industries de la métallurgie nantaise, et me situant sur le simple terrain de l'analyse des faits, et tenant compte des statistiques qui ont été réalisées, je constate qu'il y a actuellement dans les usines de la métallurgie nantaise 12 % des salariés qui ont une pratique religieuse habituelle le dimanche. Et ce n'est pas 12 % des voix que nous avons dans la métallurgie nantaise, mais 35 % des voix. Ceci veut dire que si nous avons développé notre organisation syndicale ce n'est pas en nous adressant au sentiment religieux des hommes, mais en présentant une forme de syndicalisme d'industrie, une forme de syndicalisme moderne, une forme de syndicalisme démocratique avec une décentralisation au plan des ateliers, au plan des usines, avec une véritable direction collective. Parce que nous avons réalisé cela depuis cinq ans, la masse ouvrière nous fait confiance.

(Suite page 2.)

SOMMAIRE

Ce numéro est consacré aux C. R. de séances du congrès de Poitiers.

Après le salut de Declercq (pages 1 et 2) on trouvera :

PAGE 3 : C. R. de la séance de clôture;

PAGES 9, 10, 11, 12 : Le débat sur l'orientation syndicale;

PAGES 4, 5, 6, 7, 8 : Le C. R. du premier degré;

— PAGES 13, 14, 15, 16 : Celui du deuxième degré;

— PAGE 19 : Les travaux de la section d'E. T.;

— Et PAGE 20 : Ceux de la section « Orientation ».

En vue des réunions des C.A.P., nos camarades du deuxième degré liront la page 18.

L'article de Rouxeville est à la page 2.

LE CONGRÈS DE POITIERS

SÉANCE DE CLOTURE

Président : HEUDIER, directeur de Centre d'Orientation

Au cours de cette séance ouverte le 28 mars à 14 h. 30, sont présentées au vote du Congrès les motions adoptées par les commissions qui ont siégé le matin.

I. COMMISSION FINANCIERE

BAZIN, trésorier national, rapporteur, propose que les décisions de la commission soient adoptées sans discussion. Il s'agit de problèmes techniques dont la mise au point a fait l'objet de sérieuses discussions. On a tenu compte du point de vue et des difficultés des diverses académies et catégories. Il s'agit de donner au secrétariat national les moyens matériels de faire face à des obligations chaque jour accrues.

La commission recommande une augmentation de la cotisation annuelle de 500 francs.

Le calcul de la cotisation sera désormais opéré sur les bases suivantes :

— 2 % du traitement de base à l'indice 100 (180 000) plus une part fixe représentant la participation confédérale du S.G.E.N. (574 fr. cette année) plus la part académique, ce qui donne, pour les principales catégories une cotisation annuelle de (1)

Instituteurs : de 1 900 à 2 600.

Adjoints d'enseignement : 2 000 à 3 000.

Certifiés : 2 100 à 3 300.

Agrégés : 2 400 à 3 500.

CES PROPOSITIONS
SONT ADOPTÉES
A L'UNANIMITÉ

Le président donne ensuite lecture d'une motion de la commission de vérification des comptes, donnant au trésorier quitus de sa gestion et demandant au congrès de lui voter des félicitations. Le congrès acclame le trésorier.

II. ACTION REVENDICATIVE

ROUXEVILLE rend compte du travail de la commission et présente, en les commentant, les diverses motions :

(*Nos camarades voudront bien se reporter au compte rendu détaillé publié dans le n° 166 de Syndicalisme Universitaire pages 2 et 3.*)

III. PROBLÈMES ALGERIENS

Avant que la motion élaborée en commission ne soit proposée au congrès, JEAN, membre du bureau académique d'Alger et président de l'U.D.C.F.T.C. d'Oran demande la parole. Notre camarade attire l'attention du congrès sur l'extrême gravité de la situation en Algérie. Si profond que soit le fossé qui sépare chaque jour davantage les deux communautés, tout n'est pas perdu. Il y a des gens qui sont prêts à être « le pont » : ce sont les enseignants. Il est d'ailleurs réconfortant de constater que les syndicalistes C.F.T.C. jouissent de la confiance de musulmans qui se tournent vers eux pour leur formation syndicale, voire pour la création de syndicat.

La situation dans le « bled » est différente de celle des villes. Les instituteurs notamment se sentent chaque jours plus isolés. JEAN lit alors une lettre d'un de nos camarades, directeur de cours complémentaire, qui parle en connaissance de cause, de cette situation (2).

Vignaux présente le titre 1 de la motion, qui est adopté à l'unanimité.

Avant de poursuivre la présentation du texte, le secrétaire général rend hommage aux deux camarades de la section académique d'Alger qui ont su manifester, dans une situation angoissante, une parfaite compréhension des préoccupations des camarades de la métropole et facilite ainsi grandement le travail de la commission. Il remercie de même les camarades des sections académiques métropolitaines, notamment celles qui avaient reçu des mandats précis sur ces problèmes, pour leurs efforts, afin de parvenir à un texte ralliant l'unanimité de la commission.

Les paraphes II et III de la motion sont lus. Le président les soumet au vote par appel nominal des académies. La motion est adoptée à l'unanimité.

(Le texte en a été publié en première page de *Syndicalisme Universitaire* n° 156.)

IV. PROBLÈMES PEDAGOGIQUES

LETOQUARD, président de la Commission pédagogique nationale soumet au congrès le texte élaboré en commission de travail et donne des précisions en réponse aux interventions de GIRARD (spécialisation des maîtres du cycle d'orientation), ROYET (manque de clarté de la formule « information psychologique et sociale »), RAMADE (réforme du calendrier des vacances) et des Conseillers d'Orientation (nécessité d'une orientation continue).

Le président organise le vote par appel nominal des académies. Le texte est voté par 9 487 mandats contre 392 et 197 abstentions.

(Voir *Syndicalisme Universitaire* n° 166 en bas de la page 7, colonnes 3 et 4).

V. SYNDICALISME ET SERVICE PUBLIC

VACHERET, rapporteur, ayant dû quitter Poitiers dès la fin du travail de la commission, ROYET (Angers) qui la présidait en présente les conclusions. Certains points du rapport publié dans *Syndicalisme Universitaire* n° 163 page 5 n'appelaient pas une discussion détaillée, bien qu'ils aient provoqué d'intéressants échanges de vues en commission. Par contre, le titre IV : *Le service public et ses usagers* (notamment le paragraphe B : *activités extra-scolaires*) a été retenu comme devant faire l'objet d'études approfondies. C'est en réalité le problème d'un service de la jeunesse qui est posé, service dans lequel il faudrait concilier le contrôle nécessaire de l'état et la liberté des participants.

Il apparaît au rapporteur que le S.G.E.N. a acquis la force matérielle et morale suffisante pour aborder aujourd'hui ces problèmes avec efficacité, dans l'esprit de laïcité et de libéralisme qui a toujours été le sien.

Enfin, plusieurs commissaires ayant insisté sur l'aspect à la fois pédagogique et politique de l'instruction civique, la résolution suivante, adoptée à l'unanimité en commission est proposée à l'assemblée :

« Sur rapport de la commission, le Congrès demande au Bureau National d'adopter le Rapport comme programme de travail à mettre en œuvre sous le contrôle du Comité National. »

Il considère comme devant être traités par priorité les problèmes suivants :

- l'instruction civique.
 - Le service public et ses usagers
 - relations avec les parents ;
 - activités extra-scolaires.
- (unanimité moins une abstention).

VI. REVENDICATION DE LA SECTION « AGENTS »

GOUNON, secrétaire administratif, donne lecture des motions élaborées par les délégués de la section. Les treize motions sont adoptées à l'unanimité. (Voir *Syndicalisme Universitaire* n° 166 page 12).

GOUNON précise l'organisation de la section, qui comprend des agents de tous les ordres d'enseignements et

plus, des suspects se révèlent parmi les Musulmans qui paraissaient les plus proches des Français. Je parle, bien entendu, de mon village presque entièrement musulman, mais protégé par la troupe. La situation est peut-être différente dans une ville comme dans un hameau (s'il reste encore un maître dans ces hameaux).

Du point de vue professionnel, aucun changement appréciable. Les maîtres tant européens que musulmans assurent leur classe normalement. Les élèves n'ont aucunement changé, du moins à N..., car il paraît qu'en d'autres endroits des paroisses, des attitudes, des insignes sont significatifs des modifications d'esprit. Seule la fréquentation laisse à désirer et il y aurait lieu de faire la comparaison avec d'autres centres.

GRENOBLE

BUREAU DEPARTEMENTAL DE L'ISÈRE

Sec. dép., GIRAUD, lycée de Grenoble.

Sec. admin., FORAT, coll. clas. Bourgoin.

Sec. admin. adjoint, Mlle CHATENIER, coll. de j. f. Bourgoin.

Chargée des questions du Second degré, Mme ODDOUX, collège de Grenoble.

Chargée des questions du Technique, Mlle PELLETIER, E.N.P. Vizille

Chargée des questions du Premier degré, PELLET, instituteur, Meyzieu.

Questions pédagogiques, PLACE, coll. de g., Grenoble.

Propagande, POUZIN, collège de Vienne.

annonce la parution d'un bulletin spécial.

MICHOT (Agent, Angers) parle du travail de la section et remercie les autres sections du S.G.E.N. de l'appui qu'elles lui apportent.

VII. ORIENTATION

Une motion de la section de l'Orientation est présentée par Mlle LATREUILLE, Conseillère d'Orientation. Elle est adoptée à l'unanimité (texte dans *Syndicalisme Universitaire* n° 166 page 5).

..

Avant de clôturer la séance — et le congrès — le président donne la parole au secrétaire général.

VIGNAUX signale tout d'abord le magnifique développement de la jeune section des relations culturelles animée par notre camarade BECK, secrétaire de la section Allemagne-Autriche. La résolution (publiée en ANNEXE dans *Syndicalisme Universitaire* n° 166 page 6 § III) proposée est adoptée à l'unanimité.

En conclusion, VIGNAUX se félicite du déroulement de ce congrès. Le travail en commissions a été particulièrement efficace. Il a permis de déterminer des positions en vue d'une action constructive et revendicative efficace.

L'ampleur du débat d'orientation a permis de confirmer, par un vote massif, une orientation qui conditionne l'action du syndicat et lui assurera grâce à une nécessaire discipline une audience renforcée aussi bien auprès des pouvoirs publics que dans le milieu universitaire.

Quant à l'instituteur lui-même, quelle flamme d'éducateur peut l'animer, celui qui, presque quotidiennement, est soumis à l'épreuve des fusillades nocturnes, des attentats en plein jour, des rafles, des opérations militaires ou des nouvelles cessions plus ou moins exactes ou exagérées ? En quelle quiétude peut-il assurer sa mission quand, sortant un jour de son bled, il se trouve soit devant une route coupée par une tranchée, soit devant un pont détruit, se demandant si le tourinant de la route où il est arrêté ne cache pas une bande de terroristes embusqués, et se sentant de plus en plus encerclé dans son trou ?

Puissent ces quelques lignes être comparées avec d'autres et jeter une lumière sur l'urgence des solutions. Puisse-t-il ne pas être trop tard.

Les Livres

PUBLICATIONS DIVERSES

Dans la Collection Germanique (Hachette), dirigée par Angellos, paraît un très intéressant volume d'un genre nouveau, *Komm nach Hamburg !* présentant sous forme de conversations entre un jeune Français (qui parle très bien l'allemand grâce à l'auteur, W. Hervig, germaniste d'ailleurs au courant des choses françaises grâce à Fernand Delmas) et une famille hambourgeoise; bref, une reprise de la formule du vieux *Paul im Deutschland*. Ceux qui ont aimé *Sur la terre comme au ciel* pourront lire d'autres œuvres de Fritz Hochwalder traduites par Richard Thieberger (*La Table Ronde*) : Donadien, l'homme dont la femme a été tuée dans une guerre idéologique et qui retrouve le meurtrier au moment où la paix devrait se faire; L'accusateur public, Fouquier Tinville faisant son propre procès et se condamnant lui-même à mort sans savoir qu'il s'agit de lui. *Cinq propos sur la langue française*, de Mario Roques, André Siegfried, Marcel Arland, Roger Heim, Léon Bérard, sur la possibilité et les moyens de conserver à la langue française ses qualités traditionnelles tout en l'adaptant aux nécessités nouvelles. Le cours d'allemand Dhaleine-Peyraube continué par un excellent *Quatrième 2^e langue*, il ne manque donc plus que le volume *Philomath*. *Allemagne d'aujourd'hui* publie son 1^{er} n° 56 avec le nouveau rédacteur G. Castellan. Deux copieux numéros de *La Tour de Feu*, 39 et 47. Le Dr Ernst Gobel publie un recueil de poésies *Sehen und Sinnen* qui voudraient servir de trait d'union entre tous les braves gens de tous les pays (chez l'auteur : Wiesbaden, Kaiser-Fr. Ring 43). *Jahrbuch* très dense en deux volumes de la Deutsche Akademie für Sprache und Dichtung de Darmstadt; je ne peux signaler que la conférence de Hagelstange sur la poésie allemande après Rilke. Le Doyen Droz, notre historien spécialiste des questions allemandes, fait paraître dans la *Revue Historique* de janvier 1956 une importante mise au point sur « Les tendances actuelles de l'histo-

Dans les Académies

AIX-MARSEILLE

Trésorière académique du S.G.E.N. : Mlle H. MURRIS, 7, avenue Jules-Ferry, Aix-en-Provence. C. C. P. Marseille 2547-47.

LILLE

Le bureau académique organise au collège de Calais, les 16, 17 et 18 juillet, une SESSION DE FORMATION SGGEN avec la participation de P. VIGNAUX. On y étudiera les problèmes de la CFTC, de la politique scolaire, de la réforme de l'enseignement. Les frais de voyage sont pris en charge par la caisse académique. Les frais de séjour s'élèvent à 2 400 fr. environ. S'inscrire auprès du secrétaire académique : F. DESRUMAUX, 11, rue Foch, à Loos (Nord).

CARNET FAMILIAL

Madame FOURNIER-FABRE, directrice du C.C. rue de Monceau, Paris (VII^e), a la douleur de faire part du décès de son mari.

Nous adressons à notre collègue et à sa famille nos très sincères condoléances.

RICCI.

La page du premier degré

CONGRÈS PREMIER DEGRÉ

Séance du lundi après-midi

Rapporteur : POISSON

Président : VERMOT-DESROCHES

I. - Activités de la Commission des Statuts et des Traitements

Conditions de travail de la Commission plénière

Le rapporteur précise les conditions de travail de la Commission. Chaque quinzaine, elle groupe des représentants de toutes les catégories du S.G.E.N. (des gardiens de musée au supérieur) ; elle est sans aucun doute la commission qui témoigne le plus du caractère général de l'organisation. Après avoir rendu hommage à ROUXEVILLE, qui dirige avec la compétence qu'on lui connaît les travaux de la commission, le rapporteur situe la place de la Section du Premier Degré au sein de la commission et signale quelques difficultés rencontrées par ses représentants chargés, par ailleurs, d'autres responsabilités syndicales.

Les questions étudiées en commission sont souvent imposées par l'actualité, certaines mériteraient des études plus approfondies, d'autres ne sont pas abordées malgré leur importance parce qu'elles sont mal connues, voire ignorées des parisiens. Aussi, le rapporteur souhaite que des commissions académiques ou départementales soient créées dans le double but, d'informer la représentation Premier Degré de la commission de leurs problèmes particuliers, et, d'étudier les questionnaires qui leur seraient soumis. Le rapporteur demande l'avis du Congrès sur ce point et le président ouvre la discussion.

POISSENOT (Doubs) donne son accord et précise qu'au moins un camarade par département soit particulièrement chargé des questions de traitements.

PERRIN (Paris) souligne les difficultés du Bureau Premier Degré surchargé, composé uniquement de parisiens : il y a là un grave danger : le manque d'informations et de faits. Il fait remarquer qu'il y a des questions permanentes : exemple : notre statut qui comprend tout ce qui

concerne notre carrière. Donc un travail de section académique ou départementale est encore à faire.

CHOQUET demande l'envoi de questionnaires précis avec des délais de réponse suffisants.

En conclusion : chaque section départementale désignera un correspondant chargé des liaisons avec la section Premier Degré de la commission des statuts et traitements, des questionnaires précis seront envoyés de Paris.

Le rapporteur a reçu des réponses peu nombreuses mais très documentées au questionnaire qui avait été adressé aux sections départementales.

Ces réponses constatent toutes que malgré un travail honnête des commissions, l'attribution des bourses, dans la législation actuelle, favorise les catégories sociales dont le revenu est difficile à contrôler, de ce fait quel que soit le nombre de ses enfants, un instituteur ne peut obtenir une bourse. Des exemples précis sont donnés de Paris, du Nord, de S.-et-O., du Doubs. Ce dernier concerne le cas d'un camarade F..., six enfants de 6 à 12 ans, dont deux pensionnaires, un seul traitement, des conditions donc particulièrement difficiles, bourse refusée.

Le S.G.E.N. à plusieurs reprises est intervenu au ministère, il intervendra encore pour ces cas précis, il y a trouvé beaucoup de compréhension, mais la meilleure volonté ne peut rien. Dans le régime actuel la solution serait d'ordre fiscal.

Aussi le rapporteur pense que sans négliger l'étude du problème général des bourses (Congrès antérieurs), il vaudrait mieux, cette année, faire œuvre plus réaliste sinon plus égoïste, et réclamer un contingentement de bourses spécial aux enfants d'enseignants.

Une lettre de F..., dont il dit de larges extraits, lui fournit une documentation sérieuse. Il présente alors des éléments de solution proposés dans les réponses au questionnaire (Nord, Haut-Rhin) et se réfère aux avantages particuliers attribués dans certaines administrations du secteur privé ou semi-public. A la suite de la discussion, une commission sera désignée pour élaborer un texte de motion.

CASPARD (Moselle) précise les difficultés du travail de la commission d'attribution, elles tiennent à la législation fiscale. Le Congrès doit se prononcer sur l'ensemble du problème pour tous les salariés, demander le relèvement du plafond et protester contre les inégalités. En ce qui concerne les enseignants, réclamer une mesure brutale : tout enfant d'enseignant doit avoir la faculté de se présenter aux bourses (voir avantages d'autres secteurs).

DELBART (Nord) cite le cas d'un directeur d'école rurale qui n'ayant pas obtenu de bourses pour ses enfants prend un poste à Lille où les enfants seront externes. Qu'avons-nous fait à notre directeur pour qu'il s'en aille ? dit la population ouvrière de la commune.

Il faut éviter cet exode, **DELBART** demande en conséquence un contingent spécial de bourses pour les enseignants.

II. - Abattements de zone de salaires et indemnités de résidence

Le rapporteur rappelle les positions de la C.F.T.C. et du S.G.E.N. favorables à la suppression totale de l'abattement de zone ; il cite un certain nombre d'injustices flagrantes signalées dans les réponses au questionnaire. Injustices, qui sont parfois réparées par les entreprises, dans ce cas, les fonctionnaires restent les seuls défavorisés. Il constate ensuite que le décret du 31-12-1954 qui permet localement de reclasser les communes, a été peu appliqué (voir « S.U. », article de ROUXEVILLE), son extension aux zones de salaires est souhaitable dans l'immédiat pour pallier les plus graves injustices, il ne saurait apporter une solution du problème d'ensemble, la seule solution de justice est la suppression totale de l'abattement. La campagne électorale a montré que dans leur ensemble les partis s'orientaient vers cette solution, seules les modalités diffèrent, la sup-

pression par étapes est souvent préférée.

Le rapporteur analyse ensuite les dispositions de la loi du 17 mars et des deux décrets du 17 mars (voir articles de ROUXEVILLE dans « S.U. »). Il pense qu'une nouvelle étape pourra être franchie sans une actualisation et continue de l'ensemble des salariés ; action qui trouvera sans doute son maximum d'efficacité au plan local. Il indique, par ailleurs, l'avantage futur qu'apporterait une retraité l'incorporation de l'indemnité de résidence dans le traitement principal lorsque celle-ci serait devenue uniforme.

Il invite les congressistes à suivre de près les incidences que pourraient avoir l'application des récents décrets sur la décentralisation des industries, les déplacements de populations, les demandes de changement de postes, etc., toute information communiquée sur ce point sera intéressante.

La discussion s'engage.

CASPARD (Moselle) précise que le reclassement des communes ne s'applique actuellement qu'aux prestations familiales, il faudrait l'étendre aux zones de salaires. C'est une question locale. Sur le plan national, il s'agit d'abord de mobiliser les forces de la masse des travailleurs. Dans les grosses entreprises, on ne tient pas compte des zones, le problème des zones

est avant tout un problème de secteur public. L'action la plus efficace est mener à la Fonction publique.

CHOQUET donne quelques précisions sur la situation en S.-et-O.

GUYOT (Côte-d'Or) pense que les dernières mesures seront favorable à la décentralisation industrielle.

La motion présentée par le rapporteur légèrement amendée par **CASPARD**, est votée à l'unanimité.

III. - LES BOURSES

POISSENOT (Doubs) en vue d'une réforme du régime général préconise :

- la publication de la liste des boursiers ;

2° la prise en considération pour l'attribution d'une bourse du nombre des enfants déjà en pension — pour l'instituteur rural tous les enfants doivent être pensionnaires.

Il signale également la suite vers les villes des instituteurs ruraux chargés de famille, il insiste particulièrement sur la nécessité de bourses d'internat.

LEROY (Orne) approuve **POISSENOT** mais dénonce la comparaison avec les avantages des autres secteurs faisant siennes une observation précédente de Mme ROCHE (Aix).

REITZ (Moselle) pense au contraire qu'il n'y a pas de danger à faire état des avantages obtenus ailleurs. Il donne des exemples de la générosité dans les Houillères en matière de bourses.

GUYOT (Côte-d'Or), **PERRIN** (Paris), **HIMON** (Paris), **VERMOT** (Doubs), **DELBART** (Nord) précisent quelques points de détails : augmentation du volume des bourses en particulier.

CASPARD reprend un vœu du Haut-Rhin : élévation du plafond des ressources et recherche d'un quotient familial ; il s'oppose à la publication des noms ; affichage des impôts, oui, mais pas par le biais des bourses.

Mme BOUILLE (E.N. Tours) remarque qu'il faut tenir compte d'autres considérations que la situation de fortune et donner plus de prix à la valeur du candidat. Le rapporteur répond aux interventions, il pense que l'échange a été fructueux et permettra des interventions motivées du S.G.E.N. en vue de l'obtention d'un contingent spécial de bourses aux enfants d'enseignants. Il indique les principaux points qui seront retenus pour la rédaction de la motion.

POISSENOT, **DELBART**, **PERRIN** soulignent quelques arguments. La commission de rédaction composée de **DELBART**, **POISSENOT** et du rapporteur se retire. La motion (voir « S.U. » n° 166) sera votée à l'unanimité à la séance suivante.

EN CONCLUSION

En début de séance, le rapporteur n'avait pas caché son inquiétude, le retard dû à la prolongation du rapport d'orientation lui faisant obliger de présenter en une heure de rapports prévus pour une durée de trois heures ; la remarquable discipline des congressistes, la qualité et la précision d'interventions préparées dans les Congrès académiques l'ont pleinement rassuré et ont chargé les dossiers du S.G.E.N. d'une matière riche que le bureau se devra d'utiliser avec profit.

Prenez votre agenda et notez !

La Section des Instituteurs de la Seine du S.G.E.N., organise :

— LE MERCREDI 16 MAI, à 21 heures, Palais de la Mutualité, salle D, 27, rue Saint-Victor, PARIS (V^e) (Métro Maubert-Mutualité - Autobus 63).

DEMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET ORIENTATION, avec HEUDIER, directeur de Centre d'Orientation professionnelle - Projection de films en couleurs.

RETENEZ CES 2 DATES

Ces deux réunions sont placées sous le patronage de M. l'Inspecteur général PIOBETTA, directeur des Services de l'Enseignement de la Seine

— LE JEUDI 31 MAI, à 16 h. 30, Musée Social, salle du rez-de-chaussée, 5, rue Las-Cases, PARIS (7^e) (Métro Solférino - Autobus).

DÉMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET HUMANITÉS CLASSIQUES avec MAROU, professeur à la Sorbonne.

Séance du mardi matin

RECRUTEMENT ET PROPAGANDE

PINOTEAU veut seulement en quelques mots présenter un cadre aux interventions des délégués de tous les coins de France. Il nous faut mettre en commun nos méthodes d'action (même les plus modestes) pour en faire profiter tout le monde.

Des observations sur l'état des effectifs donnent lieu à des interventions des délégués (Mlle ROCHE (Bouches-du-Rhône), CHOQUET (Seine-et-Oise), VERMOT (Doubs), LEROY (Calvados), PREVOST et Mlle JOUESNE (Côte-d'Or), PELLET (Isère), Mlle BERGER (Loire), Mlle KEBACH (Meurthe-et-Moselle), HIMON (Seine), STENGEL (Bas-Rhin), SCHWOBTHALLER (Haut-Rhin) CASPARD (Moselle), PERRIN (Seine). Sur les problèmes relatifs aux élèves-maitres interviennent GUYOT (Côte-d'Or), DELBART (Nord), MESSENCE (Bas-Rhin), VERMOT, Mlle BERGER, CASPARD.

La question des remplaçants est alors abordée : DUQUESNE (Loir-et-Cher), GUYOT, Mlle BERGER, Mme NATANSON (Manche), CASPARD, Mlle KEBACH, POISSENOT (Doubs) font partie de leur expérience.

CHOQUET, BROCARD, CASPARD, insistent sur l'aide que peuvent apporter nos camarades du secondaire. Une note de PORTA (Hautes-Alpes) sur les élections professionnelles est lue par PINOTEAU.

Ce dernier conclut en rappelant la nécessité d'une action basée sur une étude de la situation locale professionnelle et syndicale, étude qui sera toujours à quelque degré scientifique (statistiques, cartes graphiques). PINOTEAU cite en exemple les méthodes d'action de la Fédération Française des Syndicats des Industries Chimiques C.F.T.C. : une brochure les résumant est sur le champ commandée par un grand nombre de délégués départementaux.

RAPPORT SUR L'AVANCEMENT

Rapporteur : R. PERRIN

A. - RÉSUMÉ DU RAPPORT

1. Nombre de réponses au questionnaire : faible.

2. Situation actuelle : Les classes, l'avancement au choix et à l'ancienneté, le pourcentage de promus.

3. Statut de la Fonction publique : prévoit un avancement uniforme, sauf avancement retardé et une notation sur 100 avec décompte complet et complexe.

4. Positions antérieures du S.G.E.N. En 1946 : Projet d'avancement Félix-Perrin prévoyant l'ouverture d'un débouché réel vers l'inspection primaire et un avancement sur place par création d'une licence de pédagogie.

En 1950 : Projet de notation sur 100. En 1952-1953 : Harmonisation des carrières, raccourcissement à 18 ans, suppression de l'avancement au choix, avancement retardé.

Conclusion : double souci de justice (en condamnant le choix tel qu'il est pratiqué) et d'éducation (en haussant l'instituteur méritant qui reste dans sa classe et en facilitant les débouchés).

5. Le choix dans l'avancement :

a) Situation actuelle : une majorité de mécontents, les injustices, la chance, les inspections trop rares ou trop rapides.

b) Principe du choix : des maitres plus ou moins méritants.

— Un système qui traite de la même manière les uns et les autres est difficilement défendable.

— Un système qui n'ouvre pas au maître valeureux et dynamique des perspectives d'avancement est stérilisant.

— Pour certains, il faut bien compter avec la peur du gendarme ; pour beaucoup avec la nécessité d'un conseiller « impératif ».

— Les modalités doivent assurer au choix le maximum d'équité.

c) Les modalités actuelles offrent des garanties insuffisantes : dans ces conditions, il vaut mieux supprimer le choix.

d) Cette prise de position catégorique peut-elle entièrement nous satisfaire ? Non.

Outre les différences de mérite, il reste le problème des mutations, des C.C., des directions d'école. Nécessité de déceler une aptitude. Peut-on admettre pour seul critère l'ancienneté ?

c) Définition des conditions à remplir pour obtenir une notation plus juste des maitres :

— Inspecteurs primaires ayant enseigné au moins cinq ans dans leur classe primaire.

— Inspecteurs primaires plus nombreux.

— Inspection annuelle.

— Mesures favorisant la stabilité des inspecteurs primaires et des maitres.

— Péréquation départementale des notes.

— Séparation de la note professionnelle et d'une note d'aptitude pour C.C. et direction.

6. Les barèmes : variables suivant les départements. Exemples :

— Barème identique pour tous les départements.

— Définition de la note : Eléments à rejeter.

7. Le déroulement de la carrière. Premiers progrès à réaliser :

a) Harmonisation des carrières entre fonctionnaires homologues.

b) Augmentation à 50 % du pourcentage des promotions au choix et raccourcissement de l'éventail entre premiers et derniers promus (2 ans au lieu de 3).

c) Avancement uniforme pour tous de 6^e en 5^e classe pour accélérer le début de carrière, à un moment où les maitres n'ont pu faire leurs preuves.

d) Avancement retardé avec pourcentage non fixé mais maximum de 5 %.

e) Raccourcissement de l'ensemble de la carrière, surtout au profit des jeunes.

AIDE AUX REMPLAÇANTS

Le Vade mecum des instituteurs remplaçants

Véritable guide administratif et pédagogique du remplaçant
Commandes à L. JANSEM, 32 bis, Dupont-des-Loges, METZ

C. C. P. Strasbourg 284-06

Prix de vente, port compris : 150 fr. (Pour les commandes ne dépassant pas deux exemplaires, possibilité de régler en timbres-poste)

Cours par correspondance (gratuit)

POUR LA PRÉPARATION AUX EPREUVES ÉCRITES DU C.A.P.

La Commission d'aide aux remplaçants fonctionne depuis le 5 octobre. Un nombre toujours croissant de remplaçants y sont inscrits qui préparent ainsi sérieusement et efficacement leur C.A.P. sous la conduite de professeurs d'écoles normales particulièrement expérimentés et familiers de ce genre d'examen

Tous les remplaçants peuvent s'y inscrire
syndiqués au S.G.E.N. ou non

Ecrire à Cl. BOURET, 6, rue Victor-Hugo, Charenton (Seine)

B. - DISCUSSION

CASPARD (Moselle) : Nous sommes liés par les décisions des congrès antérieurs. Oppose la question préalable tendant à rejeter le débat tel qu'il semble vouloir s'engager.

PERRIN (rapporteur) : Le texte de la motion que présente le rapporteur n'est pas en contradiction avec les prises de position antérieures : il explique la condamnation du choix et précise les conditions pour que le choix soit acceptable.

POISSON (Seine) : Il faut dissocier harmonisation des avancements et raccourcissement de la carrière.

BROCARD (secrétaire général) : Un texte peut être mis au point qui tienne compte des observations présentées et des conclusions du rapporteur.

Au début de l'après-midi, PERRIN donne lecture d'un texte de synthèse.

DELBART (Nord) demande la prise en compte dans l'ancienneté de classe du temps antérieur à la titularisation.

CASPARD (Moselle) en faveur d'une carrière en 18 ans.

STENGEL (Bas-Rhin) contre la précision des 5 % pour l'avancement retardé.

PELLET (Isère) contre l'avancement retardé.

CASPARD (Moselle) : explications en faveur du maintien de la clause des 5 % au maximum pour retard à l'avancement.

STENGEL (Bas-Rhin) : demande disjonction de ce paragraphe de la motion.

Mlle KEBACH (M.-et-Moselle) : problème de la prise en considération de la participation aux œuvres péri et postscolaires.

GUYOT (Côte-d'Or) : demande comment se ferait le passage en hors-classe.

VERMOT (Doubs) : problème de la

Parmi les numéros encore disponibles, nous signalons tout particulièrement :

Numeros 5, « L'Enfance handicapée », Prix, 265 francs, franco.

Numeros 19, « Les sourds-muets », Prix, 165 francs, franco.

Numeros 20, « Les étudiants tuberculeux », Prix, 165 francs, franco.

Numeros 24, « Les paralysiques », Prix, 265 francs, franco.

Numeros 26, « L'enfant infirme », Prix, 215 francs, franco.

Revue « Réadaptation », 29, rue d'Ulm, Paris (5^e).

Abonnement 10 numéros : 1500 francs. (Pour les malades sur demande : 1000 francs).

C.C.P. 2027-66 Paris (B.U.S.-Réadaptation)

AUDIENCES ET DEMARCHE

Brocard a été reçu par M. Lebetre, le 19 avril.

Une délégation du Bureau du premier degré doit présenter nos motions à M. Beslais le 3 avril.

Le compte rendu de ces diverses audiences et de démarches personnelles dans les bureaux de la direction paraîtra dans le prochain numéro de S. U.

Pour le rayonnement de l'Ecole dans TOUS les milieux,

Pour sa défense,

Pour l'indépendance

de l'Université,

ADHÉREZ au S.G.E.N.

Si vous en ignorez le responsable pour votre secteur, envoyez votre adhésion à

SYNDICAT GÉNÉRAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

82, rue d'Hauteville - PARIS (10^e)

qui vous mettra en rapport avec lui.

RÉADAPTATION

SERVICE SOCIALE ET RÔLE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Le numéro 28 de la Revue « Réadaptation » est entièrement consacré au Service Social et au rôle si important de l'Assistante Sociale dans la Réadaptation des handicapés physiques.

Après une introduction, qui a le rare mérite de poser le problème en même temps que de proposer des solutions constructives, et un article de synthèse sur les fondements de la Réadaptation fonctionnelle, ce numéro, étudie dans ses détails le travail et le rôle des diverses assistantes sociales qui, à des titres divers, ont à s'occuper du malade ou de l'handicapé physique.

Ces divers articles, illustrés de nombreux exemples, permettent de se rendre compte des difficultés multiples soulevées par la réadaptation de tel ou tel malade, et la manière dont elles ont été résolues.

Tel qu'il est conçu ce numéro doit intéresser le vaste public des Assistantes Sociales dont le rôle à tous les stades de la réadaptation ne cesse de croître. Il peut les aider, leur suggérer des solutions.

Instrument de travail et de culture sociale, cet important numéro s'il dresse un bilan, pose aussi de bouleversants problèmes et demeure toujours humain.

EN VOICI LE SOMMAIRE

— Les fondements de la Réadaptation fonctionnelle et professionnelle.

— L'Assistante sociale et la Réadaptation des handicapés physiques.
— Rôle de l'Assistante sociale d'usine.
— Ce qu'un médecin-hospitalier attend d'une assistante sociale.
— Service social à l'hôpital.
— L'Assistante sociale en sana : point de vue du médecin. Point de vue de l'Assistante sociale.
— L'Assistante sociale dans un Centre de Rééducation fonctionnelle.
— L'Assistante sociale dans un Centre de Rééducation pour jeunes infirmes.
— Le travail de l'Assistante sociale auprès des étudiants et travailleurs intellectuels diminués physique.
— Problèmes posés aux Assistantes sociales par le reclassement des aveugles.
— L'Assistante sociale familiale et les diminués physiques.
— Rôle de l'Assistante sociale à l'égard des travailleurs d'Outre-Mer handicapés physiques.
— Service social d'aide aux émigrants et réadaptation.
— Service social et hygiène mentale.
— Psychologues et Assistantes sociales.
— Tribune libre : le point de vue du malade.
— Formation des Assistantes sociales et réadaptation.
— Informations pratiques et documentation. Comment devenir Assistante sociale.
Prix, 315 francs, franco.

SÉANCE DU MARDI APRÈS-MIDI

I. — LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Rapporteur : BOURET

BOURET fait un exposé rapide du projet d'aménagement de la formation professionnelle des maîtres du Premier Degré. Les éléments essentiels de ce projet ont été communiqués dans « SYNDICALISME UNIVERSITAIRE » (n° 163) après étude par les commissions pédagogiques.

Ce document comprend :

1^e Un plan d'organisation et un programme pour une formation professionnelle vraiment valable, assez exigeants et dont l'application peut rester par conséquent progressive.

Il est prévu, en particulier :

— 2 années d'étude en formation

professionnelle, la seconde dans un Institut pédagogique ;

— la mise sur pied d'Instituts pédagogiques, établissements chargés de la recherche, de l'enseignement et de la diffusion des connaissances en matière de pédagogie ;

— une formation pédagogique en partie commune pour les futurs maîtres des différents ordres d'enseignement ;

— une réorganisation du régime des stages, spécialement la création de stages d'étude sur le mode vertical ;

— une formation et une informa-

tion permanente pour le personnel en exercice.

2^e Un ensemble de mesures immédiates pour redresser rapidement une situation actuellement catastrophique en matière de formation professionnelle ;

— passage dans les Ecoles Normales pendant un an de tous les remplaçants appelés dans une classe ;

— transfert dans des établissements du Second Degré des normaliens préparant le baccalauréat pour libérer dans les Ecoles Normales les places nécessaires à la formation pédagogique des remplaçants.

— une importance particulière à donner en matière de formation professionnelle à la conduite des classes de Cours Préparatoire.

3^e Diverses études annexes portant sur :

— les remplacements dans l'enseignement primaire, les moyens propres à les assurer convenablement sans recourir à l'exploitation éhontée des jeunes non titulaires ;

— le problème du recrutement des instituteurs, les causes profondes du fléchissement ;

— la pratique et l'enseignement de la laïcité dans les Ecoles Normales.

Le débat s'engage immédiatement. L'ensemble du projet ne soulève aucune difficulté et peut être considéré comme accepté à l'unanimité.

Une seule question donne lieu à une discussion très serrée qui occupera toute la séance : celle du transfert des classes de préparation au baccalauréat des Ecoles Normales dans des établissements secondaires. Il semble qu'on soit en présence de trois positions très nettes à ce sujet :

1^e Un certain nombre de délégués sur mandat impératif de leurs sections, divers camarades à titre personnel, les jeunes présents à la séance pensent que les classes de préparation au bac ne se justifient plus dans les E.N. Elles sont coûteuses, n'offrent pas aux normaliens un éventail complet d'options, les coupent du reste de la jeunesse étudiante et imposent pendant plusieurs années un internat dont tous les aspects sont loin d'être valables. Par ailleurs la présence de ces classes dans les locaux des E.N. interdisent à celles-ci de jouer actuellement le rôle pour lequel elles sont faites : la formation professionnelle

de tous les maîtres. Ils demandent donc que le transfert soit considéré comme une réforme de fond et inscrite dans la partie du projet qui prévoit une réorganisation définitive de la formation des maîtres.

2^e Les professeurs d'Ecole Normale présents au Congrès et spécialement HENRY, responsable de la section des profs d'E.N. du S.G.E.N., pensent que les classes de préparation au baccalauréat se justifient pédagogiquement parce qu'elles permettent d'assurer une formation générale des futurs maîtres beaucoup plus efficace et beaucoup plus soignée que celle qui peut être faite dans un établissement secondaire quelconque (effectifs réduits, nécessité de réussir, cohabitation avec les sections de F.P., etc...)

Ils n'accepteraient le transfert dans les Lycées de certaines classes, en commençant par la seconde, que dans la mesure stricte où ce transfert serait absolument indispensable pour permettre le passage dans les E.N. de tous les suppléants, sous réserve que tous les autres moyens aient été épousés (aménagements, extérieurement d'élèves, etc...) et à titre tout à fait pro-

visoire en attendant la fin des travaux d'agrandissement nécessaires.

Par ailleurs, ils insistent vivement sur le fait que cette modification de la structure des E.N. créerait un danger grave pour le personnel dont une part importante ne pourrait rester dans les Ecoles Normales ne comprenant plus que des sections de formation professionnelle. Il y aurait donc lieu de craindre pour ce personnel un exode administratif qui risquerait de lui porter préjudice et qui oblige à étudier très sérieusement les garanties qui devraient entourer l'opération et les risques pour la section du S.G.E.N. des professeurs d'E.N. en matière de recrutement et d'élection à la C.A.P.

3^e Le rapporteur, certains membres du bureau national, prévoyant à la suite des contacts pris tout au long de l'année, les difficultés que soulèverait la question, envisagent de demander au Congrès : 1^e d'inscrire le transfert parmi les réformes urgentes réclamées par le S.G.E.N. pour qu'en tout état de cause toutes les Ecoles Normales puissent assurer à tous les remplaçants un an de formation professionnelle, ce transfert s'entourant de toutes les garanties pour que les professeurs

d'E.N. actuellement en exercice ne puissent en aucun cas être lésés ; 2^e de résérer le fond de la question jusqu'à ce qu'on ait pu étudier très sérieusement les conséquences de l'expérience ainsi entreprise dans les E.N. où elle se serait révélée indispensable.

Le Congrès a décidé à l'unanimité :

1^e — Que les professeurs d'Ecole Normale adhérents du S.G.E.N. seront consultés individuellement sur :

— l'intérêt pédagogique du transfert ou du maintien des classes de préparation au bac ;

— les possibilités d'accueil de leurs E.N. en matière de remplaçants ;

— les risques personnels que leur feraient courir le remplacement des sections de préparation au bac par des sections de formation professionnelle et les garanties qu'ils exigeraient éventuellement pour appuyer une telle mesure ;

2^e Que le Comité national de juin prendra en toute connaissance de cause les décisions et définira la position définitive du S.G.E.N. en la matière.

II. — LE PREMIER DEGRÉ DANS LE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : BROCARD

A. — PRÉSENTATION DU RAPPORT

Le Secrétaire Général de la section du Premier Degré n'estime pas nécessaire de faire une présentation d'ensemble du rapport, non seulement parce qu'il a été publié dans « SYNDICALISME UNIVERSITAIRE » et a pu être discuté dans les sections, mais aussi parce que les questions les plus essentielles, celles de politique scolaire, ont fait l'objet, la veille, d'un très large débat en assemblée générale du S.G.E.N.

Cependant, l'intérêt vital pour la section du Premier Degré, de l'orientation confirmée en assemblée générale mérite qu'on s'y attarde. Le rapporteur insistera donc, à nouveau sur la politique scolaire du S.G.E.N. (notamment depuis les élections législatives) et sur les conséquences de son approbation par 80 % des mandats.

1956 NE PEUT ETRE UNE REVANCHE DE 1951. — BROCARD rappelle brièvement le sort réservé par la commission de l'Education Nationale, puis par l'Assemblée Nationale, aux diverses propositions tendant à « réservoir les fonds publics à l'enseignement public ». Sans doute, une proposition pure et simple d'abrogation des textes votés depuis 1951 avait-elle, à la rentrée parlementaire, de fortes chances d'être votée. Les propositions visant à restaurer la laïcité, déposées en même temps ont, tant par leur forme que leur contenu, grandement contribué à l'échec des tentatives d'abrogation des lois MARIE-BARANGE. Il est apparu à bien des parlementaires qu'il y avait dans ces initiatives le désir — légitime — d'effacer 1951 mais sans pour autant rechercher une solution au problème de fait posé par l'existence, en France, d'un secteur privé.

C'est dans la mesure où nous avions prévu ces réactions, sans perdre de vue certaines données de fait, que l'action du S.G.E.N., dès le lendemain des élections, nous a conduits à attirer l'attention du futur gouvernement sur la gravité des problèmes posés et sur la nécessité qu'il ne s'en laisse point dessaisir, comme malheureusement il l'a fait (cf. communiqués du 22 janvier et du 26 février).

EN 1956, COMME EN 1951 LE S.G.E.N. EST FIDELE A SES OBLIGATIONS STATUTAIRES. — Syndicat d'enseignants s'inspirant dans son action « de l'attachement de ses mem-

bres à l'Ecole publique, du sentiment de son unité, de la conscience de son rôle social » (1), le S.G.E.N. ne saurait en fait, exister et se développer s'il reniait, si peu que ce soit ses positions statutaires et l'orientation confirmée par ses congrès. Aussi, BROCARD s'étonne-t-il de certaines critiques, d'ailleurs fort rares, venant de collègues, notamment secondaires, relatives à la laïcité de l'école primaire, laïcité qui, selon eux, ne serait pas toujours exempte de sectarisme. Ces critiques, émanent probablement de gens qui connaissent l'école primaire plus pour avoir lu la certaine presse syndicale que pour « avoir usé leurs cuillères sur les bancs d'une école laïque de ville ou de village ». Mais la presse syndicale fait-elle jamais inscrire sur la liste des ouvrages scolaires ? Et tel militant syndicaliste dont les prises de position syndicales sont parfois d'un sectarisme stupide et ridicule n'est-il pas, dans sa classe, en présence de ses élèves, parfaitement respectueux de toutes les consciences ?

Elève d'une petite école de village, puis d'un cours complémentaire de la Seine, ayant eu ensuite comme collègues des instituteurs, militants de toutes nuances, père d'élèves de l'école laïque, le Secrétaire Général tient à affirmer avec force son unanimité, le corps des instituteurs est au-dessus des attaques dont il est souvent l'objet.

Le point de départ de ces attaques périodiquement renouvelées, a quelque chose de permanent que BROCARD tient à souligner. Dès juillet 1940, Pétain et son entourage déclenchaient la campagne mensongère qui tendait à faire retomber la responsabilité de la défaite sur les instituteurs de l'école laïque. Il y a quelques mois, un autre militaire étoilé, ministre du précédent gouvernement, déclarait en substance que le manque de sens civique et patriotique des jeunes appelle à aller « pacifier » l'Algérie était imputable à une carence des instituteurs et de l'école laïque. De telles manifestations ne sont donc pas nouvelles et, compte tenu de leurs origines, ne sauraient nous inquiéter, si elles ne trouvaient quelquefois des échos inattendus.

L'ÉCOLE LAÏQUE : ECOLE DE TOUS : Ceux qui ont fondé le S.G.E.N., ceux qui y militent sont persuadés que l'école publique n'a pas besoin d'un monopole légal pour amener à elle, de plus en plus, l'ensemble de la population scolaire, c'est à cela que nous travaillons, c'est pour cela que nous existons syndicalement

CONCOURS GEOGRAPHIQUE N° 44 bis
80.000 fr. DE PRIX

En six prix respectifs de : 25 000 18 000 - 14 000 - 10 000 - 8 000 - 5 000 francs. A ce concours vous avez toutes les possibilités de gagner si vous savez chercher et trouver des mots convenablement choisis.

RÈGLEMENT

1^e) Il s'agit de trouver cinq noms DIFFÉRENTS, totalisant 35 lettres maximum, les premières lettres formant un sixième nom vertical et différent. Chaque nom sera un NOM GEOGRAPHIQUE (ville, cours d'eau, pays, montagne, habitants, etc..) et devra figurer en toutes lettres dans la partie HISTOIRE - GEOGRAPHIE du N.P. Larousse Illustré 1956. En attribuant à chaque lettre sa valeur, donnée par le tableau ci-dessous, Indiquer le total obtenu. Seront gagnants les plus hauts totaux.

2^e) Les noms seront pris dans le texte ou les cartes. Sont admis : les noms composés en entier ou qu'une seule partie. Les abréviations ne sont pas admises.

3^e) Le droit de participation est de 100 francs par solution. Un concurrent peut participer à plusieurs solutions semblables ou différentes en payant plusieurs droits de participation. L'envoi de 3 solutions permet une quatrième gratuite. Si son total est le plus fort il aura plusieurs prix. Joindre une enveloppe timbrée avec adresse, nous vous enverrons les résultats avec un spécimen de nos CONCOURS DE MOTS CROISES.

4^e) Adresser les envois à « LE SPHINX » S.L. à GIVORS (Rhône) (C.C.P. 2187.23 LYCN). Ils devront nous parvenir pour le 15 mai 1956.

5^e) Les ex æquo seront départagés par le total du mot vertical, puis par le maximum de 6, le total sera partagé entre eux.

VALEUR DES LETTRES

PONTARLIER	181	A = 22	K = 15	P = 8	U = 20
AUVERGNE	144	B = 21	L = 1	Q = 16	VW = 2
RUSSIE	116	C = 7	H = 5	M = 19	R = 23
ITALIE	92	D = 11	I = 12	N = 13	S = 18
SEINE	93	E = 23	J = 4	O = 24	T = 10
TOTAL	596				Z = 8

(1) Extrait des statuts du S.G.E.N.

LE PREMIER DEGRÉ DANS LE SERVICE PUBLIC

(Suite du rapport de BROCARD)

L'adhésion au S.G.E.N. ne saurait se concevoir pour quiconque ne serait pas convaincu du bien-fondé d'une telle action syndicale. Si l'y a, dans notre service public, des collègues dont la conscience individuelle accepte mal la notion de service public laïc tel que nous l'entendons, il ne nous appartient pas de résoudre leurs cas de conscience : qu'ils revisent leurs conceptions ou qu'ils s'accordent d'une situation que d'ailleurs ils n'ignoreraient pas en entrant dans l'enseignement. Mais s'il y avait au S.G.E.N., notamment dans la section du Premier Dégré, des camarades pour qui la politique scolaire de l'organisation soit en contradiction avec les convictions personnelles, nous aurions non seulement le droit mais le devoir de leur dire avec calme et fermeté : « Camarades, nous ne voulons pas savoir si vous n'avez pas commis une erreur en entrant dans l'enseignement public. Mais vous vous êtes trompés en venant au S.G.E.N., quittez-le avant que nous soyons obligés de vous en chasser ».

LEROUX (Calvados) évoque l'attitude d'adversaires de l'école et donne lecture de textes émanant de milieux confessionnels qui montrent une totale incompréhension de l'école laïque.

Mlle BERGER (Loire) remercie le Bureau de rappeler avec force que nous faisons partie d'un service public et que l'adhésion au S.G.E.N. suppose qu'on en est parfaitement conscient.

CASPARD (Moselle) déplore le sectarisme de certaines publications syndicales, sectarisme que nous devons, à l'occasion, souligner et opposer à notre conception de la laïcité. Mais cela n'est nullement en contradiction avec l'affirmation du secrétaire général concernant l'objectivité et la men-

(2) Donnons, à titre de document, le texte de la motion votée par l'Assemblée Générale de Moselle, le 8 mars 1956 :

STATUT SCOLAIRE LOCAL

L'A.G.... après avoir pris connaissance des résultats de l'enquête sur le statut scolaire propre à l'Académie de Strasbourg, menée auprès de l'ensemble des adhérents de la section départementale du S.G.E.N. :

— consciente des responsabilités qui incombe dans ce domaine important, complexe et délicat à un syndicat qui a la confiance de la majorité des enseignants du département ;

— tient à réaffirmer sa volonté de contribuer activement à la recherche d'une solution susceptible de satisfaire les exigences ou les voeux des maîtres tout en ne compromettant pas la paix scolaire

PAS D'IDENTIFICATION DU SERVICE PUBLIC A DES ORGANISMES EXTERIEURS A LUI. — BROCARD

reprend et développe cette partie de son rapport en montrant combien les confusions de pouvoir entre l'administration et les organismes extérieurs (syndicats, œuvres péri et post-scolaires) peuvent être préjudiciables aux uns et aux autres. Ou bien ces organismes, quand ils confondent plus ou moins leur autorité et celle de l'administration, respectent la neutralité administrative, et leur action est privée d'une part de leur originalité et de leur dynamisme. Ou bien elles font prendre en compte, par l'administration des positions valables pour une partie de la « clientèle » du service public, mais inacceptables pour l'ensemble. Nous ne pouvons tolérer que, même accidentellement et localement l'école publique puisse apparaître comme n'étant pas accueillante à tous les élèves quelles que soient les options politiques, philosophiques ou religieuses des familles qui lui confient leurs enfants. Nous avons eu, dans le passé à lutter contre certains abus, en ce domaine. Notre vigilance ne se re-

lâchera pas et nous nous opposerons fermement à toute initiative qui serait contraire à la neutralité administrative. BROCARD tient d'ailleurs à souligner que chaque fois que des faits précis ont été soumis à la Direction, celle-ci s'est montrée soucieuse de prendre les mesures qui s'imposaient. Encore faut-il que nos camarades appuient leurs revendications de dossiers précis et que les protestations que nous pourrions avoir à opposer à certaines confusions soient dictées seulement par un légitime souci de défense du service public et d'efficacité syndicale, à l'exclusion de toute autre considération. Telle a été notre action dans le passé, telle elle demeurera dans l'avenir.

POUR UNE ECOLE A LA MESURE DES BESOINS DE LA NATION. —

Défendre l'école contre les attaques menées de l'extérieur et éventuellement contre les sectarismes internes est certes une tâche primordiale pour des syndicalistes universitaires. Mais nos efforts seraient vains si, faute de moyens, cette école ouverte à tous s'avérait incapable de recevoir, dans des conditions matérielles et pédago-

giques satisfaisantes, l'ensemble de la population scolarisable qui s'adresse à elle. C'est pourquoi les énergies du syndicat doivent être, plus que jamais mobilisées pour assurer à notre service ces moyens matériels que des gouvernements et des majorités lui ont par incompétence, paresse ou hostilité, si longtemps refusés. Le rapporteur rappelle successivement divers problèmes qui font l'objet de nos études et de nos démarches : constructions scolaires, recrutement, amélioration de la carrière, réforme de l'enseignement.

L'école primaire, avec l'ensemble de l'Université, traverse une période de transformations structurelles dictées par une nécessaire adaptation aux exigences de la vie moderne. Le syndicalisme universitaire doit être présent à cette tâche. Le S.G.E.N., syndicat général et confédéré peut et doit jouer un rôle déterminant. BROCARD souhaite, qu'après une discussion sérieuse, une confiance massive se dégage en faveur de la politique menée par le Bureau du Premier Dégré renforçant ainsi une audience chaque jour plus large dans tous les milieux avec lesquels l'activité syndicale nous met en contact.

B. — DISCUSSION

talité de l'ensemble de nos collègues dans leur classe.

Il s'élève contre les consignes électorales données par certaines œuvres gravitant autour de l'école, quel que soit le mode de diffusion de ces consignes, en raison du caractère quasi officiel de ces organismes.

GUYOT (Côte-d'Or) s'étonne que la rubrique « *Lu et Noté pour Vous* » soit de moins en moins fréquente dans « SYNDICALISME UNIVERSITAIRE ».

POISSENOT (Doubs) souhaite que les positions fondamentales du S.G.E.N. soient clairement et régulièrement rappelées dans le journal.

STENGEL (Bas-Rhin) regrette qu'une partie des fonds recueillis dans les écoles d'Alsace par la vente de vignettes aille à des organismes qui

qui règne en fait dans les départements d'Alsace et de Moselle, et l'audience incontestée que rencontre l'Ecole publique auprès de la grande majorité de la population :

— réaffirme que le Syndicat Général de l'Education Nationale en tant qu'organisation nationale groupant exclusivement les enseignants de l'Ecole publique, refusera toujours de se placer à un point de vue confessionnel, de faire siennes une opposition de principe à la laïcité de l'Ecole ;

— revendique, pour le Syndicat, le droit de formuler des exigences pour toutes questions mettant en cause les intérêts moraux de ses membres ;

— considère par contre que les enseignants, et donc le Syndicat, ne sauraient revendiquer le droit d'imposer leurs vues sur l'ensemble des questions que pose l'existence en Moselle d'un Statut scolaire spécial, la plupart de ces questions

attaquent violemment le statut scolaire local.

PERRIN (Seine) qui rédige habituellement la chronique « *Lu et Noté pour Vous* » explique pourquoi, après en avoir ralenti le rythme, il envisage de la supprimer : un désaccord sur la conception de la propagande s'est manifesté au sein du Bureau, désaccord non pas de fond, mais de méthode : la chronique visait à dénoncer des erreurs, il a paru plus efficace de placer la propagande sur un terrain plus positif.

GUYOT et **POISSENOT** pensent qu'il faut concilier les deux méthodes. **POISSON** (Paris) et **CASPARD** souhaitent que les oppositions fondamentales entre le S.G.E.N. et les autres organisations universitaires soient nettement affirmées.

Etant souvent autant du ressort des parents que des maîtres, parfois même du ressort exclusif des parents ;

Dans cet esprit l'A.G. . .

— rappelle une nouvelle fois l'exigence du Syndicat de voir assurer aux maîtres une totale liberté pour ne pas donner ou pour donner l'instruction religieuse ;

— approuve les propositions pratiques mises au point par le bureau de la section pour rendre effective cette liberté fondamentale ;

— formule le vœu :

— que les Ecoles Normales deviennent interconfessionnelles et qu'elles soient ouvertes aux croyants comme aux non-croyants ;

— que les écoles primaires soient transformées en écoles interconfessionnelles, donc ouvertes à tous.

Considérant que la situation de fait est très différente de la situation « légale » :

Mlle JOUESNE (Côte-d'Or) demande si la position du S.G.E.N. à l'égard du statut de l'Académie de Strasbourg est une position de principe, ou de transition.

CASPARD esquisse rapidement les problèmes posés par ce statut et par son évolution, problèmes qui nécessitent une étude complète (dont le questionnaire lancé par la Moselle pourrait être l'amorce). Les éléments à considérer seraient notamment : degré d'attachement des populations au statut, sauvegarde des libertés des maîtres et des élèves, concurrence entre écoles privées (pratiquement inexistantes aujourd'hui) et écoles publiques, distinction entre les responsabilités qui sont du ressort des maîtres et celles qui incombent aux parents. (2).

Estimant qu'une solution d'ensemble qui serait imposée par voie d'autorité risquerait de créer en Moselle et en Alsace une situation de guerre scolaire dont l'Ecole publique et ses maîtres seraient les premières victimes ;

L'A.G. . . renouvelle la proposition déjà formulée en 1947 et tendant à la création d'une Commission d'études qui serait appelée à rechercher et à proposer au législateur une solution aux différents problèmes que pose actuellement l'existence du Statut confessionnel ;

— suggère que soient représentés à cette Commission : l'Administration de l'Education Nationale, les représentants qualifiés des parents, les représentants des collectivités locales, les autorités religieuses et les syndicats d'enseignants ;

— mandate le bureau de la section pour saisir de cette proposition, les Pouvoirs publics.

C. — RÉPONSE DE BROCARD

LEROUX a cité des textes. D'autres, émanant de milieux proches, peuvent leur être opposés qui justifient notre affirmation que la fréquentation de l'école publique ne contrarie en rien les exigences des consciences, quelles qu'elles soient.

BROCARD a tenu, en effet, comme l'a souligné Mlle BERGER, à rappeler qu'il pouvait y avoir incompatibilité entre certaines prises de position concernant notamment le rôle primordial du service public et l'appartenance au S.G.E.N. Au cours de l'année écoulée, le Bureau du Premier Dégré a engagé, contre un adhérent une procédure qui a abouti à l'exclusion de cet adhérent. Notre fermeté sur ce point se maintiendra. Le Bureau évidera dans les prochaines semaines une formule d'adhésion qui constitue un engagement formel de respecter les statuts.

Répondant au vœu de POISSENOT, BROCARD confirme que nos positions

de 1951 sont un minimum et que nous ne manquerons pas de le rappeler. Quant à notre ligne de conduite à l'égard du statut de l'Académie de Strasbourg elle est dictée uniquement par le souci du fonctionnement du service public dans une situation donnée, à l'exclusion de toute préoccupation confessionnelle, ainsi que l'a rappelé CASPARD dans un article de « SYNDICALISME UNIVERSITAIRE » (n° 160) où il citait un texte fondamental : la résolution unanime du Comité National de 1946 approuvée par le Congrès de 1947 et dont le dernier paragraphe notamment doit être parfaitement connu de tous nos camarades . . .

Le Congrès du S.G.E.N. (1^{er} degré), APPROUVE l'action menée par le Bureau au cours de l'année écoulée pour assurer la défense du service public ;

IL LUI DONNE MANDAT, sous le contrôle de la C.A. 1^{er} degré et en liaison avec les organismes généraux du syndicat de promouvoir une politique du premier degré comportant :

— La mise en œuvre d'un programme de constructions scolaires en rapport avec les besoins ;

— Une amélioration de la situation d'instituteur — notamment par une revalorisation de la fonction enseignante et une accélération de la carrière — susceptible d'attirer les jeunes et de les retenir ;

— Une réforme progressive des Ecoles normales visant à assurer, dans le

cadre d'une réforme générale de l'enseignement telle qu'elle est souhaitée par le S.G.E.N., une véritable formation professionnelle de tous les futurs instituteurs.

Reaffirmant son attachement à l'école laïque, lieu de rencontre fraternelle des Français de toutes origines et de toutes opinions :

LE CONGRES :

RAPPEILLE que toute identification du service public à des organismes extérieurs à lui :

— Est contraire au principe de la neutralité administrative ;

— Et ne peut que confirmer dans leur attitude les familles les plus réservées à l'égard du service public.

ET MANDATE le Bureau pour dénoncer toutes confusions qui seraient préjudiciables au rayonnement de l'école.

TOILES A DRAPS

Les plus belles et les meilleures qualités
Prix très réduits à nos adhérents
Echantillons, franco, sur demande
LANDIER, toillier, YSSINGEAUX (Haute-Loire)

Enfin, reprenant une suggestion

Le Premier Degré dans le Service Public

(Suite)

BROCARD soumet ensuite au Congrès des motions relatives aux bourses et aux zones de salaires. Divers vœux mosellans concernant les retraites sont renvoyés à la commission d'action revendicative. Un vœu de la section de l'Ardèche est renvoyé au Bureau National pour étude. Un vœu relatif au maintien de leur poste pendant un an après la naissance, des institutrices en congé de maternité est rejeté à la demande du secrétaire général. (Nous avons obtenu le maintien du poste jusqu'à la fin de l'année scolaire.

NORMALIENS —

Enfin, deux délégués « Jeunes » viennent soumettre à l'assemblée, qui les adopte, les vœux émis par les élèves-maîtres et par les remplaçants.

VŒUX DES NORMALIENS

(Présentés par DELAPORTE, Nord)
Les normaliens, réunis lors du Congrès S.G.E.N., à Poitiers,

I. — CHOIX DU BACCALAUREAT

Demandent la possibilité, pour le normalien, de préparer le bac de son choix.

II. — TITULARISATION

Considérant qu'ils ont une formation professionnelle identique et les mêmes besoins que leurs camarades plus âgés, les E.M. sortant de l'E.N. à 18 ou 19 ans, demandent que leur titularisation s'effectue au 1^{er} janvier suivant la sortie de l'E.N. et l'obtention du C.A.P.

III. — DUREE DE L'ENGAGEMENT

Considérant qu'il est abnormal que les élèves entrant en quatrième année sur concours après le bac, soient liés par un engagement décennal tout comme les élèves entrant sur concours en seconde, demandent une diminution de la durée de cet engagement (5 ans...).

IV. — TRAITEMENTS

Demandent que leur traitement soit porté à l'indice 175 pour les F.P. 1, à l'indice 185 pour les F.P.U. et F.P. 2.

V. — PREPARATION DES MAÎTRES DE C.C.

Demandent un statut précis permettant d'uniformiser le régime imposé aux E.M. continuant leurs études en ville de Facultés pour être maîtres de C.C.

VI. — ACCES AUX FACULTES

Demandent que les possibilités d'accès à la Fac (préparation maîtres de C.C.), soient ouvertes aussi bien aux normaliens de quatrième année qu'aux normaliens entrant à l'E.N. après le bac.

ORGANISATION SCOLAIRE

Période du 1^{er} au 13 juillet

Service des examens

Circulaire du 16 avril 1956 (Cabinet du ministre, aux Recteurs, aux Inspecteurs d'Académie). (Au B.O. n° 16).

Selon les dispositions de l'arrêté du 28 janvier 1955, les grandes vacances sont fixées de la manière suivante :

— Sortie : le vendredi 13 juillet ;
— Rentrée : le vendredi 1^{er} octobre.
Conformément à l'article 2 de l'arrêté précédent, l'enseignement sera continué, au cours de la période du 1^{er} au 13 juillet, dans les écoles du premier degré ainsi que dans les établissements du second degré, par des méthodes d'activités dirigées, dans les établissements de l'enseignement technique par des méthodes d'activités dirigées ou des stages pratiques d'atelier, selon la nature des établissements.

Sur la demande écrite des familles, adressée au Chef d'établissement ou au Directeur de l'école, les élèves pourront être dispensés de suivre ces exercices.

J'insiste très vivement auprès de vous pour que vous recommandiez instamment à nos Directeurs d'écoles et Chefs d'établissements d'apporter le plus grand soin et le meilleur esprit d'initiative à l'organisation de ces activités dirigées. L'expérience de 1955 a montré que les élèves ont suivi ces exercices en nombre satisfaisant, et avec un vif intérêt, lorsqu'un programme, bien étudié, divers, instructif, leur a été proposé. Je suis très désireux de voir les autorités académiques demander aux Chefs d'établissements de leur communiquer, dès le 1^{er} juin, leurs projets d'organisation, afin qu'il leur soit possible de suggérer, si besoin en est, les extensions ou les améliorations utiles. Il est indispensable que les familles et les élèves qui ne s'éloignent pas de leur résidence dès le 1^{er} juillet éprouvent la valeur et l'intérêt éducatif des activités proposées, et que les activités de la période du 1^{er} juillet au 13 juillet soient, par conséquent, très solidement organisées.

Les moyens d'y parvenir ne nous font pas défaut. Dans les écoles maternelles et primaires, les maîtres qui ne s'emploient pas, dès le début de juillet, à l'encaissement des colonies de vacances, seront en nombre très suffisant pour qu'aucune difficulté ne soit opposée, du chef du personnel, à l'organisa-

REPLAÇANTS

VŒUX DES REPLAÇANTS

(Présentés par DUQUESNE, Loir-et-Cher)
Les remplaçants, réunis lors du Congrès S.G.E.N., à Poitiers :

— Donnent mandat au B.N. de poursuivre son action auprès du ministre pour l'amélioration de la situation des remplaçants.

Demandant :

I. — FRAIS DE DEPLACEMENT

Le remboursement intégral de tous les frais de déplacement, supportés à l'occasion des conférences pédagogiques ou des changements de poste fréquents.

II. — PRISE EN COMPTE DES SERVICES

La réduction des délais de stagiaires et de titularisation par la prise en compte :

a) du temps passé au service militaire, dans son intégralité ;
b) des services antérieurs dans l'Education nationale (comme M.I., S.E., M.A...).

III. — INDEMNITES DE LOGEMENT

Le bénéfice de l'indemnité de logement pour les remplaçants non logés qui occupent un poste non vacant.

IV. — PETITS CONGES

L'ouverture de crédits pour payer les petits congés des remplaçants qui se voient dans la majorité des cas, privés de leur traitement pendant les petites vacances, ou profit des titulaires qu'ils remplacent.

MOTION COMMUNE aux élèves-maîtres et remplaçants

Sur proposition de la section de Melle, le Congrès...

Demande que l'indemnité spéciale forfaitaire aux enseignants soit versée aux élèves-maîtres de formation professionnelle et aux remplaçants en stage dans les écoles normales.

sation d'activités cohérentes et intéressantes. Je sais d'ailleurs que, de façon très générale, l'expérience de 1955 a été positive pour les écoles du premier degré. Ainsi suis-je assuré qu'à la lumière des indications fournies par cette expérience, il sera partout possible, avec le concours attentif de Mmes et MM. les Inspecteurs de l'enseignement primaire, d'obtenir une bonne fréquentation, justifiée par un programme bien établi.

Dans les établissements secondaires et techniques, les professeurs d'enseignement général, qui resteront disponibles, les professeurs d'éducation physique, de dessin, de musique, les adjoints d'enseignement doivent fournir les cadres nécessaires et permettre, en utilisant les diverses compétences, de mettre au point un programme vraiment éducatif. Il sera d'autre part nécessaire que les Chefs d'établissements prennent le plus grand soin d'avertir dûment les familles de ce qui leur est proposé, afin que les assertions parfois apportées aux parents par quelques élèves, plus avides d'un départ anticipé que d'un utilité parachevement de l'année scolaire, puissent faire l'objet, de la part des parents, d'un examen critique bien informé.

En résumé, je sais pouvoir faire appel aux qualités d'ingéniosité de tout le personnel d'administration et d'enseignement pour que les activités dirigées de 1956 répondent vraiment à leur définition même.

Il n'échappera à personne que l'Education nationale a le devoir de retenir effectivement jusqu'au 13 juillet, plutôt que de les laisser au désœuvrement de la rue, les enfants, dont les parents continuent d'être retenus par leurs occupations quotidiennes. Ce n'est qu'à cette condition, il importe de le souligner, que le régime actuel des grandes vacances reçoit sa justification.

**N'OUBLIEZ PAS
CAISSE DE SOLIDARITÉ**
S.G.E.N. - C.C.P. Paris 8776-95

PERMUTATION

Cherche permuant Seine pour Aube. — Ecr. M. THIEBAUX, 25, rue Villebois-Maireuil, Sainte-Savine (Aube).

300 VOYAGES, SÉJOURS

Chambres d'hôte, villages de toile, chalets, cars camping, etc. etc.

vous sont proposés :

TOUTES les RÉGIONS de FRANCE L'EUROPE OCCIDENTALE

La Scandinavie, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Grèce la Yougoslavie, l'U.R.S.S., par

LOISIRS DE FRANCE

34, rue Godot-de-Mauroy, PARIS (9^e) - OPE 03-61

Pour recevoir notre catalogue « Vacances et Joies 56 », remplir le bulletin et joindre 50 francs en timbres.

Nom et prénom _____

Adresse _____

AU B.O. 1^{er} DEGRÉ

CREATIONS DE POSTES ET REVISION DE LA CARTE SCOLAIRE

C. 29-3-56 au B.O. n° 15 : en distinguant classes supplémentaires qui fonctionnaient au 1^{er} janvier 1956, postes nouveaux dont les I.A. proposent la création au 1^{er} octobre 1956 et dans chaque cas classes primaires, maternelles et enfantines, de C.C., de perfectionnement et plein air.

PROPAGANDE EN FAVEUR DE LA FORET ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

C. 3-4-56 (au B.O. n° 14)

Ouvrages de documentation agricole, C. 29-3-56 (au B.O. n° 14). Fiches de documentation pour l'enseignement post-scolaire agricole et ménager agricole. C. 29-3-56 (au B.O. n° 14).

CONCOURS D'ENTRÉE EN 1^{re} ANNÉE D'ÉCOLE NORMALE

(au B.O. n° 14)

a) C. 27-3-56, rappel de la circulaire du 7 avril 54 (B.O. n° 13, 15-4-54).

b) A. 5-4-56 épreuve d'éducation physique : modification de l'arrêté du 17-2-54.

ASSISTANTS ETRANGERS NOMMÉS DANS LES C.C. ET ASSISTANTS FRANÇAIS A L'ETRANGER

Ces derniers devront signer un engagement selon lequel ils restent à la disposition de l'enseignement du 1^{er} degré pendant dix ans. C. 3-4-56 (au B.O. n° 14).

RETRAITE (au B.O. n° 14)

a) Prise en compte pour la retraite du temps d'études dans les E.N. Cas d'anciens élèves libres des E.N. Lettre du 26-3-56.

b) Envoi de propositions d'admission à la retraite. Note de service du 20-3-56.

STAGE D'INFORMATION DESTINÉ AUX DIRECTEURS ET DIRECTRICES DE C.C. AVEC INTERNAT

C. 10-4-56 au B.O. n° 15)

ELEVES-MAÎTRES

Mouvement : Placement des élèves-maîtres ayant accompli une année de propédeutique à proximité d'une ville de Faculté (C. du 29-3-56 au B.O. n° 14).

Comme suite à ma circulaire n° 26 du 29-2-1956 (B.O. n° 10 du 8-3-56, p. 603; 214 Pr.), j'ai l'honneur de vous préciser, ci-après, les conditions dans lesquelles vous devez procéder au placement des élèves-maîtres ayant accompli avec succès une année de propédeutique et qui, ayant affectué leur année de formation professionnelle dans une Ecole normale d'une ville de Faculté (conf. mes circulaires du 16-4-1955, B.O. n° 17 du 5-5-1955 et du 28-9-1955, B.O. n° 35 du 6-10-1955), désirent poursuivre leurs études en vue de devenir professeurs de cours complémentaires.

Les intéressés devront être affectés dans leur département d'origine dans des postes en communication facile avec une Université, qu'elle soit ou non celle de leur Académie. Cette affectation est destinée à permettre à ces

jeunes maîtres de pouvoir poursuivre aisément leurs études ; elle pourra donc être prononcée sans qu'il soit tenu compte du barème, et présentera par la même un caractère essentiellement provisoire. Elle ne saurait d'ailleurs être maintenue aux intéressés après obtention de la licence et au maximum au-delà du délai de 5 ans fixé par la circulaire du 15 juillet 1954.

Si la situation géographique du département d'origine ne se prête pas à une affectation de cette nature, les intéressés devront être placés à titre provisoire dans un autre département plus proche d'une ville d'Université, après entente entre les inspecteurs d'Académie de ces départements. Mais je tiens à vous préciser qu'il n'y aura pas lieu d'accorder à cet effet un exeat ; ces maîtres resteront rattachés aux cadres de leur département d'origine, qu'ils devront rejoindre dès l'achèvement de leurs études et au maximum à l'expiration du délai ci-dessus rappelé, et dans lequel la titularisation, et les promotions à l'ancienneté et éventuellement au choix leur seront accordées.

Par ailleurs, ces affectations seront toujours effectuées dans des écoles primaires. Ce n'est que dans des cas exceptionnels, justifiés par d'impérieuses nécessités de service, que vous pourriez procéder à des affectations dans des postes de cours complémentaires.

J'ajoute qu'afin d'assurer à l'Enseignement du premier degré le concours des maîtres dont il aura facilité la formation, il importe que les intéressés prennent l'engagement de servir dix ans à dater de leur première installation, soit dans les écoles primaires élémentaires, soit dans les cours complémentaires, soit dans les Ecoles Normales, soit dans l'Inspection primaire.

PARTICIPATION DES NORMALIENS ET DES NORMALIENNES AUX ACTIVITÉS SPORTIVES se déroulant hors de l'Ecole normale les jours réglementaires de sortie

(C. du 19-4-56 au B.O. n° 16)

En réponse à différentes questions qui m'ont été posées au sujet de la participation des normaliens et normaliennes aux activités sportives, j'ai l'honneur de vous rappeler les dispositions de l'arrêté du 10 mai 1948, article 102 (B.O. n° 18 bis de 1948 ; fasc. de doc. 55-Pr-A) et de vous préciser que toute adhésion des normaliens et des normaliennes à une association sportive doit être conditionnée par une autorisation écrite des parents des intéressés, la signature de la personne responsable étant légalisée par le maire de la commune où elle est domiciliée.

ENQUETE SUR LES CONDITIONS DU TRAVAIL SCOLAIRE

(C. du 14-4-56 au B.O. n° 16)

La Fédération nationale des Conseils de parents d'élèves des écoles laïques procède actuellement à une vaste enquête sur les conditions dans lesquelles se réalise le travail scolaire, ainsi que sur les répercussions qu'il peut avoir sur la santé des enfants.

L'importance et l'intérêt de ces deux grandes questions, qui correspondent à deux de mes préoccupations essentielles, ne vous échappent certainement pas. C'est pourquoi je vous serais obligé d'inviter tous les directeurs et directrices d'écoles et instituteurs et institutrices de votre ressort à participer à cette enquête, notamment pour l'établissement des questionnaires en collaboration avec les familles et pour la centralisation des réponses.

CONGRÈS DE POITIERS

L'allocution de Declercq à l'ouverture de la séance du lundi 26 mars au matin a été partiellement reproduite en première page du bulletin.

Après avoir remercié notre camarade métallurgiste Labigne, président de séance, demande aux congressistes de ne pas donner à leur enthousiasme un style agressif ni à leur sagesse un ton provocant, de se tenir à égale distance de la séance de réception à l'Académie Française et de la réunion Poujade. Il rappelle à tous que doit régner le droit de dire des choses désagréables sans être interrompu et le devoir de les entendre sans interrompre. Il souhaite enfin que toutes les interventions s'inspirent d'une double exigence :

- unité du S.G.E.N. : non pas unité monolithique ou dans l'équivoque, non pas autre que celle dont nous voulons le maintien dans l'école publique ;
- fidélité à l'inspiration qui a présidé à la fondation du S.G.E.N.

Si cette unité, conclut Labigne, devait être menacée, je ne vois pas très bien ce que le S.G.E.N. y gagnerait, mais je vois ce qu'il y perdrat. Et avec lui l'école publique à laquelle notre sort est lié.

L'EXPOSÉ DE VIGNAUX

Evoquant le souvenir du congrès de Grenoble, *VIGNAUX* remercie d'abord de leur accueil *GIRARD* et son équipe que le congrès vient renforcer dans leur position d'avant-garde, sur cette terre de l'Ouest dont *DECLERCQ* a évoqué les problèmes. A l'heure où le S.G.E.N. étant entré dans la vie publique, son Secrétaire général connaît un peu le destin amer des hommes publics, le témoignage que lui a apporté un militant ouvrier comme *DECLERCQ* constitue pour lui, lié depuis toujours au mouvement ouvrier, la meilleure récompense d'une vie militante déjà longue. *VIGNAUX* souhaite aux plus jeunes de sentir le prix de tels témoignages et de conserver pour l'Université de demain ces valeurs liées à la tradition syndicaliste et républicaine de la classe ouvrière française que ceux de sa génération avaient à transmettre.

Des positions collectives

Ceci dit, il faut se tourner vers l'avenir, comme entend le faire un Rapport d'orientation, mais en maintenant, sur l'ensemble et l'essentiel, la continuité et la cohérence avec le passé. C'est *HENTZ* qui a heureusement parlé de « Rapport de continuité ».

Cette cohérence, cette continuité permettent aux individus, en renonçant peut-être à une œuvre personnelle, de laisser derrière eux une organisation. Cette organisation, nous l'avons créée depuis 1937 et par delà les années obscures après la Libération. La vie du syndicat, les règlements qu'il s'est donnés, notamment au dernier congrès, ont accentué le caractère collectif des prises de positions syndicales. Deux votes d'orientation au congrès de Grenoble (sur le rapport d'orientation et l'élection du secrétaire général) ont dégagé, en pleine clarté, une très large majorité. Cette orientation a été poursuivie par des décisions, toujours collectives : Comité national, Bureau national et, en cas d'urgence, Secrétariat général. Il s'agit donc de positions d'organisation.

Si elles se sont exprimées, inévitablement, par des individus, c'est par des individus qui non seulement les croyaient valables en elles-mêmes, mais aussi valables pour l'organisation. Et comme elles ne font que répondre et continuer dans la cohérence la plus stricte celles adoptées par tous nos congrès, spécialement depuis 1951, elles sont cela même sur quoi a été construite l'autorité du syndicat devant le Parlement et l'opinion publique et dans l'Université même. Refoulant l'individualisme endémique en milieu universitaire, chaque délégué doit donc juger ici du point de vue de l'organisa-

tion, comme responsable d'une organisation syndicale de l'enseignement public ayant les statuts que le S.G.E.N. s'est donnés en 1937.

Il s'agit, de ce point de vue, uniquement de l'action confédérale et de la politique scolaire. Tout le reste est exclu de ce débat, y compris les problèmes algériens renvoyés d'abord à une Commission où toutes les Académies, à commencer par celle d'Alger, seront représentées.

VIGNAUX ne reprend pas le texte du Rapport, ni celui des compléments qu'au fil de l'actualité, lui ont apporté les deux derniers bulletins. Il signale que le complément ronéotypé distribué aux délégués (texte reproduit dans le numéro 165 de *S.U.*) tient compte de la plupart des résolutions de congrès académiques : ce qui confirme l'effort de synthèse que nous avons toujours jugé indispensable à la direction collective du syndicat. Après avoir indiqué qu'à la motion *BAJA - CAYOL - CASTAING - POINSO*, le B.N. n'a pas opposé la question préalable, pour laisser libre cours au débat, et ajouté que cette décision ne saurait constituer un précédent, le Secrétaire général demande qu'un seul vote ait lieu sur l'ensemble du Rapport d'orientation et de ses compléments ; cet ensemble constituant la base la plus large, sur laquelle pourront être construits sans équivoque la vie et l'avenir de l'organisation. Organisation qui se trouve présentement attaquée.

Le sens d'une attaque

VIGNAUX renvoie le congrès à *S.U.* n° 165. Il cite encore deux faits (voir *S.U.* n° 166). Il s'en tient à des faits publics, que chacun peut compléter par ses propres informations. Il ne cherche pas s'il y a un chef d'orchestre invisible. Même s'il s'agit d'initiatives indépendantes les unes des autres, il existe hors du syndicat des intérêts susceptibles d'utiliser ces actes. De là la gravité de la situation.

A propos de l'intervention de *Forces Nouvelles*, le Secrétaire général tient à rappeler ce qu'il a écrit dans *S.U.* : « Le syndicalisme français n'a jamais contesté à ses membres leur liberté individuelle d'option politique, mais il a toujours refusé de laisser infléchir sa ligne sous une pression extérieure ».

Vivement applaudi, *VIGNAUX* continue : « Conformément à cette tradition, nous avons l'obligation de résister à toute tentative de constituer — au sein d'un syndicat qui s'est toujours réclamé de l'indépendance syndicale — une frac-

LE DÉBAT SUR L'ORIENTATION

tion qui tirerait son sens de sa liaison avec un groupe extérieur, politique ou confessionnel ».

Le Secrétaire général s'étonne ensuite que soit survenue en 1955-56 une attaque contre la politique scolaire du S.G.E.N. qui ne s'était pas produite, avec la même ampleur, en 1951 ni les années suivantes.

A l'approche des élections, le B.N. a simplement accompli le double mandat qui lui avait donné le C.N. : rappeler les besoins du service public en équipement et en personnel ; lutter contre toute déformation de l'idée de laïcité.

Alors que, dans l'accomplissement de ce mandat, le S.G.E.N. ne laissait pas plus que dans le passé ses prises de position se confondre avec celle du Comité national d'action laïque et de la F.E.N., ce n'est pas de ce côté qu'est venue l'attaque.

Une leçon doit être tirée de ce fait, d'autant que nous sommes sortis depuis janvier de notre discréption publique par deux communiqués seulement :

— celui du 22 janvier, qui manifestait par avance notre indépendance à l'égard du Gouvernement à direction socialiste en réclamant une initiative gouvernementale, seule

capable de replacer le problème d'abrogation des lois Marie-Barançé dans une politique portant sur l'ensemble des problèmes scolaires et souhaitable par tous ceux qui, reprenant nos préoccupations de 1950-51, désirent une confrontation, voire des tractations.

— le communiqué du 26 février, l'un des plus modérés dans la forme comme dans le fond que nous ayons jamais publié. L'émoi qu'a suscité ce simple rappel de faits nous oblige à demander s'il est encore désagréable à certains de devoir constater à l'époque du totalitarisme, le libéralisme de l'Université française. Les mêmes souhaiteraient-ils que le S.G.E.N. cesse d'être un syndicat de l'enseignement public lié à cet enseignement par une loyauté collective qui le fait travailler à son rayonnement, exiger les moyens qui lui sont indispensables en équipement et en personnel et que la Constitution d'ailleurs déclare lui être dus ? Vouloir que le S.G.E.N. cesse d'être animé par ce souci primordial, c'est lui demander de n'être plus le S.G.E.N.



Contre-attaque

C'est vouloir que le S.G.E.N. oublie la déclaration de principes inscrite depuis 1937 sur chaque carte de syndiqué ; qu'il renie l'attitude de ses dirigeants sous le régime de Vichy ; qu'il renie les positions prises par tous ses congrès, depuis la Libération notamment et depuis 1951. Syndicat de l'enseignement public, nous avons fait preuve de la plus grande compréhension compatible avec cette situation et cette responsabilité. Constant que de cet effort, le S.G.E.N. est bien mal récompensé, *VIGNAUX*, vivement applaudi, déclare : « Nous sommes le dos au mur, le congrès dira si nous ne devons pas passer à la contre-attaque ».

« Cette contre-attaque, nous la mènerons, ajoute-t-il, à partir de nos positions déjà éprouvées, dans la conscience que de notre fermeté sur ces positions dépend l'efficacité de notre action quotidienne, l'autorité que nous valent notre réalisme et notre sens des responsabilités d'Etat ». De ce point de vue, évoquant la position du S.G.E.N. sur les problèmes propres à l'Académie de Strasbourg, le Secrétaire général souligne l'unité de la politique scolaire du S.G.E.N. « Aujourd'hui encore, ajoute-t-il, on parlera encore, on parlera trop de politique scolaire. Il faudrait qu'appuyé sur cette politique, acquise pour l'essentiel une fois pour toutes, le syndicat puisse désormais consacrer toutes ses forces à sa tâche primordiale : la défense des intérêts matériels et moraux des syndiqués, le déve-

loppe du service public de l'Education nationale ».

Plusieurs fois interrompu par des applaudissements presque unanimes, *VIGNAUX* achève :

« S'il en est, hors du syndicat, qui veulent nous empêcher d'accomplir cette tâche primordiale, nous les combattrons.

« Si d'aventure il s'en trouvait dans le syndicat qui n'en comprendraient pas le caractère primordial, nous leur demanderions de nous quitter : il y a assez de jeunes dans l'Université pour venir les remplacer au S.G.E.N.

« Né à la vie intellectuelle dans une Université fière de son libéralisme, je n'ai, conclut *VIGNAUX*, d'autre ambition que de transmettre à de plus jeunes, dans une société en transformation, ces valeurs libérales. Et ce libéralisme implique, à mon sens, une certaine dose de patience. Mais lorsque l'organisation est en cause, le temps est passé de la patience individuelle. Quand nous aurons pris ensemble des décisions, il faudra pour en imposer l'exécution, tous, de la base au sommet, que nous fassions de notre libéralisme un libéralisme militant. »

LES INTERVENTIONS

Après avoir constaté que l'exposé du Secrétaire général ne laisse place à aucune équivoque et permet un débat en pleine clarté, *LABIGNE* donne la parole aux délégués des diverses académies.

(Suite en tournant la page)

LE DÉBAT SUR L'ORIENTATION - LES INTERVENTIONS RÉPONSE ET CONCLUSION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

AIX (1)

Baja proteste contre l'article de S.U. rapprochant de la motion qu'il a signée un texte publié par *Le Dépêche de Saint-Etienne*.

Il estime qu'en l'absence d'une tribune libre dans S.U., ses camarades du lycée Thiers et lui-même ne pouvaient agir que par correspondance privée ou par des notes d'information, strictement intérieures, procédé auquel a eu recours « la minorité » au sein de la C.F.T.C.

Castaing se présente comme l'un des quatre pères de famille marseillais qui ont cru bon de prendre une initiative pour y voir clair ; la confu-

ALGER

Vendeville, secrétaire académique, plusieurs fois applaudie, expose l'hésitation de la délégation d'Algérie à voter le Rapport d'Orientation : ses collègues et lui-même se demandent où la cohérence et la continuité de l'orientation peuvent-elles entraîner le Syndicat. La grève contre le projet Saint-Cyr, aux côtés de F.E.N., n'a pas été comprise. En acceptant la référence de la minorité C.F.T.C. au « socialisme démocratique », le Syndicat ne s'est-il pas engagé sur un terrain politique ?

BESANÇON

Vivement applaudi à plusieurs reprises, Bordet s'exprime à la fois au nom des 90 % de sa section académique et aussi, croit-il, au nom de bon nombre des jeunes du S.G.E.N. Si les jeunes viennent au S.G.E.N., c'est à cause de sa liaison avec le monde ouvrier, à cause aussi de sa conception originale de la laïcité, de son opposition de la loi Barané comme de son refus

BORDEAUX

Bianchi excuse De Zangroniz, empêché, et appelle au B.N. l'appui de la majorité de la section académique. « J'ai eu, dit-il, l'heureuse surprise de constater que des gens venus au Congrès académique pour voter contre le Rapport d'Orientation étaient finalement voté pour, cela après les explications que Mousel a pu donner oralement ». Il regrette que le mandat impératif accepté par certains délégués les ait empêchés de tenir compte de ces explications. Il souligne le fait que les camarades jeunes — pas seulement M.I. ou A.E., mais professeurs aussi — sont avec la majorité de la section et avec Vignaux. Nous vivons dans une époque de transformation, il s'agit non seulement de nous adapter, mais de donner le ton. Vigoureusement applaudi par la plus grande partie de l'Assemblée, Bianchi déclare : « Où bien nous nous raidissons sur des positions défaites et nous en crêvons, ou bien nous évoluterons et nous nous sauverons. Dans cette transformation en cours, à la C.F.T.C., ce qui importe plus que le dernier C, maintenant, c'est le T. En étroite union avec des militants comme Declercq, ne craignons pas d'aller au-devant des coups. »

Dandurand, applaudi dans sa conclusion par quelques congressistes, apporte le point de vue de la minorité de la section académique qui traduit, résume-t-il, les graves réserves de la majorité des

CAEN

Salué de vifs applaudissements, Natanson appelle l'appui de l'écrasante majorité des mandats de son académie : la totalité des militants de sa section — comme sans doute l'immense majorité de ceux qui militent dans tout le pays — n'auraient plus leur place à un Syndicat qui n'affirmerait pas au minimum les positions défendues par le B.N. en politique scolaire. C'est pour eux une question de simple loyauté à l'égard des collègues qu'ils ont gagné à la cause du S.G.E.N., parmi les jeunes et les instituteurs notamment.

Le secrétaire académique de Caen continue en critiquant l'opposition, doublement incompréhensible à ses yeux : elle propose de blâmer le B.N. qui, logiquement, devrait en ce cas démissionner, mais ne propose pas d'équipe de remplacement ; alors que l'école privée a manqué pas de défenses, elle veut apporter à sa défense le renfort d'enseignants publics qui, s'ils ne sont pas à regret dans l'école publique, croient à sa valeur, estiment — comme le S.G.E.N. l'a toujours estimé — qu'il faut la développer, l'école ouverte à tous, elle peut faire l'unité de la nation.

Cela dit, Natanson adresse, au nom de sa section académique, des reprocches amicaux au B.N. Il regrette que dans le communiqué du 22 janvier

DIJON

En apportant l'appui de sa section au B.N., Grand, secrétaire académique, note l'importance des explications orales apportées par Mousel au Congrès académique.

(1) Boyer, délégué au C.N. de l'Académie d'Aix, n'ayant pu au dernier moment se rendre à Poitiers — pour raisons de santé — le point de vue de la majorité de la section académique, favorable à la Résolution d'orientation, n'a pas été exprimé que dans le vote.

GRENOBLE

Plusieurs fois applaudie, Denizot apporte au B.N. l'accord proposé de la section académique, accord confirmé par le fait que le complément au Rapport tient compte des observations, voire des inquiétudes exprimées au cours d'un Congrès académique très sérieusement préparé, où une motion désapprouvant le Rapport d'Orientation n'a obtenu qu'une voix. On a critiqué le groupe Reconstruction tout en reconnaissant (ce qui est un comble pour des enseignants) sa valeur du point de vue de l'étude ; ce n'est pas une raison pour constituer un groupe Démolition dont le bilan est déjà la perte d'un temps précieux... Il faudrait faire comprendre à tous que les positions rappelées dans le Rapport d'Orientation sont non seulement les meilleures, mais les seules possibles pour le S.G.E.N. qui leur doit son audience accrue auprès de l'ensemble

de l'Université, en particulier pour questions concernant la laïcité : Denizot formule, non sans quelque humeur, que les opposants eux-mêmes exposent Congrès à leurs mandants le point de majorité, qui sera sans doute devant la volonté générale.

Gardelle

ne donnera pas son opinion mais exprimera d'autres. Il se demande s'il n'est pas d'être « de gauche » idéologiquement fait d'apporter à la tête une contribution syndicale. Nos deux sensiblement ils une réalité concrète ? Y a-t-il une présence effective de S.G.E.N. dans les U.D. et les U.M. à penser et d'agir dans les conditions

LILLE

Madeleine Singer, vivement applaudie, déclare parler en tant que membre du Comité national depuis dix ans, assument donc à ce titre la responsabilité des positions scolaires qui ont été attaquées par la motion de Marseille. « Je noterai d'abord que les collègues qui l'ont défendue sont des gens d'un certain âge qui ont gardé les réflexes d'une période où les catholiques se comportaient en étrangers dans l'Éducation nationale, vu que ces derniers ne s'y sont en fait massivement intégrés que depuis la Résistance et la Libération. Il est très révélateur de constater que les opposants ont beaucoup parlé de leurs responsabilités familiales et pas du tout de leurs responsabilités universitaires, alors que les générations entrées depuis 1944 dans l'Université ont, au contraire, voulu assumer ces responsabilités : c'est ainsi que, vers 1946, j'étais candidate au Conseil d'Administration de mon lycée. J'étais alors suspecte parce que, disait une collègue : « On ne peut pas être de la C.F.T.C. et défendre les intérêts du lycée. » Si j'étais élue de justesse cette fois-là, je puis maintenant siéger à ce même Conseil au nom de la quasi unanimous de mes collègues, parce que la preuve est faite qu'on n'est pas une affaire ni de chapelle ni de fraction.

Quelques mots de l'Assemblée : les collègues et lui-même se déclarent d'une double fidélité : au Service public et à la C.F.T.C. Ce qui leur fait demander une négociation d'ensemble sur les problèmes scolaires avant l'abrogation de la loi Barané, crainte l'intégration : mesure dangereuse, mais professeurs aussi — sont avec la majorité de la section et avec Vignaux. Nous vivons dans une époque de transformation, il s'agit non seulement de nous adapter, mais de donner le ton. Vigoureusement applaudi par la plus grande partie de l'Assemblée, Bianchi déclare : « Où bien nous nous raidissons sur des positions défaites et nous en crêvons, ou bien nous évoluterons et nous nous sauverons. Dans cette transformation en cours, à la C.F.T.C., ce qui importe plus que le dernier C, maintenant, c'est le T. En étroite union avec des militants comme Declercq, ne craignons pas d'aller au-devant des coups. »

Dandurand, applaudi dans sa conclusion par quelques congressistes, apporte le point de vue de la minorité de la section académique qui traduit, résume-t-il, les graves réserves de la majorité des

professeurs ou A.E. à l'égard de l'orientation du S.G.E.N. Ses collègues et lui-même ont fait preuve d'une patience au moins égale à celle du secrétaire général : indépendante de toute pression extérieure, leur opposition date du moment où le Syndicat a pris position contre la loi Barané, erronée politiquement certes, mais loi de justice ; ensuite est venue l'opposition au projet Saint-Cyr ; enfin la campagne électorale. Le seul fait nouveau est qu'au lieu de s'efforcer de réunion d'établissement en assemblée départementale et en congrès académique, l'opposition cette fois s'est clairement manifestée à ce Congrès. Alors que certains ne voient plus de différence entre S.G.E.N. et S.N.E.S., que d'autres vont au S.M.A.L.C., les collègues et lui-même se déclarent d'une double fidélité : au Service public et à la C.F.T.C. Ce qui leur fait demander une négociation d'ensemble sur les problèmes scolaires avant l'abrogation de la loi Barané, crainte l'intégration : mesure dangereuse, mais professeurs aussi — sont avec la majorité de la section et avec Vignaux. Nous vivons dans une époque de transformation, il s'agit non seulement de nous adapter, mais de donner le ton. Vigoureusement applaudi par la plus grande partie de l'Assemblée, Bianchi déclare : « Où bien nous nous raidissons sur des positions défaites et nous en crêvons, ou bien nous évoluterons et nous nous sauverons. Dans cette transformation en cours, à la C.F.T.C., ce qui importe plus que le dernier C, maintenant, c'est le T. En étroite union avec des militants comme Declercq, ne craignons pas d'aller au-devant des coups. »

Dandurand, applaudi dans sa conclusion par quelques congressistes, apporte le point de vue de la minorité de la section académique qui traduit, résume-t-il, les graves réserves de la majorité des

professeurs ou A.E. à l'égard de l'orientation du S.G.E.N. Ses collègues et lui-même ont fait preuve d'une patience au moins égale à celle du secrétaire général : indépendante de toute pression extérieure, leur opposition date du moment où le Syndicat a pris position contre la loi Barané, erronée politiquement certes, mais loi de justice ; ensuite est venue l'opposition au projet Saint-Cyr ; enfin la campagne électorale. Le seul fait nouveau est qu'au lieu de s'efforcer de réunion d'établissement en assemblée départementale et en congrès académique, l'opposition cette fois s'est clairement manifestée à ce Congrès. Alors que certains ne voient plus de différence entre S.G.E.N. et S.N.E.S., que d'autres vont au S.M.A.L.C., les collègues et lui-même se déclarent d'une double fidélité : au Service public et à la C.F.T.C. Ce qui leur fait demander une négociation d'ensemble sur les problèmes scolaires avant l'abrogation de la loi Barané, crainte l'intégration : mesure dangereuse, mais professeurs aussi — sont avec la majorité de la section et avec Vignaux. Nous vivons dans une époque de transformation, il s'agit non seulement de nous adapter, mais de donner le ton. Vigoureusement applaudi par la plus grande partie de l'Assemblée, Bianchi déclare : « Où bien nous nous raidissons sur des positions défaites et nous en crêvons, ou bien nous évoluterons et nous nous sauverons. Dans cette transformation en cours, à la C.F.T.C., ce qui importe plus que le dernier C, maintenant, c'est le T. En étroite union avec des militants comme Declercq, ne craignons pas d'aller au-devant des coups. »

Dandurand, applaudi dans sa conclusion par quelques congressistes, apporte le point de vue de la minorité de la section académique qui traduit, résume-t-il, les graves réserves de la majorité des

professeurs ou A.E. à l'égard de l'orientation du S.G.E.N. Ses collègues et lui-même ont fait preuve d'une patience au moins égale à celle du secrétaire général : indépendante de toute pression extérieure, leur opposition date du moment où le Syndicat a pris position contre la loi Barané, erronée politiquement certes, mais loi de justice ; ensuite est venue l'opposition au projet Saint-Cyr ; enfin la campagne électorale. Le seul fait nouveau est qu'au lieu de s'efforcer de réunion d'établissement en assemblée départementale et en congrès académique, l'opposition cette fois s'est clairement manifestée à ce Congrès. Alors que certains ne voient plus de différence entre S.G.E.N. et S.N.E.S., que d'autres vont au S.M.A.L.C., les collègues et lui-même se déclarent d'une double fidélité : au Service public et à la C.F.T.C. Ce qui leur fait demander une négociation d'ensemble sur les problèmes scolaires avant l'abrogation de la loi Barané, crainte l'intégration : mesure dangereuse, mais professeurs aussi — sont avec la majorité de la section et avec Vignaux. Nous vivons dans une époque de transformation, il s'agit non seulement de nous adapter, mais de donner le ton. Vigoureusement applaudi par la plus grande partie de l'Assemblée, Bianchi déclare : « Où bien nous nous raidissons sur des positions défaites et nous en crêvons, ou bien nous évoluterons et nous nous sauverons. Dans cette transformation en cours, à la C.F.T.C., ce qui importe plus que le dernier C, maintenant, c'est le T. En étroite union avec des militants comme Declercq, ne craignons pas d'aller au-devant des coups. »

Dandurand, applaudi dans sa conclusion par quelques congressistes, apporte le point de vue de la minorité de la section académique qui traduit, résume-t-il, les graves réserves de la majorité des

professeurs ou A.E. à l'égard de l'orientation du S.G.E.N. Ses collègues et lui-même ont fait preuve d'une patience au moins égale à celle du secrétaire général : indépendante de toute pression extérieure, leur opposition date du moment où le Syndicat a pris position contre la loi Barané, erronée politiquement certes, mais loi de justice ; ensuite est venue l'opposition au projet Saint-Cyr ; enfin la campagne électorale. Le seul fait nouveau est qu'au lieu de s'efforcer de réunion d'établissement en assemblée départementale et en congrès académique, l'opposition cette fois s'est clairement manifestée à ce Congrès. Alors que certains ne voient plus de différence entre S.G.E.N. et S.N.E.S., que d'autres vont au S.M.A.L.C., les collègues et lui-même se déclarent d'une double fidélité : au Service public et à la C.F.T.C. Ce qui leur fait demander une négociation d'ensemble sur les problèmes scolaires avant l'abrogation de la loi Barané, crainte l'intégration : mesure dangereuse, mais professeurs aussi — sont avec la majorité de la section et avec Vignaux. Nous vivons dans une époque de transformation, il s'agit non seulement de nous adapter, mais de donner le ton. Vigoureusement applaudi par la plus grande partie de l'Assemblée, Bianchi déclare : « Où bien nous nous raidissons sur des positions défaites et nous en crêvons, ou bien nous évoluterons et nous nous sauverons. Dans cette transformation en cours, à la C.F.T.C., ce qui importe plus que le dernier C, maintenant, c'est le T. En étroite union avec des militants comme Declercq, ne craignons pas d'aller au-devant des coups. »

Dandurand, applaudi dans sa conclusion par quelques congressistes, apporte le point de vue de la minorité de la section académique qui traduit, résume-t-il, les graves réserves de la majorité des

professeurs ou A.E. à l'égard de l'orientation du S.G.E.N. Ses collègues et lui-même ont fait preuve d'une patience au moins égale à celle du secrétaire général : indépendante de toute pression extérieure, leur opposition date du moment où le Syndicat a pris position contre la loi Barané, erronée politiquement certes, mais loi de justice ; ensuite est venue l'opposition au projet Saint-Cyr ; enfin la campagne électorale. Le seul fait nouveau est qu'au lieu de s'efforcer de réunion d'établissement en assemblée départementale et en congrès académique, l'opposition cette fois s'est clairement manifestée à ce Congrès. Alors que certains ne voient plus de différence entre S.G.E.N. et S.N.E.S., que d'autres vont au S.M.A.L.C., les collègues et lui-même se déclarent d'une double fidélité : au Service public et à la C.F.T.C. Ce qui leur fait demander une négociation d'ensemble sur les problèmes scolaires avant l'abrogation de la loi Barané, crainte l'intégration : mesure dangereuse, mais professeurs aussi — sont avec la majorité de la section et avec Vignaux. Nous vivons dans une époque de transformation, il s'agit non seulement de nous adapter, mais de donner le ton. Vigoureusement applaudi par la plus grande partie de l'Assemblée, Bianchi déclare : « Où bien nous nous raidissons sur des positions défaites et nous en crêvons, ou bien nous évoluterons et nous nous sauverons. Dans cette transformation en cours, à la C.F.T.C., ce qui importe plus que le dernier C, maintenant, c'est le T. En étroite union avec des militants comme Declercq, ne craignons pas d'aller au-devant des coups. »

Dandurand, applaudi dans sa conclusion par quelques congressistes, apporte le point de vue de la minorité de la section académique qui traduit, résume-t-il, les graves réserves de la majorité des

professeurs ou A.E. à l'égard de l'orientation du S.G.E.N. Ses collègues et lui-même ont fait preuve d'une patience au moins égale à celle du secrétaire général : indépendante de toute pression extérieure, leur opposition date du moment où le Syndicat a pris position contre la loi Barané, erronée politiquement certes, mais loi de justice ; ensuite est venue l'opposition au projet Saint-Cyr ; enfin la campagne électorale. Le seul fait nouveau est qu'au lieu de s'efforcer de réunion d'établissement en assemblée départementale et en congrès académique, l'opposition cette fois s'est clairement manifestée à ce Congrès. Alors que certains ne voient plus de différence entre S.G.E.N. et S.N.E.S., que d'autres vont au S.M.A.L.C., les collègues et lui-même se déclarent d'une double fidélité : au Service public et à la C.F.T.C. Ce qui leur fait demander une négociation d'ensemble sur les problèmes scolaires avant l'abrogation de la loi Barané, crainte l'intégration : mesure dangereuse, mais professeurs aussi — sont avec la majorité de la section et avec Vignaux. Nous vivons dans une époque de transformation, il s'agit non seulement de nous adapter, mais de donner le ton. Vigoureusement applaudi par la plus grande partie de l'Assemblée, Bianchi déclare : « Où bien nous nous raidissons sur des positions défaites et nous en crêvons, ou bien nous évoluterons et nous nous sauverons. Dans cette transformation en cours, à la C.F.T.C., ce qui importe plus que le dernier C, maintenant, c'est le T. En étroite union avec des militants comme Declercq, ne craignons pas d'aller au-devant des coups. »

Dandurand, applaudi dans sa conclusion par quelques congressistes, apporte le point de vue de la minorité de la section académique qui traduit, résume-t-il, les graves réserves de la majorité des

professeurs ou A.E. à l'égard de l'orientation du S.G.E.N. Ses collègues et lui-même ont fait preuve d'une patience au moins égale à celle du secrétaire général : indépendante de toute pression extérieure, leur opposition date du moment où le Syndicat a pris position contre la loi Barané, erronée politiquement certes, mais loi de justice ; ensuite est venue l'opposition au projet Saint-Cyr ; enfin la campagne électorale. Le seul fait nouveau est qu'au lieu de s'efforcer de réunion d'établissement en assemblée départementale et en congrès académique, l'opposition cette fois s'est clairement manifestée à ce Congrès. Alors que certains ne voient plus de différence entre S.G.E.N. et S.N.E.S., que d'autres vont au S.M.A.L.C., les collègues et lui-même se déclarent d'une double fidélité : au Service public et à la C.F.T.C. Ce qui leur fait demander une négociation d'ensemble sur les problèmes scolaires avant l'abrogation de la loi Barané, crainte l'intégration : mesure dangereuse, mais professeurs aussi — sont avec la majorité de la section et avec Vignaux. Nous vivons dans une époque de transformation, il s'agit non seulement de nous adapter, mais de donner le ton. Vigoureusement applaudi par la plus grande partie de l'Assemblée, Bianchi déclare : « Où bien nous nous raidissons sur des positions défaites et nous en crêvons, ou bien nous évoluterons et nous nous sauverons. Dans cette transformation en cours, à la C.F.T.C., ce qui importe plus que le dernier C, maintenant, c'est le T. En étroite union avec des militants comme Declercq, ne craignons pas d'aller au-devant des coups. »

Dandurand, applaudi dans sa conclusion par quelques congressistes, apporte le point de vue de la minorité de la section académique qui traduit, résume-t-il, les graves réserves de la majorité des

professeurs ou A.E. à l'égard de l'orientation du S.G.E.N. Ses collègues et lui-même ont fait preuve d'une patience au moins égale à celle du secrétaire général : indépendante de toute pression extérieure, leur opposition date du moment où le Syndicat a pris position contre la loi Barané, erronée politiquement certes, mais loi de justice ; ensuite est venue l'opposition au projet Saint-Cyr ; enfin la campagne électorale. Le seul fait nouveau est qu'au lieu de s'efforcer de réunion d'établissement en assemblée départementale et en congrès académique, l'opposition cette fois s'est clairement manifestée à ce Congrès. Alors que certains ne voient plus de différence entre S.G.E.N. et S.N.E.S., que d'autres vont au S.M.A.L.C., les collègues et lui-même se déclarent d'une double fidélité : au Service public et à la C.F.T.C. Ce qui leur fait demander une négociation d'ensemble sur les problèmes scolaires avant l'abrogation de la loi Barané, crainte l'intégration : mesure dangereuse, mais professeurs aussi — sont avec la majorité de la section et avec Vignaux. Nous vivons dans une époque de transformation, il s'agit non seulement de nous adapter, mais de donner le ton. Vigoureusement applaudi par la plus grande partie de l'Assemblée, Bianchi déclare : « Où bien nous nous raidissons sur des positions défaites et nous en crêvons, ou bien nous évoluterons et nous nous sauverons. Dans cette transformation en cours, à la C.F.T.C., ce qui importe plus que le dernier C, maintenant, c'est le T. En étroite union avec des militants comme Declercq, ne craignons pas d'aller au-devant des coups. »

Dandurand, applaudi dans sa conclusion par quelques congressistes, apporte le point de vue de la minorité de la section académique qui traduit, résume

ne liera pas tant de jeunes tournés vers nous à un « catholicisme social » qu'ils jugent vieilli, encore moins à un « catholicisme politique » qu'ils repoussent.

Pour ne pas blesser tel ou tel ancien, on n'a sans doute pas insisté assez tôt et assez longuement sur des distinctions évidentes à la réflexion, mais contraires à trop de préjugés. Vignaux se félicite donc que l'attaque de *Forces Nouvelles* (le lieu de parution de l'article compte ici plus que son auteur) apporte à l'organisation syndicale une possibilité d'éclatante mise au point et une chance de plus.

Il ne s'agit pas, précise-t-il à nouveau, de réduire sur le plan politique, extra-syndical, la liberté d'option individuelle des syndiqués : au premier rang des militants qui, au Congrès de Paris, applaudissaient ses adversaires, notre collègue *Borne* a pu reconnaître des adhérents de son parti... Il s'agit simplement de contester, entre le syndicalisme du S.G.E.N. et la « démocratie chrétienne » politique toute parenté d'organisations, toute affinité organique.

Dans ce contexte, le secrétaire général, répondant en particulier à *Dieudonné*, se félicite de n'avoir pas demandé à *Brocard* de renoncer aux interventions qu'il a faites, à titre personnel et sans se réclamer du Syndicat, dans le secteur de la banlieue parisienne où il est électeur : le camarade secrétaire du premier degré n'a pas seulement agi dans la stricte limite de son droit individuel, mais, en fait, dans le contexte parisien, cette intervention se trouvait, par surcroît, être dans l'intérêt de l'organisation syndicale. Et le secrétaire général rappelle aux opposants qu'imbu de libéralisme, le bureau national n'a jamais posé à tel responsable départemental la question de savoir s'il était dans l'intérêt du syndicat qu'il soit à la fois la personnalité dominante dans le département et du S.G.E.N. et de tel parti ?

Laïcité

Se déclarant résolu à ne réduire en rien la difficulté, toute apparente d'ailleurs, de sa tâche, le secrétaire général continue en expliquant que l'action du bureau en période électorale est demeurée dans les limites du mandat reçu du Comité national de juin, notamment en cette matière : lutter contre les déformations éventuelles de la notion de laïcité.

De ce point de vue, il estime pleinement justifiées les citations faites dans *S. U.* de déclarations de MM. *Billères* et *Mendès-France*. Comme, au dire d'un ecclésiastique qualifié en la matière (*Don Luigi Sturzo*) : « Il n'y a pas de miracle en politique », nous n'attendons pas de certains partis de déclarations sur la laïcité. Mais si des porte-parole de partis traditionnellement « laïques » s'expriment sur ce sujet pour nous capital comme nous le ferions nous-mêmes, pourquoi ne citerions-nous pas leurs paroles, même ou plutôt surtout en période électorale où cette notion — inscrite dans la Constitution et fondamentale dans notre service public — risque d'être déformée ? Les citations dont il s'agit, nous les avons présentées d'ailleurs sur une double page dont l'autre côté présentait, par la plume de *Gaspard*, la position du S.G.E.N. sur le statut scolaire de l'Académie de Strasbourg, position tout autre que celle du Comité national d'*Action laïque*. Voulant donner un exemple des citations que certains voudraient nous interdire, Vignaux donne alors lecture d'un passage d'un discours prononcé par M. *Mendès-France* sur la tombe de *Jules Ferry*, le 11 juin 1955 :

« Comme le disait notre ami *Billères*, en 1951, le seul engagement que puisse consentir l'école n'est pas un engagement partisan ; c'est un engagement au service de la seule nation. En démocratie, pareil engagement ne peut être rempli que dans le respect de toutes les consciences. Refusant de décharger l'instituteur de l'enseignement moral et civique qui fait, disait-il, la dignité de sa profession, *Jules Ferry* limitait expressément son rôle en matière d'éducation morale, afin de laisser leur part aux familles et, si ces dernières le désirent,

aux églises. L'instruction morale et civique, service tout pratique, écrivait-il aux instituteurs, n'est pas la diffusion d'un nouvel évangile ou d'un nouveau catéchisme. Vous devez, leur disait-il encore, user de la plus grande réserve, dès que vous risquez d'effleurer un sentiment religieux dont vous n'êtes pas juge, et il ajoutait : Vous ne toucherez jamais avec trop de scrupules à cette chose délicate et sacrée qui est la conscience de l'enfant. »

Et aux applaudissements de l'assemblée, le secrétaire général conclut cette partie de son exposé : s'il y a eu, dans les colonnes de *Syndicalisme Universitaire*, ce que certains appellent du « mendessisme », c'est simplement celui qui consiste à citer de telles paroles, paroles efficaces sur le corps enseignant, efficaces pour la paix scolaire dans ce pays autour de notre école publique...

Seuls ont intérêt à nous interdire de telles citations ceux qui voudraient détourner des enfants du chemin de notre école et maintenir, à leur bénéfice politique, dans la vie publique de ce pays, une ligne de démarcation confessionnelle que notre enseignement et notre action syndicale tentent précisément à effacer. En bonne logique, ceux-là sont des adversaires du S.G.E.N.

Discipline et démocratie syndicales

Pour conclure plus rapidement et en toute clarté le débat, Vignaux commente alors le complément du rapport distribué le matin (3). Et d'abord la partie I de ce document, soumis au vote du Congrès, partie intitulée : *indépendance et démocratie syndicales*.

Cela lui donne occasion de répondre à une question de *Gounon* concernant le dernier paragraphe de la *Résolution d'orientation*. Vignaux relit ce paragraphe, reconnaissant que l'ensemble des prises de position du S.G.E.N. en politique scolaire :

- Exprime la fidélité de l'organisation à l'esprit même de ces statuts ;
- Et doit constituer une référence fondamentale non seulement pour les organismes nationaux du syndicat, mais pour tous ceux qui, à un titre quelconque, ont accepté la charge de le représenter devant leurs collègues, les pouvoirs publics ou l'opinion.

Le secrétaire général souligne par deux fois la clarté de ce texte et exprime la volonté du bureau national de l'appliquer dans toute sa force s'il est adopté.

Aux applaudissements du Congrès, il rappelle que le S.G.E.N., syndicat général, est une organisation nationale dont l'unité est coextensive à celle du service public et qu'il ne saurait être présenté sous un visage différent selon les régions, voire selon les établissements.

Il regrette que certains responsables n'aient pas tenu compte de ce caractère national de la politique scolaire du S.G.E.N. alors que pour prendre l'exemple le plus frappant, la prise de position à l'égard du statut de l'Académie de Strasbourg n'a jamais été conçue comme propre à sa section académique, mais émane d'un Comité national, confirmé par un Congrès, qui avait confronté simplement avec une situation historique particulière l'intérêt national du service public et des valeurs communes telles que la liberté de conscience.

Pour réaliser ce minimum de discipline indispensable dans l'urgence créée par la campagne récente contre le S.G.E.N., le bureau national compte démocratiquement d'abord sur la conscience individuelle des responsables de tous degrés, ensuite sur l'effort de persuasion et de vigilance auquel il fait dès maintenant appel.

Puisque un problème de minorité a été posé par plusieurs orateurs, et par la lettre de *Borne*, Vignaux estime devoir, d'accord avec *Brocard* et *Mousel*, et en engageant la responsabilité du bureau national, faire

la déclaration suivante qu'applaudit aussitôt l'immense majorité du Congrès :

Qu'à l'intérieur d'un syndicat universitaire, il y ait confrontation d'une majorité et d'une minorité sur des problèmes tels que le contenu et les modalités des revendications de traitements ou sur la réforme de l'enseignement, c'est le jeu normal de la démocratie syndicale. Ce jeu ne saurait nuire à l'efficacité du syndicat si, dans un syndicat général, n'est pas perdue de vue la nécessité de ne pas cristalliser les oppositions de catégories, mais de les surmonter par des solutions de synthèse. Mais sur un problème aussi vital, aussi décisif que l'attitude à l'égard du service public, il ne saurait y avoir, dans un syndicat d'enseignants publics cette confrontation durable d'une minorité et d'une majorité qui appellerait, d'après notre collègue *Borne*, une politique bi-partisane.

Dans un Etat démocratique, il ne peut y avoir de politique bi-partisane entre une majorité attachée à la démocratie et une minorité tendant à sa subversion. De même au S.G.E.N., il ne peut y avoir de politique bi-partisane, ni de minorité même, sur l'attitude à l'égard du service public.

Ces paroles exactement pesées et complétées par un appel contre tout essai de sabotage conscient ou non de l'action du S.G.E.N. sont saluées de longs applaudissements.

Répondant ensuite aux questions relatives à la « Tribune libre », le secrétaire général maintient les termes du *Complément au Rapport*, partie concernant la chronique des sections académiques et départementales. Il observe qu'abstraction faite même des congrès académiques, les réunions d'information ont été multipliées depuis 1951 dans l'Académie de Paris et que *Borne* n'est venu qu'au congrès académique de 1956, la veille de la parution de son article dans *Forces Nouvelles*, coïncidence pour lui fâcheuse...

Dans plusieurs assemblées provinciales, on a pu remarquer cette année l'intervention de « militants » jusqu'alors absents de toutes délibérations...

Quant aux collègues de l'opposition marseillaise qui se réclament de la démocratie syndicale, il est profondément regrettable qu'ils aient négligé d'organiser d'abord la discussion dans leur Académie, en accord avec le bureau académique, dont le secrétaire avait manifesté, au Congrès de Grenoble, et par la suite, une extrême compréhension à leur égard.

Orientation Confédérale

Vignaux commente ensuite brièvement les textes du rapport et le complément concernant l'orientation confédérale.

Redire que l'action du S.G.E.N. a toujours tendu à éviter, dans la C.F.T.C., une rupture, à promouvoir au contraire une évolution, c'est simplement rappeler la vérité des faits, telle que l'établit par exemple la brochure « Un syndicat universitaire dans la C.F.T.C. » que chacun devrait lire avant de discuter de ce problème. En cette matière aussi, il n'y a jamais eu de politique personnelle, mais à chaque étape des délibérations des instances syndicales : Congrès, Comité national, Bureaux. L'actuel secrétaire général a participé à la révision de la déclaration de principes de la C.F.T.C. en 1947. Cette déclaration constitue la charte d'unité de la Confédération. C'est pour éviter un retour en arrière, pour ne pas laisser altérer le sens de ce texte et menacer cette unité, qu'une « minorité » a dû, plusieurs fois, s'affirmer et combattre, par les voies de la démocratie syndicale. S'il y avait eu la moindre opposition entre la déclaration de principes de 1947 et la motion d'orientation présentée au Congrès confédéral de 1955 par des « minoritaires » tels que *Declercq*, la délégation du S.G.E.N. n'aurait pas donné son appui à cette motion.

L'orateur souligne l'importance des dernières lignes du paragraphe concernant l'orientation confédérale. Ne pas négliger pour un travail idéologique les données de fait, les problèmes techniques, et les conditions de base de l'action syndicale.

Revenant sur le terme « socialisme démocratique », Vignaux indique que c'est sans doute une fonction historique du syndicalisme universitaire de maintenir les valeurs libérales au sein des planifications qu'imposeront, dans un certain nombre de domaines, le salut de la nation et la coopération internationale. Il s'étonne de certaines réserves contre une pression syndicale sur le pouvoir politique alors que ce dernier est soumis du côté de tant de privilégiés à des pressions trop connues.

Si le syndicalisme pouvait rendre nos collègues un peu plus réalistes, ce réalisme leur donnerait plus d'autorité sur la jeunesse qui attend de l'Université un équipement pour une existence concrète de travailleurs et de citoyens.

Politique scolaire

Toutes les précisions déjà données maintes fois, mais qu'il convenait sans doute de rappeler, se trouvent dans le complément du rapport. Il suffit donc d'insister sur deux points :

1. C'est la victoire de principe qu'a voulu remporter la majorité scolaire sur les défenseurs de la loi de 1886 qui a interrompu le « dialogue ». C'est en condamnant cette attitude que nous avons maintenu le dialogue à l'intérieur de l'Université que certains semblent prêts à supprimer. Cette prise de position permet au S.G.E.N. de maintenir contre toute déformation une notion de la laïcité compatible avec le droit des croyants à la pratique et à la culture religieuses.

Dans la vie publique française, au milieu de la querelle scolaire, nous tenons, comme défenseurs du service public, une place que nul autre ne peut occuper, notamment pas M. *Lizop*, ni les hommes de la « majorité scolaire ».

2. Au risque de passer pour moins accommodants que de jeunes radicaux, nous continuerons à demander que soit reconnu, comme un fait décisif pour la solution du problème scolaire français, ce libéralisme universitaire dont nous avons le droit d'être fiers au siècle des totalitarismes.

Ce n'est pas hors d'elle, mais c'est d'abord en elle-même et dans sa tradition que l'Université trouve le principe de sa liberté fondamentale, une liberté des enseignants que nos collègues de la plupart des pays peuvent nous envier.

J'espère, conclut Vignaux, que l'on n'aura plus à insister dans nos congrès sur ces problèmes, mais que le S.G.E.N. pourra consacrer toutes les forces de ses militants à d'autres problèmes tels que celui de la démocratisation de l'enseignement qui doit en accompagner les modernisations. Tel est le sens des derniers paragraphes du *Complément au Rapport d'orientation* que je vous demande d'adopter, avec tout le reste, par un vote massif, condition de l'autorité de votre organisation devant les collègues et l'administration, le Parlement et l'opinion publique.

Et le secrétaire général relit le texte ci-dessous :

Le Bureau national confirme, devant le congrès, la volonté qui anime le S.G.E.N. depuis sa fondation, de faire de plus en plus, de l'enseignement public « par son seul rayonnement le lieu de rencontre fraternelle des Français, maîtres et élèves de toutes origines et de toutes opinions »,

et de s'opposer à « toute campagne, d'où qu'elle vienne, tendant à éloigner de l'enseignement public telle ou telle catégorie de Français, maîtres ou élèves » (résolution unanime du congrès de 1947).

Décidé à consacrer le principal des ressources humaines et matérielles du syndicat à l'action dans et pour le service public, le Bureau national compte sur l'appui de tous les responsables nationaux et locaux pour ne pas laisser détourner leur énergie de cette tâche primordiale, rôle irremplaçable du Syndicat général de l'Education nationale (C.F.T.C.).

(3) Voir *S.U.*, n° 166, pages 6 et 7.

La page du second degré

LE RECRUTEMENT EN 1956

Nos collègues auront trouvé, dans le précédent numéro du « S. U. », les positions du Congrès du S.G.E.N. en matière de recrutement. Ces positions ont été prises en fonction de ce que nous pouvions savoir, à l'époque, des intentions ministérielles, compte tenu des séances du Conseil d'enseignement du Second degré (22 mars) et du Conseil supérieur (23 mars).

A l'heure actuelle, le seul texte officiel nouveau est l'arrêté du 28 mars, paru au « J.O. » le 29 — c'est-à-dire le jour même de la clôture de notre Congrès — ayant pour objet « l'ouverture d'une session exceptionnelle en vue du recrutement de professeurs certifiés de l'Enseignement du Second degré et de l'Enseignement technique ». Date d'ouverture de cette session : 29 septembre. Conditions d'inscription : la possession à cette date de la licence d'enseignement correspondant à la section du concours pour lequel on s'inscrit.

Nous avons, devant la brièveté de ce texte et le silence assuré autour de tous les autres problèmes du recrutement, demandé au cabinet du Ministre un certain nombre d'éclaircissements, ainsi qu'au ministre lui-même. Ce texte officiel — le seul actuellement connu — doit être complété de la façon suivante :

1^o Les reçus à la première session 1956 du C.A.P.E.S. seront effectivement nommés dans un poste d'enseignement, où ils assureront un nombre d'heures de classe non encore fixé (de 10 à 14).

2^o Aucune possibilité ne leur sera offerte d'opter pour le séjour d'un an dans un C.P.R. On craindrait une option massive en ce sens, qui rendrait illusoire le côté « réaliste » de la mesure. Cependant, certains candidats de juin seront déjà déclarés reçus à la session de septembre, et seront affectés dans un Centre pédagogique régional.

3^o On mettrait un point final au reliquat du « plan de liquidation ».

4^o La mise en place des C.R.E.M., I.P.P.E.S., E.N.R.... dont le nom définitif n'est pas encore arrêté, serait effective au 1^{er} octobre 1956.

5^o La situation des licenciés d'enseignement, actuellement utilisés comme A.E. ou M.A. serait « épargnée » totalement :

a) soit par titularisation immédiate, sur rapport d'I.G. ;

b) soit par titularisation rétroactive au 1-10-1956 de ceux qui n'auraient pas eu d'I.G., dès que celle-ci aurait pu avoir lieu ;

c) pour les autres, intégration dans les C.R.E.M., I.P.P.E.S., E.N.R. en direction du C.A.P.E.S.

*

Voilà des mesures révolutionnaires, répondant d'une façon concrète et réaliste au problème terrible des besoins du Second degré en maîtres. Ces besoins sont immenses. Chiffrés par M. Brunold (C.E.S.D., 22 mars) à : 2 600 postes budgétaires, le C.S.E.N. (23 mars) y ajoutait 1 600 postes dans l'enseignement technique et 200 postes dans les écoles normales. Notre collègue Bay pouvait, à bon droit, déclarer qu'en gros les besoins à satisfaire se situaient aux environs de 5 000. Il est vraiment effarant de penser qu'on s'est laissé acculer à une pareille situation. Nous pouvons en toute conscience laver les Syndicats universitaires de tout reproche sur ce point. Depuis des années, ils n'ont cessé de jouer les Cassandre, sans jamais être entendus. Aujourd'hui, le réveil est brutal, brutales les mesures qu'il faut prendre en toute hâte. Pouvons-nous reprocher à l'actuel ministre de faire face à la situation et de vouloir enfin voir la réalité telle qu'elle se présente ? Je ne le pense pas. Qu'on retourne le problème comme l'on voudra ; que l'on regrette l'absence pour certains du stage dans les

C.P.R. ; l'absence pour d'autres, d'un concours régulier, tous ces regrets sont platoniques. Si le Second degré veut faire face à ses obligations nationales, et il ne peut pas ne pas y faire face — il lui faut prendre des mesures draconiennes — j'allais dire : jacobines.

Pour nous, au S.G.E.N., nous nous réjouirons d'abord de la chance offerte aux A.E. et M.A. licenciés. Cette titularisation envisagée nous est apparue, avec le temps, comme une mesure de justice, et nos Congrès de 1955 et 1956 l'ont affirmé avec force. Il eut été par trop criant qu'on ouvrit tout large le C.A.P.E.S. aux jeunes licenciés, encore tout frais de leurs études supérieures, et qu'on laissaît tomber ceux qui, les années passées, avaient servi « au rabais » l'Education nationale, sans avoir la possibilité, du fait même des services qu'ils rendaient, de franchir les barrières trop haut placées des concours de recrutement. Nous suivrons de près les conditions mises, dans la pratique, à leur titularisation. Nous pensons, en effet, que mieux qu'une simple inspection générale, une épreuve pédagogique analogue à celle de la partie pratique du C.A.P.E.S. les aurait intronisés dans le corps professoral avec plus de solennité et sur une base juridique plus solide. Au moins pour les A.E. et M.A. de la métropole. Car pour ceux d'Algérie, le processus de titularisation aurait dû être plus simple encore.

Il n'en reste pas moins qu'à nos yeux le courage que supposent de telles mesures n'exclut pas la possibilité de les rendre plus humaines encore, par un certain assouplissement. Nous craignons que l'entrée massive dans les cadres enseignants des reçus à la session de juin ne détourne de la préparation à l'agrégation les meilleurs de nos licenciés, qui seront pris, l'an prochain, par un travail lourd et complexe : préparation des cours, contacts avec plusieurs conseillers pédagogiques, conférences, etc. Leurs occupations seront très certainement plus absorbantes encore que celles d'un stagiaire de C.P.R. — et l'on sait que celui-ci n'avait pas toujours la possibilité de mener de front son stage et la préparation à l'agrégation. Or, l'agrégation, devant cet apport massif de nouveaux certifiés, va avoir besoin plus que jamais de candidats de valeur, si, en effet, on veut, comme il est normal, maintenir dans le second degré la proportion traditionnelle d'agrégés, il sera nécessaire d'allonger là aussi les listes de reçus.

Nous entrevoyons la possibilité, sur proposition du jury, de permettre l'entrée dans les C.P.R. de certains reçus de juin. Certains reçus de septembre, volontaires pour occuper immédiatement un poste, pourraient les suppléer dans les postes restés libres... Tout ceci est une question de mise en place. Nous savons que M. le Ministre n'est pas acquis à cette permutation. Mais il reste encore du temps d'ici octobre...

Il va être nécessaire d'autre part, de revoir l'organisation intérieure des C.P.R. Il semble en effet que les 1 000 stagiaires de 1955-56 aient épuisé les possibilités des Centres pédagogiques des diverses académies. Que sera-ce, s'ils doivent en absorber 1 500 ou plus ? Il faudra faire appel à des établissements autres que ceux des chef-lieux d'Académie, et toutes sortes de questions pratiques résulteront de cette nécessité.

Enfin la modification profonde du régime du C.A.P.E.S. 1956 exige la réouverture des listes d'inscription pour la session de juin. Les conditions nouvelles du concours peuvent inciter en effet nombre de ceux qui n'avaient pas envisagé de s'y présenter à tenter leur chance.

J. MOUSSEL.

Dispositions en faveur des étudiants rappelés sous les drapeaux

Au moment de mettre sous presse, nous trouvons dans les journaux le communiqué ci-joint émanant du Ministère de l'Education nationale. Nous le publions tel quel et nous en ferons un commentaire dans le prochain numéro de Syndicalisme Universitaire :

« 1^o Les autorités militaires locales ont été priées par M. le Ministre de la Défense nationale de prendre toutes dispositions pour que, dans tous les cas où les circonstances le permettront, des permissions soient accordées aux étudiants rappelés afin qu'ils puissent subir les épreuves des différents concours dans les centres d'exams les plus voisins de leur résidence militaire, et les épreuves des exams de l'enseignement supérieur dans la faculté la plus rapprochée de cette résidence.

« Dans le cas où le transfert du dossier (que les étudiants en cause sollicitent de MM. les Recteurs pour les concours, de MM. les Doyens pour les exams) n'aurait pu être effectué en temps utile, ou encore dans le cas où, par exemple, un changement de garnison aurait rendu inopérant le premier transfert, ces étudiants seront, dans tous les cas, autorisés par les autorités administratives de l'éducation nationale à se présenter conditionnellement aux épreuves, les résultats ne prenant valeur définitive qu'après transfert et étude du dossier.

« L'attention des jurys des exams sera spécialement appelée sur la situation de ces candidats qui n'auront puachever leur préparation dans des conditions normales et qui, de ce fait, méritent une particulière bienveillance.

« Quant aux candidats aux concours d'enseignement, des mesures spéciales sont à l'étude en ce qui les concerne, en vue de parer aux inconvenients de leur rappel. Ces mesures pourront consister, notamment, dans l'établissement d'un

classement spécial aux concours que leur situation militaire leur permettra, éventuellement, d'affronter, et, pour ceux qui seront mis dans l'impossibilité de se présenter, dans l'institution de sessions de remplacement, organisées après la libération des contingents auxquels ils appartiennent.

« 2^o Si, du fait des opérations engagées en Algérie, certains étudiants rappelés se trouvaient, par suite soit de l'inachèvement de leur préparation, soit du mouvement des unités militaires auxquelles ils appartiennent, hors d'état de se présenter à l'examen qu'ils avaient commencé de préparer, des sessions de remplacement seront également instituées à leur intention, après leur démobilisation.

« Le cas échéant d'autres mesures (denses partielles de scolarité, inscriptions rétroactives et cumulatives) seront prises ultérieurement en faveur des intéressés, afin que leurs études soient interrompues aussi brièvement que possible.

« De même, les candidats à des cours de la fonction publique recevront l'autorisation, nonobstant tout dépassement de l'âge limite d'admission, de subir les épreuves de l'un des deux premiers concours qui seront ouverts, pour le recrutement aux mêmes emplois, postérieurement à l'expiration de la période d'empêchement. M. le Secrétaire d'Etat à la fonction publique entend, en effet, élargir dans un prochain projet de loi les dispositions du décret n° 55-1641 du 16 décembre 1955. »

STÉNODACTYLOGRAPHES

Élections du 15 Mai aux Commissions Administratives Paritaires Nationales

**Liste présentée par le
S. G. E. N.**

Mlle DULUC, Lycée Saint-Louis, Paris (annexe Stanislas).

Mme NAUDIN née HARBEL, Lycée de jeunes filles, Poitiers.

Mlle CAILLE, Collège de jeunes filles, Courbevoie.

Mlle EVRARD, Collège mixte, Abbeville.

Mlle FOURNIER, Lycée de garçons, Reims.

Mlle MAILLIET, Lycée J.-B. Say, Paris.

Mlle THOMAS, Lycée de garçons, Chambéry.

Mlle WOLINSKI, Lycée mixte, Savigny-sur-Orge.

Nous comptons sur tous nos adhérents pour faire connaître cette liste et faire voter S.G.E.N. dans tous les lycées et collèges.

CONGRÈS DE POITIERS : 25-28 MARS 1956

Compte rendu des réunions de la Section du Deuxième Degré

La section du second degré s'est réunie le mardi 27, de 9 heures à 12 heures, sous la présidence de CLERFEUILLE (Poitiers), le mardi, de 14 heures à 19 heures, sous la même présidence, cette dernière séance pour le vote des motions. Le secrétariat de séance a été assuré par LEFEBVRE (A. E., Tourcoing).

Le travail a été sérieux et intensif. C'est ainsi que le Congrès a voté une proposition de NATANSON appuyé par CHALLIER, lesquels ont demandé que chaque point du rapport du secrétaire de section soit accompagné d'un texte de motion, afin que, lors de la discussion dans les congrès académiques, le travail de réflexion soit plus facile et l'élaboration de motions plus aisée par une discussion mieux orientée.

Ce compte rendu se propose d'étudier les problèmes débattus dans l'ordre du rapport de MOUSEL et dans la mesure où ils ont fait l'objet de débats (cf. « S. U. », 8 février 1956, p. 10-11).

Les guillemets encadrent les mots, phrases ou expressions des orateurs.

Nous rappelons que la motion sur les nominations en Algérie, les motions sur le recrutement, et les motions MI-SE ont paru dans le n° 166 de « Syndicalisme Universitaire ». Nos camarades trouveront, à la suite du compte rendu, le texte groupé des autres motions.

Organisation de la Section du 2^e Degré

MOUSEL ne croit pas devoir ajouter quelque chose à son rapport. Il demande aux Académies de parler.

Deux problèmes sont immédiatement soulevés.

a) Mlle SINGER (Lille) présente une motion de LILLE. Elle demande que toutes les lettres et démarches « ayant trait à des problèmes généraux soient signalées dans la chronique 2^e degré de « S. U. ». Il n'y a que ce moyen pour les syndiqués d'être tenus au courant de l'action professionnelle à laquelle nombre de collègues sont attachés. LABIGNE, comme MOUSEL, rappelle les termes du rapport et ne veulent pas faire de propagande personnelle. Cependant le Congrès unanimous demande l'insertion dans « S. U. » des lettres et démarches « d'ordre général » faites par le Secrétariat National.

b) Le deuxième a suscité des discussions longues et animées. C'est Mlle SINGER (appuyée par DIEUDONNE) qui pose le problème : Il faut un « appareil permanent » à la section du second degré, appareil central chargé notamment de l'information, du courrier et des démarches au ministère demandées par les collègues. LABIGNE rappelle alors qu'un responsable administratif parisien existe, mais pour l'ensemble des catégories, alors qu'il en faudrait un par catégorie ; lui-même « ne peut pas prendre de nouvelles responsabilités nationales », d'autant qu'il est déjà obligé d'écrire des articles pour plusieurs catégories. MOUSEL, de son côté, souligne que c'est la première année que le second degré a quelqu'un en la personne de Mlle TABURET. Il est cependant nécessaire d'avoir un permanent au second degré. Les voyages de Mlle TABURET dans les Académies de Nancy, de Montpellier, de Lille et de Toulouse ont été très profitables aussi bien aux Académies qu'au Bureau National qui a ainsi reçu informations et éclaircissements. Faut-il qu'elle renonce à son rôle national pour être à Paris pendant tout son temps ? Il n'y a qu'elle qui puisse répondre à cette question. Quoiqu'il en soit, MOUSEL est favorable à la création de cette permanence. Deux

tendances s'affrontent dans la discussion, en s'appuyant sur des expériences différentes. D'une part, Mlle SINGER, appuyée par CHALLIER (aidés de GOUNON et de ROUXEVILLE) disent : « Ce qui existe déjà doit bien marcher avant de faire autre chose ; il ne faut pas sacrifier les Académies qui marchent à celles qui ont besoin d'aide, les premières doivent être soutenues ; l'idéal serait un permanent et un itinérant (cf. le premier degré). Il ne faut pas que des collègues soient tentés de démissionner sous prétexte de ne pas avoir été bien « servis ». (TONNAIRE (C. A. P.) rappelle qu'un collègue a démissionné parce qu'il n'avait pas eu le temps de lui répondre). Il faut continuer à agir auprès de l'Administration pour obtenir de nouveaux détachements. On peut souhaiter que le second degré soit représenté dans l'appareil permanent du S. G. E. N. à égalité avec le premier degré.

En demandant si Mlle TABURET serait clouée à PARIS au cas où la proposition de Lille serait adoptée, BARBOTTE (S. A. de Montpellier), appuyé par KUNTZ (Clermont), est amené à défendre le principe des visites : à l'appui de sa proposition, la « résurrection » de l'Académie de Montpellier.

Mlle DERIVIERE demande alors que les deux positions « contradictoires » (Mlle SINGER et BARBOTTE) s'harmonisent. Mlle CALMICHE se demande si les Académies non déshéritées n'ont pas aussi besoin des voyages de Mlle TABURET. De son côté, Mlle TABURET indique, à la demande de LABIGNE, qu'elle ne conçoit son rôle qu'itinérant.

Finalement, le Congrès unanimous donne mandat à MOUSEL et LABIGNE d'obtenir un permanent au deuxième degré.

N. B. — Au cours de la discussion, ROYET (responsable national des S. G.) avait demandé que les S. A. lui indiquent la liste des S. G. susceptibles d'adhérer au Syndicat.

Problèmes algériens

La discussion sur ces problèmes a été un des moments les plus importants de la réunion du Second Degré.

MOUSEL rappelle le fait des nominations de jeunes en Algérie et l'attitude du B. N. à ce sujet. Il ne veut pas que l'on fasse endosser aux Commissions Paritaires la responsabilité de ces nominations. D'autre part, il ne veut absolument pas contester la nécessité de maintenir en Algérie l'enseignement public français. La motion du Comité National, soumise au Congrès, essaye de résoudre le dilemme. Il réclame pour les jeunes envoyés l'an dernier en Algérie le droit de demander leur rapatriement dans la Métropole. TONNAIRE réclame le même droit pour tous les enseignants. TONNAIRE regrette que MOUSEL n'ait pas fait allusion à la réunion des élus aux C. A. P. (février à Paris) au cours de laquelle des critiques ont été apportées aux décisions du Comité National de décembre. Pour sa part, il n'a jamais accepté pleinement les décisions du Comité National auquel il n'avait pu assister. Il critique la phrase qui rend compte audit Comité de l'intervention de HENTZ, lequel demandait que le Congrès de Poitiers fixe l'attitude des représentants du S.G.E.N. aux C.A.P. de septembre prochain (HENTZ précise par la suite que le texte publié a dépassé sa pensée). Aux C. A. P., TONNAIRE rappelle qu'il est le représentant de tout le personnel et non du syndicat : il ne conçoit pas qu'un syndicat puisse donner aux élus des mandats impératifs ; aux C. A. P., il faut prendre des décisions et des responsabilités ; il faut dire oui ou non le plus souvent selon sa conscience. Pour les nominations en Algérie, le problème était simple :

— Ou bien il y a des volontaires .

— Ou il n'y en a pas — cas quasi général.

S'il n'y en a pas, il faut envoyer des gens d'of-

scande : il y a un problème psychologique, surtout pour les jeunes filles, pour lesquelles une nomination en Algérie a été la cause d'un « écroulement intérieur ».

Mlle MORIN (stagiaire Montpellier) approuve l'attitude de MOUSEL à l'audience ministérielle du 17 février (cf. « S. U. » n° 164, 29 février 1956, p. 5) et ne veut en aucune façon faire quelque reproche aux élus des C. A. P. Elle rappelle les arguments qui ont été évoqués lors d'une visite au recteur de Montpellier, notamment le fait que, pour des stagiaires qui ont passé le concours pour améliorer leur situation d'A. E., une nomination en Algérie constitue une « punition ».

BARBOTTE regrette que de nombreux Montpelliérains aient été envoyés en Algérie et remarque que l'envoi en Algérie a un caractère immoral pour des reçus au concours : à un concours ne doit pas correspondre une « récompense négative ». L'envoi en Algérie constitue un « honneur et une disgrâce » : il faut l'accompagner d'avantages matériels et moraux.

RAUBER (A. E. à Blida) apporte quelques éléments et précise : en Algérie, il y a 139 postes qui ne sont pas pourvus ; on a fait appel aux gardes mobiles, aux pharmaciens. Les A. E. en fonction n'ont pas la possibilité de préparer les concours à cause de l'éloignement de la Faculté, du service surchargé (jusqu'à 22 heures de service d'enseignement par semaine) et de l'insécurité des transports. Il faut, selon lui, lier les problèmes de la défense de l'enseignement public et les mauvaises conditions de service des A. E. et M. A.

Mme BOUYGARD (stag. Bordeaux) indique que les stagiaires ont envisagé de démissionner s'ils étaient envoyés en Algérie. CODEFROID, au nom des A. E., approuverait et encouragerait une telle attitude.

Après ces interventions de métropolitains qui ont insisté sur les aspects tragiques de la situation, mais vus de France, VENDEVELLE (Alger) s'étonne des craintes des collègues jeunes et futurs. « Avons-nous les yeux si hagards et la figure si émaciée ? » La situation est troublée, c'est un fait. Mais les difficultés ne sont pas nouvelles : le logement est un problème difficile depuis 1945 ; et, sur le plan professionnel, l'indiscipline sera implacable pour le professeur qui n'a pas assez d'autorité. L'Académie d'Alger est la nième Académie de France et donc les conditions de recrutement doivent être les mêmes que dans la Métropole ; or, il y a dans l'Académie d'Alger 50 lycées et collèges dont les classes sont surchargées et 600 postes non pourvus. Si le recrutement est impossible, qui va dispenser la culture qui doit être le lien des deux communautés ? Et n'oublions pas la dette de la Métropole : « Les événements de 1942 à 1945 m'ont conduit d'Algérie en Italie, puis en Provence, puis en Allemagne en passant par l'Alsace. » (Applaudissements.)

Enfin, si les nominations échappaient à l'Education Nationale pour dépendre d'un autre ministère, nous ne resterions plus en Algérie : « Ce serait alors très grave. »

Quelques éléments se sont dégagés de la discussion ; le plus original est celui proposé par Mlle SINGER (Lille). Il s'agit d'instituer une triple liste d'admission aux concours, une pour la Métropole, une pour l'Algérie, une pour l'Outre-Mer (ce serait le même principe que pour les concours d'entrée aux grandes écoles scientifiques).

L'autre élément est le droit à mutation des collègues d'Algérie, au même titre que les collègues en fonction dans la Métropole. Les termes de la motion ont été longuement discutés et la motion est votée dans les conditions suivantes :

ARTICLES SOUMIS AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
1 ^{er} paragraphe	Unanimité		0
2 ^{er} paragraphe	Unanimité		1
3 ^{er} paragraphe	Unanimité		1
4 ^{er} paragraphe			
« Solutions pratiques ».			
1 ^o —	Unanimité		0
(Il s'agit des modifications apportées au texte de la motion du C. N. de décembre.)			
2 ^o —	Unanimité		0
3 ^o — non modifié	18		0
— modifié (texte de Lille)	60		
4 ^o —	Unanimité		1
5 ^o — modifié	Unanimité		1
6 ^o — modifié	Unanimité		0
(Discussion sur le terme « affectation spéciale ».)			

L'ensemble est voté à l'unanimité moins quatre abstentions.

(Voir « S. U. », n° 166.)

Recrutement et concours

a) Projets ministériels. — MOUSEL prend d'abord la parole. Il souligne à quel point la situation est mouvante puisque, au moment où le rapport fut écrit, on était dans le vide, l'ancien ministre n'ayant rien prévu. Le nouveau ministre « vient de se réveiller ». Il veut amener la Direction du Second Degré, dans l'exposé des motifs, à prendre plus nettement conscience des « trous », de la crise du recrutement (MOUSEL cite des chiffres).

MOUSEL vient alors aux traits essentiels du projet Billières, instituant un concours à double session :

— Les reçus de juin seraient affectés directement à un poste d'enseignement. Ils auraient un service réduit leur permettant d'aller suivre des conférences pédagogiques et seraient aidés par des conseillers pédagogiques ;

— En septembre, les reçus entreraient dans les C.P.R. pour un stage identique à celui des années précédentes. Tous les licenciés, y compris ceux de 1956, pourraient passer le concours.

Les reçus de juin seraient affectés dans les villes provinciales proches des villes de Faculté.

D'autre part, le ministre en terminerait avec le plan de liquidation ; enfin, si les Finances acceptaient, seraient mises en place les première et deuxième années des I. P. R.

Ce projet a été repoussé à la quasi-unanimité au Conseil de l'Enseignement du Second Degré. Mais il a eu une très légère majorité au Conseil supérieur, quoique le vote n'ait pas été exprimé nettement sur la question du stage.

Qu'adviendra-t-il du projet ? La question étant posée, le Congrès doit prendre position. MOUSEL pense qu'il ne faut pas le refuser purement et simplement ; il faut maintenir les solutions proposées par le S.G.E.N., notamment des titulations massives et le concours interne sous forme d'épreuves pédagogiques.

GODEFROID apporte alors le point de vue des A. E. sur le projet BILLERES. Il faut, selon lui,

songer au travail que représente pour les A. E. la préparation d'un concours en septembre. Même en travaillant pendant les vacances, ils risquent d'être « collés » ; d'autre part, les jurys admettront-ils autant de candidats qu'il y aura de postes au concours et ne mettront-ils pas une fois de plus trop de notes au-dessous de la moyenne ? (Dans la discussion, GRAND (Dijon), en tant que membre du jury, fait des réserves à cette assertion.) GODEFROID rappelle que de nombreux A. E. tiennent au stage en vue de la préparation de l'agrégation. Toutes ces considérations justifient l'opposition des A. E. au projet ministériel.

L'intervention de BIANCHI (Bordeaux) va dans le même sens que celle de Godefroid. Selon lui, la session de septembre est un non-sens. Si la préparation d'un examen en septembre est possible au niveau de la licence, elle est illusoire au niveau d'un concours. Les recalés de juin pourront-ils faire des reçus de septembre ? Le Congrès de Bordeaux est partisan d'un double concours dont l'un serait un concours interne, comportant uniquement les épreuves pratiques, réservé aux A. E. et M. A.

Mlle MORIN (Montpellier) demande que les « liquidables » le soient sur place, où souvent ils ont famille et logement.

Cependant, GUIEU demande, pour sa part, que la session de septembre soit la première forme du concours interne, préconisé par le S.G.E.N., et que l'on tienne compte des années passées à préparer le C.A.P.E.S., actuellement concours de niveau, et non concours de classement des licenciés comme il se devrait.

DENIZOU (Grenoble) souhaite que tous les postes soient attribués avec report des postes dans une autre discipline quand le niveau des candidats est trop bas dans une discipline.

MOUSEL constate alors que ces critiques, si justifiées qu'elles soient, amèneraient à définir une position totalement négative vis-à-vis des projets ministériels. Il demande que la porte ne soit pas totalement fermée.

GODEFROID propose alors et défend une mo-

Compte rendu des réunions de la Section du Deuxième Degré

(SUITE)

tion rédigée par les A. E. et M. A. qui va dans le sens de la demande de MOUSEL :

- 1. — 1^e Unanimité ;
- 2^e Unanimité ;
- 3^e Unanimité ;
- 4^e Unanimité ;
- 5^e Unanimité.

II. — Unanimité - 1 voix contre.

b) C. P. R. — Joint au vote de la motion des A. E., motion fixant l'attitude syndicale vis à vis des projets ministériels, le vote de la motion présentée par les stagiaires du C. A. P. E. S. n'a guère soulevé de discussion, sauf sur un point dont nous rendons compte ensuite, pour plus de clarté dans le compte rendu. Tous les articles ont été votés à l'unanimité.

c) A. E. et M. A. (voir les motions, « S. U. », n° 166). — De même, les articles des motions proposées par les A. E. ont été votés à l'unanimité, à l'exception de l'article 4 de la première motion qui a soulevé des discussions. Cet article a été voté à l'unanimité moins 4 voix contre. Il est ainsi rédigé.

L'instauration d'un C.A.P.E.S. interne nous amène à envisager en faveur des certifiés actuels des mesures compensatoires qui seraient à étudier, mais qui ne seraient en aucun cas d'ordre indiciaire afin de ne pas créer une nouvelle catégorie. »

De leur côté, les stagiaires du C. A. P. E. S. avaient demandé, sous une forme plus brutale, l'étude de mesures compensatoires. Cette proposition fut refusée par 28 voix contre 12 et 29 abstentions. Parmi les mesures compensatoires envisagées, il y avait une promotion d'échelon, des priorités dans les mutations (Mme GALMICHE).

Motion principale	Unanimité.
Complément de la motion principale	Unanimité, sauf une voix contre. (QUENU a demandé si ROYET était d'accord pour demander trois jours consécutifs de liberté.)
Assistants étrangers	Unanimité.
Surveillance en Allemagne	Unanimité.
Position vis-à-vis des circulaires du 23 novembre et problèmes qu'elles posent	Unanimité.
Sessions spéciales (modifié)	Unanimité.

Des discussions se sont élevées au sujet de l'allocation d'études. Selon Mme SINGER, l'allocation d'études est une « revendication bourgeoise », car les enfants d'ouvriers pourraient sans doute, grâce à elle, suivre les cours de Faculté ; ils sont arrêtés auparavant parce qu'ils ne peuvent pas aller au lycée ou au collège, l'enseignement secondaire n'étant pas démocratisé.

BARBOTTE fait observer que l'octroi de bourses suppose une sélection et que le barème actuel est trop basé sur les ressources de la famille et, « ipso facto », pas assez sur la valeur du boursier.

ORGANISATION DE L'ANNÉE SCOLAIRE

LABIGNE donne la parole aux Académies. Les interventions se rapportent au régime de travail du 1^{er} au 15 juillet, à la date des examens, au régime des vacances, aux écritures, aux conseils d'enseignement de 6^e et 5^e.

a) Activités dirigées du 1^{er} au 15 juillet. —

BIANCHI (Bordeaux) et MARTELET (Besançon) sont partisans de la suppression de ces activités dirigées. Ils reprennent les termes du rapport de MOUSEL. Mme SINGER demande pour sa part que soit nettement défini le régime en question, s'il est maintenu : les élèves sont-ils tenus à une présence avec dispense facultative ou peuvent-ils se considérer en vacances avec une présence facultative ? Les deux solutions ont été adoptées suivant les chefs d'établissement. De plus, elle pense qu'il faut s'opposer à toute activité extra-scolaire dans cette période. La motion de CHALLIER est votée à l'unanimité, moins deux abstentions.

Pour fixer ce régime de fin d'année, DIEUDONNE demande que toutes les distributions de prix soient achevées le 30 juin au soir (ceci notamment pour les collègues qui ont un service d'examen en septembre).

TONNAIRE marque alors son opposition à la signature du procès-verbal. Sa signification est dérisoire puisque les collègues retenus aux examens en sont dispensés. Les additifs à la motion de Mme SINGER, demandés par DIEUDONNE et TONNAIRE, sont votés à l'unanimité.

b) Au sujet de la date des examens. — CHALLIER considère que les dates retenues pour le baccalauréat en 1956 représentent une solution de bon sens.

MARTELET demande que la date ne soit fixée qu'après enquête dans les services organisateurs et se plaint de l'organisation vétuste de Besançon. LABIGNE lui répond de suite sur ce point et rappelle sa circulaire à ce sujet ; il précise qu'il n'a reçu aucune réponse, pas même de Besançon.

La motion déposée par Mme SINGER est votée à l'unanimité.

c) Régime des vacances. — CHALLIER présente une motion de Grenoble dont le premier paragraphe demande que les grandes vacances soient moins longues tandis que les petits congés soient allongés. Ce paragraphe est voté par 13 voix contre 2 et 2 abstentions.

CHALLIER demande aussi que les vacances ne soient pas nécessairement fixées aux mêmes dates dans toutes les Académies ; proposition votée par 11 voix contre 6 et 5 abstentions.

Mais l'article de sa motion, relatif aux vacances de neige ou d'hiver, sur laquelle DIEUDONNE demande des précisions en même temps qu'il

sur ce dernier point, Mme SINGER fait observer que cette priorité a été appliquée dans les faits pendant au moins les deux années où elle a siégé dans les commissions paritaires. Diverses questions sont posées, notamment par BESANÇON, pour savoir si ces mesures auraient un effet rétroactif et si elles ne risquaient pas de peser sur toute la carrière des nouveaux professeurs. Aucune réponse précise n'est apportée à ces questions.

Le principe des mesures compensatoires est défendu par OMNES, BOUYARD demande que soient sauvegardés les intérêts des certifiés. GODEFROID et MOUSEL, conscients d'appartenir à un Syndicat général, sont favorables à ce principe par tactique, les certifiés n'ayant alors aucune excuse de ne pas appuyer les A. E. et M. A. dans leur démarches pour accéder aux postes d'enseignement.

D'un avis contraire est TONNAIRE qui refuse ce principe par hostilité à l'esprit de catégorie.

De même, BERNARD (A. E. Fontenay-le-Comte) est contre toute discrimination et prend l'exemple des instituteurs : fait-on une discrimination entre les instituteurs sortis de l'Ecole normale et ceux qui sont titularisés après des stages ?

Mme SINGER reprend les idées exprimées par LABIGNE, CHALLIER, LEFEVRE et propose la rédaction adoptée dans les conditions dites plus haut.

e) Motions présentées par les M. I. et S. E. (voir « S. U. », n° 166).

Ces motions n'ont guère suscité de débats. Elles reconduisent en partie les motions votées à Grenoble en 1955.

Le tableau des votes est le suivant :

PROMOTIONS ET NOTATION

a) Au sujet de l'Inspection Générale, les orateurs ont évoqué des cas particuliers dont LABIGNE a pris bonne note. DIEUDONNE intervient pour rappeler une revendication déjà ancienne : qu'il y ait une liste d'aptitude des I. G. et recrutement par cooptation.

b) Pour les Promotions et la Notation, MOUSEL a été d'accord avec LEFEVRE pour reconnaître que l'intérêt porté par les collègues, dans leur ensemble à ces questions a entraîné une confusion certaine dans le débat. Il ne peut donc pas être question de faire un compte rendu analytique, mais de présenter les positions prises et défendues par les divers et nombreux orateurs. Au début, TONNAIRE, puis ROUXEVILLE, et LABIGNE, ont rappelé les idées essentielles de leurs articles de « S. U. » et le but de leurs démarches.

— Une première série d'interventions ont trait au système actuel de Notation. La motion de Mme SINGER demandant la communication des notes quinze jours avant la réunion des C. A. P. académiques est votée à l'unanimité ; de même la motion de TONNAIRE sur la confusion des notes pédagogiques et des notes administratives.

— Étude d'autres systèmes. — Il a été proposé l'abandon de la notation chiffrée (MARTELET et BIANCHI), proposition votée à l'unanimité

moins une voix (Grenoble), qui prétend que la note chiffrée « oblige à expliciter » l'appréciation du rapport.

A MARTELET, qui demande que chaque supérieur (chef d'établissement, inspecteur académique, recteur) donne une note et qu'ainsi chacun prenne ses responsabilités, Mme SINGER répond qu'il n'y a pas d'intérêt à multiplier les notations, chaque notateur ayant son barème. MARTELET s'incline devant cet argument, mais demande que les rapports des chefs d'établissement soient communiqués aux intéressés. C'est aussi l'avis de Mme GALMICHE.

— L'ancien système de notation en quatre groupes a été défendu par Mme SINGER, GRAND, BIANCHI, Mme DERIVIERE, et fait l'objet d'une motion (unanimité moins une abstention) interne qui donne mandat au Bureau d'étudier la possibilité de la remettre en vigueur.

Une autre motion présentée par HENTZ demande au Bureau d'étudier la question d'une suppression éventuelle des promotions au choix, si l'I. G., que MOUSEL trouve « de plus en plus fantaisiste », n'est pas amenée rapidement à remplir strictement le rôle qui doit être le sien et que rappelle la motion n° 4.

LES STATUTS EN SOUFFRANCE

GODEFROID demande que le Bureau National réclame par priorité le vote d'un statut de l'Education Nationale, afin que les catégories puissent prendre position en fonction de la connaissance du statut des autres catégories.

Caen dépose alors une motion relative au lieu de résidence, motion votée à l'unanimité.

Est alors évoqué le statut des dames secrétaires. Un dialogue technique s'engage entre GOUNON et LABIGNE. L'un est l'autre acceptent la motion ci-jointe, votée à l'unanimité : il s'agit en effet d'empêcher que les dames secrétaires recrutées avant la sortie du statut ne soient lésées sous prétexte qu'elles ne sont pas titulaires du baccalauréat.

ROYET présente et défend alors sa motion relative aux surveillants généraux. Des modifications de rédaction sont demandées par ROUXEVILLE, par GODEFROID — qui insiste sur la nécessité pour les surveillants d'avoir été A. E. et d'avoir enseigné comme A. E. — par Mme BOULIER qui demande qu'il y ait indemnité compensatoire pour les surveillantes générales, qui ne sont pas logées dans l'établissement. La motion ainsi modifiée, est votée à l'unanimité moins une voix, celle de Strasbourg, parce qu'il est contre l'indice pondéré, et qu'il lie cette question à celle qui est débattue.

MOUSEL intervient alors : « Il est navrant de penser qu'il n'y a pas de statut de la Fonction enseignante » ; ainsi, des problèmes aussi importants que les congés de maladie ou les sanctions disciplinaires ne sont pas résolus. Ceci est d'autant plus grave que le Conseil d'Etat a refusé le statut des fonctionnaires pour la Fonction publique.

MOUSEL intervient alors : « Il est navrant de penser qu'il n'y a pas de statut de la Fonction enseignante » ; ainsi, des problèmes aussi importants que les congés de maladie ou les sanctions disciplinaires ne sont pas résolus. Ceci est d'autant plus grave que le Conseil d'Etat a refusé le statut des fonctionnaires pour la Fonction publique.

Malphettes répond que, pour les services économiques, le statut est celui de la Fonction publique, tel que le prévoit la loi. Malphettes dépose sa motion relative aux services économiques, motion votée à l'unanimité.

LES C. A. P.

CHALLIER a émis le vœu que soient supprimées les distinctions entre disciplines (lettres et sciences) et entre sexes (hommes et femmes), — distinctions selon lui dépassées. TONNAIRE, appuyé par ROUXEVILLE réplique que le système

présente des avantages dans les représentations paritaires, notamment chez les administrateurs.

CLERMONT dépose alors une motion qui est adoptée à l'unanimité moins une voix (BARBOTTE).

CONCLUSION

Il n'est peut-être pas de meilleure conclusion à ce compte rendu que de rappeler les éléments de la discussion relative aux élections, lesquelles sont le baromètre de l'audience du S. G. E. N. chez nos collègues.

MOUSEL constate qu'il y a dans l'ensemble une légère baisse : 1 %. Cette baisse n'est pas catastrophique, et il y a lieu, pense-t-il, d'être assez optimiste. Seules les Académies peuvent donner les éléments d'une explication.

La baisse chez les agrégés est constatée par CHALLIER, VANDEVILLE, NATANSON, BIANCHI.

Les jeunes posent un problème interprété de différentes façons : NATANSON constate une augmentation de 20 % dans l'Académie de Caen et lie ce succès à la question de l'orientation générale du syndicat. CHALLIER constate, lui, que les jeunes ne votent pas ; mais VANDEVILLE croit que cette augmentation est due au renforcement des catégories (certifiés - A. E.) ; HENTZ constate qu'il y a moindre progression en S. G. E. N. qu'en S. N. E. S., parce que les Jeunes sont syndiqués au S. N. E. S. dans les centres pédagogiques régionaux.

GRAND se place, lui, sur un plan général ; il croit qu'il y a évolution de la mentalité des collègues. « Les choses sont clarifiées. » Il ne faut pas se faire d'illusion sur le prestige personnel.

TONNAIRE croit que la baisse est la manifestation d'un courant plus profond. Il s'agit d'une question d'organisation interne. Il faut refaire les réunions des secrétaires académiques qui se tenaient en novembre et où était discuté la vie revendicative du syndicat. Pour que le S. G. E. N.

conserve son audience ou l'élargisse, il faut revoir très sérieusement la question de l'organisation du syndicat, du 2^e degré en particulier.

Compte rendu des séances, établi par Etienne LEFEVRE (A. E. Lycée de Tourcoing).

2^e Degré et E.T. (M.I. et S.E., A.E., C.A.P.E.S., statut, traitements, Sécurité sociale, retraites)

7^e Edition — Textes à jour au 1^{er} janvier 56
L'exemplaire : 200 francs. Port : 30 francs

VADE-MECUM des personnels non-enseignants

Agents, personnel économique, personnel administratif, personnel de bureau, administration académique, traitements, Sécurité sociale, retraites)

2^e Edition — Textes à jour au 1^{er} octobre 55
L'exemplaire : 200 francs. Port : 15 francs

GOUNON, 33, av. Suzanne, La Madeleine (Nord) — C.G.P. Lille 620-56

Correspondance avec les élus des C.A.P.
Si vous tenez à une réponse rapide et si vous voulez alléger notre tâche, joignez à chacune de vos lettres, une enveloppe timbrée et rédigée à votre adresse. Merci !

Nous sommes obligés de reporter au no 168 la publication des motions de catégories, ainsi que l'article de ROYET, présentant les travaux des surveillants généraux au congrès de Poitiers.

MOTION N° 1

STATUT GENERAL DE LA FONCTION ENSEIGNANTE

Le Congrès...

Devant les difficultés et les ambiguïtés actuelles dans lesquelles se trouve, du point de vue statutaire, le personnel enseignant par suite de la confusion existante entre l'ancien système et le Statut général des fonctionnaires,

proteste contre la non-convocation du Comité technique ministériel aux fins d'établissement d'un statut général de la fonction enseignante, condition indispensable pour la définition des droits et devoirs de chaque catégorie d'enseignants au moyen de statuts particuliers,

demande, en attendant, l'établissement par le ministère, de la liste des articles du Statut général de la Fonction publique pour lesquels il entend demander dérogation.

MOTION N° 2

NOTATION DU PERSONNEL

Le congrès national du S.G.E.N. Second degré, réuni le 28 avril, à Poitiers, constate une fois de plus l'inégalité des barèmes de notation tant pour les notes pédagogiques que pour les notes administratives, et demande, en conséquence, que soit abandonnée toute notation chiffrée dont l'utilisation s'est révélée, à l'expérience, difficile pour les représentants du personnel aux C.A.P.,

réclame, tant que subsistera le système actuel de notation, la communication des notes et appréciations administratives (du chef d'établissement, de l'inspecteur d'Académie, du recteur) au personnel 15 jours avant la réunion des C.A.P. académiques, ainsi qu'il est normalement pratiqué tant dans le Premier degré que dans l'enseignement technique.

LES MOTIONS

MOTION N° 3

Le Congrès...

Considérant qu'en l'absence de toute péréquation efficace la note administrative chiffrée ne permet aucune comparaison valable, puisque les notateurs — c'est-à-dire les recteurs — sont différents, demande au B.N. l'étude d'un nouveau mode de notation du personnel, par exemple la fixation de quatre notes type, correspondant aux divers groupes, avec fixation d'un pourcentage maximum pour la meilleure note, de façon à éviter toute surenchère entre les académies, demande qu'en aucun cas, et quel que soit le grade de l'inspecteur, il n'y ait confusion entre la note administrative et la note pédagogique réservée à l'Inspection générale.

MOTION N° 4

Le Congrès...

Considérant que les promotions au grand et petit choix dépendent d'inspections trop rares et trop brèves (le nombre des inspecteurs généraux étant trop petit) pour empêcher le hasard de jouer un grand rôle dans leur attribution, déjà rendue arbitraire par la fixation d'un pourcentage au départ pour les 3 modes d'avancement, demande au Bureau national de faire tous ses efforts pour :

- a) obtenir l'augmentation du nombre des I.G.;
- b) réclamer le retour des I.G. à leur rôle véritable de conseillers pédagogiques.

MOTION N° 5

INSPECTION GENERALE
(Reprise du texte de Grenoble 1955)

Le Congrès national du S.G.E.N. (Second degré) :

Souligne la nécessité d'un Statut de l'Inspection générale, imposant à la nomination dans ce cadre des règles strictes :

— liste d'aptitude établie en commission paritaire ;

— obligation d'avoir effectivement et récemment enseigné dans les classes du Second degré et dans les disciplines qu'ils inspectent.

MOTION N° 6

RENTREE 1956

Le Congrès...

ému par la lettre et l'esprit de la circulaire du 30 novembre 1955 prévoyant, pour la rentrée d'octobre 1956, une série de solutions de fortune,

rappelle que les problèmes posés par cette rentrée étaient prévisibles depuis longtemps, et que leur caractère tragique est dû à la carence des autorités responsables, déclare, en tout état de cause, son opposition absolue à la mise en pratique du système de classes à mi-temps qui, s'il permet de doubler les possibilités des locaux de la façon la plus économique, ne peut engendrer que des difficultés multiples, tant sur le plan de la vie des familles, que sur le plan de la santé physique et intellectuelle des élèves.

MOTION N° 7

ACTIVITES DIRIGEES
CONSEILS DE CLASSE

Le Congrès...

Considérant le travail sans cesse croissant imposé aux professeurs, s'élève à nouveau contre l'imposition EN PLUS de leur horaire, aux professeurs des classes de 6^e et de 5^e, des heures de travaux dirigés et des conseils de classe, travaux supplémentaires payés à un taux dérisoire,

invite le B.N. à soutenir les sections qui organiseraient, à partir d'octobre 1956, la grève du travail dirigé et des conseils de classe, si ces activités ne sont pas incluses dans l'horaire normal du professeur.

MOTION N° 8

ORGANISATION
DE LA FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE

Le Congrès...

Demande au Bureau national, au cas où le régime des vacances de 1955 serait reconduit en 1956, de mettre tout en œuvre pour obtenir que les circulaires ministérielles définissent d'une façon valable pour tous les établissements le régime de la période 1^{er}-13 juillet,

demande également que soient pris en considération durant cette période, d'une part, l'accroissement du nombre des élèves dans les classes subsistantes, (souvent plus de 40), d'autre part, l'augmentation généralisée des maxima de service, enfin qu'on ne perde pas de vue la spécialisation des professeurs du Second degré, afin que ne soit organisée, durant cette période, aucune activité extra-scolaire, ce genre d'activité étant d'autant plus lourd qu'il sort de la compétence normale des maîtres.

Le Congrès, dans la même perspective, demande :

- a) que toutes les distributions de prix soient terminées le 30 juin au soir ;
- b) la suppression de la signature du procès-verbal de la distribution des prix, survivance surannée et inutile.

Le Congrès charge le Bureau national de mener auprès du ministère de l'Education nationale toutes négociations en vue de la suppression des « activités dirigées » dans la période du 1^{er} au 13 juillet.

MOTION N° 9

EXAMENS ET FIN D'ANNEE SCOLAIRE

Le Congrès...

Considère qu'il est illusoire de prévoir un régime de fin d'année scolaire du 1^{er} au 13 juillet, tant que ne sera pas résolu le problème du baccalauréat qui clôture l'année scolaire du Second degré, et réorganise la vie des établissements les plus importants à partir du 15 juin.

demande qu'avant toute fixation d'une date appelée à être définitive, soit menée une enquête sur les délais minimum exigés par l'organisation du baccalauréat et des autres examens, pour permettre leur regroupement dans l'espace de temps minimum.

CHRONIQUE DES CATÉGORIES

ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT

Maîtres auxiliaires et Stagiaires d'Enseignement

MOTIONS M.A.

Comme pour toutes les catégories d'auxiliaires, le problème majeur qui préoccupe les M.A. est celui des débouchés. Son urgence et sa gravité sont à l'origine d'importantes motions votées au Congrès de Poitiers et dont les principales ont paru dans le dernier numéro de « SYNDICALISME UNIVERSITAIRE ».

Nous ne présenterons donc ici que les motions spécifiquement M.A. qui ne visent qu'à améliorer les statuts de la catégorie et sont un complément de la motion M.A. adoptée par le Congrès de 1954 et reprise par le Congrès de Grenoble de l'année dernière (voir le rappel de cette motion dans « S.U. » no 161 du 21 décembre 1955).

— MOTION N° 1 : Les A.E. et les M.A. considérant leur double qualité de professeur et d'étudiants candidats à des concours difficiles qui exigent une préparation sérieuse et très absorbante.

— demandent que les classes d'examen ne puissent leur être confiées qu'avec leur accord.

— Certains M.A. (souvent des A.E. titulaires faisant fonction de M.A.) préfèrent des grandes classes et trouvent plus intéressant d'enseigner des élèves de première que des 5^e ou 4^e et il n'est certes pas question de leur enlever cette possibilité. Mais il arrive que de jeunes M.A. débutants sacrifient leur préparation personnelle à l'agrégation ou au C.A.P.E.S. parce qu'ils ont la responsabilité de classes d'examen. Il semble normal de ne pas leur confier cette charge, qui constitue pour eux un sérieux handicap, sans leur accord toutes les fois que l'administration en a la possibilité.

RECTIFICATIF

Les démarches pour les A.E. et P.A. personnel féminin sont effectuées par Mme COUTIN, 53, rue Blanche. Paris (9^e).

— MOTION N° 2 : Les M.A. considérant qu'un service de 18 heures représente déjà une tâche suffisamment lourde pour un débutant ;

— demandent le droit de refuser des heures supplémentaires qui doivent revenir à un adjoint d'enseignement de l'établissement, de la même discipline.

— Il est anormal de voir un M.A. surchargé d'heures supplémentaires quand un A.E. titulaire de l'établissement et de la même discipline n'a parfois aucune heure d'enseignement. L'attribution des heures d'enseignement à l'A.E. devrait être automatique.

— MOTION N° 3 : Les M.A. considérant qu'ils accomplissent un travail équivalent à celui des titulaires,

— demandent :

1^o) à bénéficier de l'indice initial 250 au lieu de 225 ;

2^o) à voir rétabli des promotions au choix et réduit à 3, 4 et 5 ans le temps de passage d'un échelon à l'autre au lieu de 5 ans uniformément.

— La première revendication se justifie par le fait que l'A.E. rectoral qui accomplit le même travail que l'A.E. titulaire se voit attribuer le même indice initial (225) — on peut considérer que le M.A. accomplit le même travail que le professeur certifié — il devrait donc bénéficier du même indice initial (250).

— La seconde revendication est justifiée par le fait que la catégorie M.A. comporte 6 échelons ce qui confère une allure de « carrière ». Or dans la carrière d'agrégé, de certifié ou d'A.E. le choix constitue un élément d'avancement. Il n'est pas juste de le refuser aux M.A. dont la conscience et la valeur professionnelles sont reconnues.

D'autre part les professeurs agrégés ou certifiés passent du premier au 2^e échelon avec seulement une ancienneté de 2 ans, 6 mois, alors qu'actuellement il faut 5 ans aux M.A.

INFORMATIONS A.E.-M.A.

1^o Délégation ministérielle d'A.E. pour les licenciés de juillet 1956

Les auxiliaires, hommes ou femmes, qui pensent achever leur licence en juillet 1956, et qui désireraient une D.M. d'A.E. pour la rentrée prochaine, doivent faire dès à présent acte de candidature (cf l'article dans ce même numéro concernant les D.M. d'A.E.). Ils pourront se procurer les formulaires à remplir auprès du secrétariat de leur établissement ou de leur recteurat, ou, à défaut, ils établiront une notice de demande dont le modèle a paru dans le B.O. n° 46 du 24-12-53. Demande adressée à M. le Ministre de l'Education Nationale par la voie hiérarchique. Ils joindront en outre un certificat médical les reconnaissant aptes aux fonctions d'enseignement. Ils indiqueront leur qualité de non-licencié et s'engageront à faire parvenir la copie de leur diplôme de licencié dès son obtention. Ce n'est qu'à ce moment que leur candidature sera prise en considération.

Les D.M. d'A.E. sont attribuées en septembre. Faire parvenir à Ollier la fiche syndicale correspondante (dite de délégation ministérielle).

2^o Délégations de D.M. d'A.E. de Sciences accordées à des Licenciées de Philosophie

Le 4^o Bureau, 2^o degré (personnel féminin) nous confirme son intention d'accorder aux licenciées de philosophie, pourvues d'un certificat de mathématiques, de sciences physiques ou naturelles et qui poursuivent une licence de sciences, une D.M. d'A.E. — sciences physiques, naturelles ou mathématiques. Les conditions d'ancienneté requises seraient très réduites (1 à 3 ans), alors qu'il faut pratiquement 7 ans pour obtenir une D.M. d'A.E. philosophie. Il est vraisemblable que le 3^o Bureau (hommes) opérera de même.

3^o Validation des services pour la retraite

Je rappelle que la validation des services auxiliaires pour la retraite doit s'effectuer dans le délai d'un an qui suit la date de la titularisation. Ceux qui ne l'auraient fait doivent le faire sans tarder. Se reporter à mes articles parus dans les n° 160, p. 11, du 30-11-56, et 162.

4^o Commission des victimes de guerre

Elle vient de se réunir il y a une quinzaine de jours.

5^o Reclassement des titularisés au 1-10-55

Les 3^o et 4^o Bureaux pensent avoir achevé le reclassement dans huit jours. Le Ministère communique directement leur reclassement aux intéressés. Une ampliation est envoyée au Recteurat, qui alerte les établissements et services financiers pour le règlement de l'éventuel rappel. D'ici 15 jours, tous les intéressés devraient être en possession de leur nouveau classement.

— Les dossiers incomplets seront examinés par la suite, le Ministère se chargeant de réclamer auprès des intéressés les pièces manquantes.

— Les collègues qui ne seraient pas d'accord avec le reclassement notifié peuvent s'adresser aux collègues chargés des démarches pour leur catégorie.

(Suite p. 17.)

6^e Promotion du personnel détaché (A. E. et S. G.)

L'état des promotions étant revenu du contrôle financier, le Ministère (S.U.R.E.) va envoyer dans tarder les arrêtés de promotion.

7^e Candidats à une délégation l'étranger comme assistants, lecteurs ministérielle d'A.E., exerçant à ou instituteurs

Les candidats exerçant à l'étranger, qui désirent obtenir une D.M. d'A.E. pour la prochaine rentrée scolaire doivent, s'ils ne l'ont déjà fait, constituer sans tarder leur dossier et faire parvenir leur demande d'intégration.

La demande sur papier libre doit être adressée à M. le Ministre de l'Education Nationale.

Le dossier d'intégration doit comprendre en outre les pièces suivantes :

- Un curriculum vitae détaillé :
- a) Etudes effectuées et poursuivies.

- b) Etat détaillé des services accomplis par l'intérêt en qualité d'auxiliaire (M.I., S.E., M.A. ou A.E.) en métropole, ou d'assistant à l'étranger. Indiquer les services pédagogiques accomplis éventuellement.

- Une copie du diplôme de licencié d'enseignement et du diplôme d'E.S. éventuellement.

- Une fiche individuelle à remplir (fournie par l'administration).

- Un bulletin de naissance (3 exemplaires).

- Un certificat de nationalité (3 exemplaires).

- Un extrait du casier judiciaire.

- Un état signalétique et des services.

- Un certificat médical — de préférence établi par le médecin du Consulat — déclarant que le candidat est exempt d'affection psycho-pathologique, cancéreuse ou pulmonaire (si possible consulter trois médecins).

Ce dossier est à envoyer par la voie hiérarchique qui le fera parvenir à la Direction culturelle des Affaires Etrangères, 37, quai d'Orsay, à Paris.

Il doit parvenir à ce service avant le 15 mai.

Ceux qui n'auraient pas encore fait de demande ont le plus grand intérêt à faire parvenir avant cette date — en tout cas le plus tôt possible — DIRECTEMENT UN DOUBLE DE LEUR DEMANDE qui contienne leur curriculum vitae très détaillé (civil, services accomplis dans Education nationale et militaire) et les pièces possibles au S.U.R.E., service de Mme RACHOUD, 55 rue Saint-Dominique, Paris (7^e). Cette demande sera prise en considération sous réserve que la demande envoyée par la voie hiérarchique parviendra à temps au service intéressé. La commission d'intégration se réunira à la fin juin.

Les collègues enverront la fiche syndicale correspondante à notre représentant à la C.A.P. nationale des A.E. : Raoul OLLIER, Collège Mixte de Saint-Flour (Cantal). Ils se conformeront aux indications de l'article sur les délégations ministérielles d'A.E. paraissant dans ce même numéro.

GUIEU.

VALIDATION DE SERVICES DES ASSISTANTS ET LECTEURS A L'ETRANGER

A l'occasion d'interventions au Service Universitaire de Relations avec l'Etranger, il m'a été signalé que les années passées en qualité d'assistant ou de lecteur à l'étranger et qui n'étaient jusqu'ici validées que pour l'avancement, vont probablement l'être désormais, pour la retraite.

En effet, Monsieur le Ministre des Finances qui s'était refusé, pendant de longs mois, à signer les arrêtés interministériels de détachement rétroactif dans lesdites fonctions, estimant qu'elles ne pouvaient, à son point de vue, être considérées comme service d'enseignement vient, par lettre du 20 mars 1956, d'informer le S.U.R.E., qu'il consentait à reprendre cette question et envisageait de la régler favorablement sous certaines conditions.

Fernand LABIGNE.

STENODACTYLOGRAPHES

M^e DULUC, élue du S.G.E.N. à la C.A.P. des Sténodactylographes, et LABIGNE, Secrétaire général administratif pour le Second Degré, ont été reçus, le jeudi 26 avril, par M. BENNEZON, Directeur adjoint du Cabinet du Ministre de l'Education Nationale.

Ils lui ont rappelé le déclassement des Sténodactylographes dans l'Enseignement du Second Degré par rapport à leur collègues du Technique et du Supérieur, et à certains agents. Ils ont insisté pour que les promesses faites par le prédecesseur du Ministre actuel soient tenues dans les plus brefs délais, et ont remis à M. BENNEZON la documentation nécessaire.

M. le Directeur adjoint du Cabinet s'est engagé à étudier avec la plus grande bienveillance les revendications exposées et à prendre rapidement les contacts utiles.

MAITRES D'INTERNAT ET SURVEILLANTS D'EXTERNAT

DU SECOND DEGRÉ ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

CONGRÈS DE POITIERS

Nous avions demandé à nos camarades, dans le Numéro de Syndicalisme Universitaire qui précédait le Congrès de Poitiers, d'étudier avec soin les questions propres à notre catégorie. Nous avons, en outre, attiré l'attention de nos militants sur la nécessité de dépasser ce cadre « corporatif et par trop étroit » pour s'attacher à un problème plus général et plus important : La défense du Service public de l'Education nationale. Enfin, de tous, nous avions souhaité une prise de conscience de la nature — et des obligations — du Syndicalisme, tel que nous l'entendons au S.G.E.N. : à savoir, en liaison organique avec une centrale ouvrière, qui met le but de son action dans l'instauration d'un véritable socialisme démocratique.

Nous devons dire que le sérieux, le dynamisme et même l'enthousiasme que les participants M.I.-S.E. ont apporté aux travaux des Journées Jeunes et des séances de catégorie et du congrès plénier, nous ont amplement donné satisfaction, en même temps qu'ils nous enlèvent toute inquiétude pour l'avenir.

Gilberte ANJARRY, GIROU, COINEAU, LEBON, BORDET.

Journées Jeunes

Volontairement, nous n'insisterons pas sur le compte rendu des nombreux et remarquables exposés qui nous ont été faits par Gilbert DECLERC, Jean LANNEZ (Les universitaires et leur intégration dans le Mouvement ouvrier), Denise TINTANT, VACHERET (Service public et Laïcité), AYCOBERRY, VIGNAUX (Socialisme démocratique), etc.

La place manque en effet dans ces colonnes et il a été jugé préférable et plus utile de donner la publication d'un compte rendu fourni, dans le bulletin « Jeunes ».

Congrès plénier

La non plus, nous n'avons nullement l'intention de vouloir faire double emploi avec les exposés plus détaillés qui paraissent dans ce même numéro.

Nous rappelons simplement que notre camarade BORDET apporta la confiance et l'appui de la grande majorité des Jeunes du S.G.E.N. à notre Secrétaire général VIGNAUX, ainsi qu'aux Secrétaires généraux adjoints MOUSSEL et BROCARD, à l'occasion du débat sur l'orientation.

Quant aux motions de la catégorie M.I.-S.E., elles furent votées à l'unanimité aux réunions du 2^e degré et du technique.

Trois réunions de « Catégorie »

DIMANCHE 25 MARS, A 20 H. : Séance présidée par NOUGUE (Bordeaux). Présidence d'honneur à un membre de l'A.G.E. de Poitiers.

Rapport d'activités : BORDET.

BORDET rappelle les grandes lignes du rapport d'activités, du Bureau national M.I.-S.E., qui avait été envoyé aux militants avant la réunion des assemblées générales académiques.

Après avoir rendu compte des différentes actions de détail (rappelés, indemnité forfaitaire, etc.) qui avaient été entreprises, il expose la situation difficile dans laquelle se trouvent les auxiliaires, situation aggravée encore par la circulaire ministérielle du 23 novembre.

Il présente avec BOUYGARD le projet de « surveillance » qui a été mis au point avec GIROU et LEVON au cours de la Réunion du Bureau national M.I. de Mardi-gras et dont l'essentiel a été publié dans S.O., n° 164 « Réforme de l'Enseignement, Allocation d'Etudes et Surveillance ». Après une discussion où

MAISONS D'EDUCATION de la LÉGION D'HONNEUR

COMpte RENDU DE REUNION

Les adhérentes des Maisons de la Légion d'honneur au Syndicat général de l'Education Nationale se sont réunies en assemblée annuelle, le 9 février 1956, au secrétariat du Syndicat général, sous la présidence de M. LABIGNE, secrétaire général administratif du Second Degré.

La réunion a commencé par l'habituel compte rendu de mandat de la déléguée. Les résultats acquis grâce aux seules initiatives du S.G.E.N. intéressent :

- le fonctionnement des Conseils de classe ;

- la compétence des C.A. Pres où pour la première fois les représentants du personnel eurent à examiner les listes d'aptitudes aux fonctions de censeur, de surveillante générale, et à formuler des propositions de mutation ;

- la participation des professeurs à la Commission scolaire chargée d'examiner les dossiers scolaires des candidates à toutes les classes de l'Enseignement du Second Degré, dans les Maisons de la Légion d'honneur ;

- enfin, les interventions pour des cas individuels.

•

Le compte rendu de mandat fut complété par la lecture de la correspondance échangée entre le Général CATROUX, Grand Chancelier de la Légion d'honneur et M. LABIGNE, correspondance appuyée sur de nombreux documents et portant :

- 1^e sur les multiples difficultés que rencontre notre organisation syndicale dans le fonctionnement des comités techniques et des commissions administratives paritaires ;

- 2^e sur le regroupement des Maisons d'Education de la Légion d'honneur, à propos duquel M. LABIGNE justifie la légitimité et l'opportunité de l'action syndicale, tout en signalant qu'elle s'est limitée, par respect pour la personne du Grand Chancelier, à une action discrète ; audience du directeur du cabinet du Garde des Sceaux, lettre au Président de la République.

Ce compte rendu de mandat terminé, M. LABIGNE fit l'analyse de ce qu'est une action syndicale digne de ce nom, des responsabilités et des risques qu'elle comporte, de la confiance qu'elle postule à l'égard des dirigeants de la part des adhérentes qui, une fois informées, peuvent démocratiquement, renouveler ou ôter leur confiance à ces dirigeants choisis par elles, au cours de la réunion annuelle de compte rendu de mandat.

Ensuite, réponses ont été faites aux questions et objections provoquées par cette analyse puis, le débat épousé, M. LABIGNE et Mme GIRARD se sont retirés pour laisser aux adhérentes présentes le soin d'élaborer leur motion en toute indépendance.

•

A l'issue de la réunion, la motion suivante a été adoptée : (1)

« Conscientes de l'opportunité et de l'efficacité d'une action syndicale authentique dans les Maisons de la Légion d'honneur,

mises en face des responsabilités qui leur incombent, en tant que syndiquées,

les adhérentes, après information objective et abondamment documentée, approuvent l'action poursuivie pendant l'année 1955 par M. M. LABIGNE, responsable national, et Mme GIRARD, déléguée syndicale, leur renouvelant confiance et gratitude et les prient de continuer cette action pour le plus grand bien du personnel syndiqué des Maisons d'Education de la Légion d'honneur ».

(1) A l'unanimité... moins une voix, retirée après 48 heures de réflexion par une adhérente qui avait d'abord signé et qui depuis, logiquement, a démissionné.

PERSONNEL DÉTACHÉ OU DE CADRE LOCAL

1^e. — PROMOTIONS DU PERSONNEL DÉTACHÉ. — L'état des promotions est revenu du contrôle financier. Le ministère S.U.R.E. va envoyer sans tarder les arrêtés de promotion.

2^e. — PERSONNEL EXERCANT EN TUNISIE. — Une commission spéciale d'intégration pour la Tunisie — en application de la loi de 1937 — se réunira le 17 mai. Ce serait — nous a-t-on laissé entendre — la dernière en application de la loi de 1937. Les futures intégrations effectueront selon l'accord de 1955 (conventions culturelles) qui seraient plus favorables.

A. E. - M. A.

Stagiaires d'enseignement

DELEGATION MINISTERIELLE TITULARISATION — MUTATION

Vous trouverez dans le prochain numéro de « Syndicalisme Universitaire » les fiches syndicales destinées aux représentants du personnel dans les diverses commissions administratives paritaires nationales. Ces fiches imprimées dans le journal ne sont là que comme garantie que tous les intéressés auront eu le modèle à leur concernant. Il est en effet vivement recommandé de se procurer auprès du Secrétaire Académique dont les intéressés dépendent les fiches de même modèle, mais plus pratiques (l'on peut écrire au verso), ce qui facilite la tâche de nos représentants aux C.A.P. (Joindre une enveloppe timbrée à 5 francs — tarif imprimé — à votre adresse).

Le calendrier des titularisations, mutations et délégations ministérielles est ainsi fixé :

Hommes. — Titularisations et mutations (1^{er} mouvement) : les 18 et 19 juin.

Mutations (2^{er} mouvement) et Délégations ministérielles : les 5 et 6 septembre.

Femmes. — Titularisations et mutations (1^{er} mouvement) : les 20 et 21 juin.

Mutations (2^{er} mouvement) et Délégations ministérielles : les 7 et 8 septembre.

I. - TITULARISATIONS. — Doivent remplir la fiche de « Titularisation » tous les Adjoints d'Enseignement stagiaires, c'est-à-dire DELEGUES MINISTERIELS.

Les délégués ministériels qui demandent à la fois leur titularisation et leur mutation, doivent remplir les deux fiches syndicales, celle de titularisation et celle de mutation ;

Les titularisations sont faites en juin, en même temps que le premier mouvement, avec effet du 1^{er} octobre suivant. Les délégués ministériels victimes de guerre sont titularisés au bout de six mois de stage, par conséquent avec effet rétroactif au 1^{er} avril.

Pour obtenir sa titularisation, il faut avoir de bonnes notes de ses supérieurs hiérarchiques. Un candidat mal noté peut obtenir le renouvellement de sa délégation ministérielle d'A. E. (c'est ce qu'on appelle un prolongement de stage), mais, dans ce cas, il est le plus souvent déplacé d'office.

II. - MUTATIONS. — Doivent remplir la fiche de « mutation » tous les Adjoints d'Enseignement TITULAIRES ou DELEGUES MINISTERIELS qui demandent à changer de poste. Les Adjoints d'Enseignement délégués rectoraux qui demandent leur mutation à l'intérieur d'une Académie peuvent aussi utiliser ladite fiche, mais ils doivent l'envoyer à leur secrétaire académique ou à leur représentant à la C.A.P. académique des A.E. : la C.A.P. nationale ne s'occupe pas du mouvement rectoral et, pour tout ce qui est du ressort des Rectorats, il est parfaitement inutile d'alerter un élu à la C.A.P. nationale.

Rappelons que :

— si l'on n'a pas fait de demande officielle au Ministère, il est inutile d'envoyer une fiche syndicale à votre représentant : le Syndicat et l'Administration sont deux choses différentes ;

— les candidats à une mutation doivent faire figurer sur leur fiche syndicale les mêmes vœux, et dans le même ordre, que ceux indiqués sur leur demande officielle transmise par la voie hiérarchique ;

— les candidats à une mutation « en poste double » doivent l'indiquer nettement. Par ailleurs, si le conjoint est Agrégé ou Certifié (catégories pour lesquelles les C.A.P. se réunissent en premier lieu), aviser votre représentant A.E. au besoin par télégramme, du résultat de la C.A.P. des Agrégés ou des Certifiés, afin de faciliter l'obtention du « poste double », en particulier lors du premier mouvement ;

— si un candidat n'obtient pas sa mutation au premier mouvement (juin), il peut la décrocher au second (septembre) ;

— les postes d'A. E. sont spécialisés, ce qui restreint considérablement les possibilités de mutation :

III. - DELEGATIONS MINISTERIELLES. — Doivent remplir la fiche de « Dé-

léguation ministérielle » tous les délégués rectoraux qui ont fait une demande officielle pour obtenir une délégation ministérielle d'Adjoints d'Enseignement, soit :

1. Les A. E. rectoraux ;
2. Les Maîtres auxiliaires (s'ils ne sont pas déjà A. E. titulaires ou D. M.) ;
3. Les Maîtres d'internat et les S. E.

Pour postuler une D. M. d'A. E., il faut :
— être licencié d'enseignement ;
— avoir un certain nombre de « points » au barème (cf Vade-Mecum 7^e édition, pages 40 et 41), nombre de points variable suivant le sexe et selon les disciplines ;
— être bien noté ;
— avoir fait une demande par la voie hiérarchique en temps utile.

Rappelons que les candidats qui acceptent un poste en Algérie bénéficient d'un nombre de points moindre que celui exigé pour la Métropole, et peuvent obtenir leur

LANGUES VIVANTES
4-11 juin — 27 août-3 septembre
Mlle DESLANDRES, 65, rue Madame, Paris (6^e).

DESSIN
15 juin — 6 septembre
BERNARD, 21, r. de l'Yser, Sceaux (Seine).

EDUCATION MUSICALE
19 juin — 4 septembre
MARCEL, La Couture, avenue Béranger, Nanterre (Hauts-de-Seine).

TRAVAUX MANUELS
18 juin — 5 septembre
Ecrire à BERNARD, 21, rue de l'Yser, Sceaux (Seine), qui transmettra.

A. E. et P. A.
18-21 juin — 5-8 septembre
OLLIER, Collège mixte de Saint-Flour (Cantal).

ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE
TONNAIRE, 7, r. de Lesdiguières, Paris (4^e).

N. B. — En Mathématiques (Certifiés), CARALP, après la session de juin, enverra à CONSTANTIN les dossiers des collègues qui n'auront pas obtenu satisfaction lors du premier mouvement. Pour toutes reclamations et tous vœux en vue du deuxième mouvement (Mathématiques : Certifiés), s'adresser à CONSTANTIN.

Les mutations se font au premier tour et se complètent, moins nombreuses, au deuxième. Les titularisations sont étudiées, selon les disciplines, soit au premier, soit au deuxième tour (titularisation dans une chaire de tel lycée, titularisation de professeurs licenciés, titularisation d'A. E. stagiaires). Les délégations ministérielles se font au deuxième tour, après la première affectation des agrégés et certifiés de l'année.

Pour être prise en considération, une candidature à mutation doit (sauf cas de force majeure) avoir été formulée soit sur la notice individuelle annuelle remise à l'Administration, soit sur une demande transmise par voie hiérarchique à la date réglementaire.

Toutefois, la liste des postes vacants n'étant publiée par le « B. O. » de l'Education Nationale qu'en avril (cette année le 5 avril), il n'est pas interdit de présenter ultérieurement.

N'ATTENDEZ PAS
la publication dans "Syndicalisme Universitaire"
des FICHES de RENSEIGNEMENTS
DEMANDEZ-LES
à votre secrétaire académique
(en joignant une enveloppe timbrée et à votre adresse)

délégation ministérielle lors du premier mouvement.

IV. - DANS TOUS LES CAS, et pour me faciliter la besogne, utilisez les fiches syndicales de « Syndicalisme Universitaire » ou, de préférence, les fiches réclamées auprès de vos secrétaires académiques.

Les esprits inquiets qui m'ont déjà écrit en s'étonnant de ne pas avoir « encore » trouvé de fiches dans le journal syndical, ou qui auraient écrit à mon camarade Raoul Ollier, voudront bien remplir malgré tout ces fiches et les retourner à notre représentant à la C.A.P. des A.E. :

Raoul OLLIER, professeur,
Collège Mixte, Saint-Flour (Cantal)

Si vous avez des explications supplémentaires à donner, faites-le sur une feuille de papier séparée, mais de même format que la fiche syndicale : cela facilitera le classement.

— Joignez à votre dossier ainsi constitué une ou plusieurs enveloppes timbrées à vos différentes adresses (cf. N.B. 3^e) : vous nous ferez gagner du temps et vous serez plus rapidement fixés sur votre sort ;

— Reliez toutes les pièces de votre dossier par une attache trombone ;

— Ecrivez lisiblement ;

— ...Et affranchissez correctement votre envoi !

MERCI.

GUIEU,
Lycée Carnot,
145, boulevard Malesherbes,
PARIS (17^e)

N.B. — 1^e Outre le Vade-Mecum du 2^e degré, il peut être fort utile de relire les chroniques A. E. parues dans les numéros suivants de « S. U. » : N° 158, p. 9, du 19-10-55 ; N° 159, p. 12 ; N° 162 du 18-1-56 (Informations 2^e).

2^e Sur vos fiches, rayez de façon apparente au crayon rouge le titre qui ne correspond pas à ce que vous demandez.

3^e a) A une fiche de titularisation, joindre une enveloppe timbrée à votre adresse fin juin.

b) A une fiche de mutation, joindre deux enveloppes timbrées, l'une à votre adresse fin juin pour le 1^{er} mouvement, l'autre à votre adresse début septembre pour le 2^{er} mouvement.

c) A une fiche de délégation ministérielle, joindre une enveloppe timbrée à votre adresse début septembre

AU B.O. 2^e DEGRÉ

N° 16

1^{er} CONGE AUX CANDIDATS AUX CONCOURS DE RECRUTEMENT :

Aggrégation : 18-19-20-21 mai.

CAPES : 27-28 mai.

Les intéressés doivent faire une demande de congé adressée à M. le Recteur par la voie hiérarchique.

Redisons une fois de plus qu'il nous paraît hypocrite d'écrire qu'après un congé aussi bref les candidats pourront subir les épreuves « dans de bonnes conditions physiques ».

2^e COURS DE VACANCES 1956 :

Montant minimum du traitement à considérer pour le calcul de la rétribution-traitement moyen : soit 5^e échelon pour les catégories comprenant 8 échelons ou moins et les maîtres auxiliaires.

3^e MOUVEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT :

Travaux du mouvement du 4 au 21 juin. (Voir article).

4^e SERVICE DES PROFESSEURS 1^{er} JUILLET AU 1^{er} OCTOBRE :

En principe, 4 catégories dans le personnel enseignant :

1^{er} : assure le baccalauréat.

2^o : assure le BE ou le BEPC : jusqu'au 5 juillet et à partir du 20 septembre.

3^o : assure les concours de recrutement dans les écoles normales. (Jusqu'au 13 juillet).

4^o : assure les activités dirigées. (1^{er} au 13 juillet).

Malheureusement, la circulaire n'exclut pas totalement le cumul possible entre ces catégories « pour nécessités impérieuses de service ». — Reconnaissons qu'il n'est peut-être pas possible de supprimer cette clause et que la circulaire semble avoir souci de l'intérêt des élèves et des enseignants. — Et veillons à l'application.

(Voir p. 8, Organisation scolaire)

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

LIBRES PROPOS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Après Poitiers

On lira par ailleurs le compte rendu officiel du Congrès dû à la diligente obligeance de notre camarade Mlle REUX. Je voudrais ajouter ici quelques impressions personnelles.

Il ne s'agit pas d'emboucher la trompette héroïque annonçant le début de temps nouveaux, ou d'écrire un hymne à l'amitié. Je tiens seulement à dire ici combien j'ai été sensible aux contacts personnels du Congrès. Il n'est pas possible en trois jours, même en changeant de convive à chaque repas, de faire vraiment connaissance avec tout le monde. Cependant nous sentons tous qu'un pas important a été fait.

Mes camarades de province se sentent souvent isolés, loin de ceux de Paris, loin des nouvelles ; ils voient un peu dans le syndicat une sorte de petite administration, moins intimidante peut-être que l'autre, mais presque aussi impersonnelle. Je connais leurs difficultés. Mais qu'ils ne s'y trompent pas :

On peut être isolé à Paris ; un fichier d'adhérent ce n'est pas très vivant. Il est bon de pouvoir mettre un visage sur un nom, sur une lettre. De savoir qu'à tel endroit il y a plus qu'un nom, qu'un adhérent, qu'un cotisant, une personne.

Pour moi Poitiers c'est cela : Un grand éclat de soleil perce la brume qui faisait de vous des fantômes. Le reste : discussion et motion nous l'avons fait par surcroît.

Et comme le prochain congrès est loin, j'insiste auprès de tous les provinciaux pour qu'ils me fassent signe s'ils ont l'occasion de venir à Paris, même pendant mes vacances — je suis en principe rue d'Hauteville, le jeudi, de 17 à 19 heures.

Congrès de la section technique

Le Congrès s'ouvre le lundi en fin d'après-midi, sous la présidence de COURTADE (Strasbourg).

Le secrétaire général souhaite la bienvenue aux congressistes, puis on vient à l'ordre du jour.

I. — RAPPORT D'ACTIVITE ET ORGANISATION DE LA SECTION

BRUNET expose l'activité du secrétariat général sans dissimuler les difficultés rencontrées, tant sur le plan national que sur celui d'Académie de Paris.

MAIRE (Besançon) suggère la formation d'une équipe destinée à aider le secrétaire général.

BRUNET indique alors les modalités qu'il envisage à ce sujet.

Mlle PELLETIER (Grenoble) souhaite une spécialisation des membres de l'équipe.

BRUNET explique les raisons qui l'amènent à écarter cette solution, du moins actuellement, mais précise qu'une réunion est déjà prévue pour le 12 avril (voir compte rendu par ailleurs).

Finalement le Congrès fait confiance au secrétaire général pour l'organisation d'une équipe parisienne de militants actifs.

Les statuts ne prévoient pas le renouvellement du Comité national celui-ci est reconduit avec une seule modification : Mlle PELLETIER remplacera PEVÈE comme suppléante de CONDE.

II. — RAPPORT D'ORIENTATION

Après avoir entendu le rapport d'orientation qui reprenait les principaux points du texte publié dans le numéro 163 d'*'Ecole et Education'* les délégués passent à la discussion.

ROCHIAS (Clermont), estime que les préjugés actuels : niveau inférieur des élèves des établissements techniques, maîtres moins compétents, disparaîtront si la réforme de l'enseignement entre en application.

ROYOUX (Poitiers) pense que le manque de confiance rencontré chez certains élèves de l'E.N.S.E.T. est dû à l'absence de spécialisation.

FUCHS (Strasbourg) regrette que trop souvent encore les élèves soient classés du point de vue valeur en tenant compte de l'enseignement qu'ils reçoivent : classique, moderne, technique.

Mlle REUX (Nantes) estime qu'il ne s'agit pas de comparer le degré d'intelligence des élèves, mais de constater différentes formes d'intelligence.

III. — REFORME DE L'ENSEIGNEMENT

Le mardi matin : président FUCHS (Strasbourg) avec VACHERET, de la commission pédagogique.

Après avoir admis à l'unanimité le principe du Tronc commun et du cycle d'orientation, les délégués reprennent les principaux points du rapport de LETOQUART.

1.) Conditions minima d'entrée :

COURTADE pense qu'il sera très difficile d'apprécier le niveau des élèves en 3 mois et que les 3/4 seront à éliminer.

VACHERET précise qu'il s'agit de remplacer l'examen actuel, absurde du point de vue pédagogique, pour une période d'examen. Il craint une certaine réticence de la part des instituteurs qui hésiteront à présenter leurs élèves.

FUCHS soulève le cas des enfants de la campagne et suggère le ramassage par autocars.

MAIRE fait part, à ce propos, d'une étude faite dans l'Académie de Besançon, tenant compte de tous les enfants susceptibles d'entrer dans les classes d'orientation. Il souligne l'importance des crédits nécessaires. Il envisage la création d'un établissement d'orientation par canton.

BLANC (Poitiers) fait des réserves et présente le maintien de l'examen actuel.

(Voir p. 17 : M.I.-S.E. du 2^e degré et de l'E.T.).

FUCHS propose de faire préciser les horaires par LETOQUART. Il croit possible de déceler à ce niveau les inaptitudes au travail manuel.

BRUNET ne considère pas le travail manuel comme un test d'orientation à cet âge. Il préconise les visites d'usines, d'ateliers.

VACHERET souligne le caractère équivocé de l'expression « travail manuel ». Il s'agit de découvrir l'aptitude à l'habileté manuelle qui suppose l'agilité intellectuelle. Or, il faut une certaine maturité physiologique pour déceler les aptitudes manuelles.

Au cours du cycle d'orientation les maîtres s'attacheront à donner une vision générale de la société.

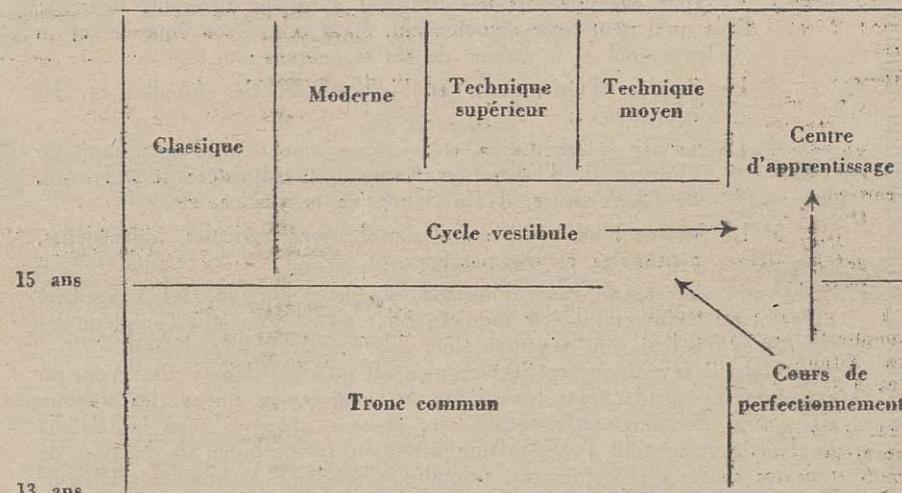
Mlle PELLETIER (Grenoble) préconise une orientation à partir du français et de l'aptitude à la grammaire et rejette l'élimination proposée par le rapport LETOQUART ; celle-ci, en effet, pourrait susciter un complexe d'inferiorité chez certains enfants qui se verrait éliminer progressivement de différentes sections.

FUCHS fait remarquer que l'élimination progressive risque d'entraîner des déplacements d'élèves au cours d'un trimestre.

Tous les délégués approuvent la suppression totale ou partielle du travail à la maison.

METZ craint qu'une heure de travail dirigé ne soit pas considérée comme une heure de cours.

FUCHS émet des réserves sur le schéma présenté par LETOQUART qui semble indiquer une scission entre le technique moyen et le technique supérieur. Il préférerait le schéma suivant :



VACHERET pose la question suivante : Approuve-t-on la communication étroite entre le second degré traditionnel et le technique ? Par exemple, la possibilité offerte aux titulaires du baccalauréat mathématiques de se présenter aux Arts et Métiers.

VINCELET (Paris) fait remarquer que d'ici 5 ans le concours des Arts et Métiers n'aura plus d'épreuves de dessin d'atelier.

VACHERET signale que ce rapprochement entre classique et technique entraîne une surcharge des programmes.

BRUNET note qu'il n'y a pas seulement surcharge, mais incohérence pour les élèves qui passent dans les classes de baccalauréat à un programme calqué sur le secondaire, en géographie notamment.

Ainsi revient-on au problème d'une culture originale.

COURTADE indique qu'à l'école nationale

d'Ingénieurs de Strasbourg les élèves des lycées réussissent mieux que les élèves de l'E.N.P. la première année, mais par la suite les élèves du technique se révèlent plus aptes à suivre l'enseignement de l'école.

Il estime qu'il faut maintenir la formation technique à partir de 15 ans.

4.) Liaison avec la profession. Centres privés :

COURTADE souhaite une collaboration entre l'artisanat et les établissements techniques. Il considère qu'actuellement on assiste à une lente assimilation des centres privés, les professeurs étant inspectés.

VACHERET pense qu'il faudrait exiger un contrôle pédagogique pour tout ce qui se développe en dehors de l'enseignement technique dans le cadre des professions organisées (E.D.F., etc.), en particulier imposer un minimum de culture générale.

A propos de la session exceptionnelle du 29 septembre

Le dernier numéro de *Syndicalisme Universitaire* a donné le texte de l'arrêté du 28-3-1956 prévoyant une session exceptionnelle de concours en vue du recrutement de professeurs certifiés du 2^e degré et de l'Enseignement Technique.

Il faut sans doute se réjouir des mesures propres à augmenter le recrutement, cependant cette initiative appelle certains commentaires.

19. — S'il est exact que les candidats de la session de juin du C.A.P.E.S. seront nommés directement dans des postes de certificats, le concours n'est plus concours d'admission au C.P.R., ce qui était sa raison d'être.

En outre, comme le remarque justement LAURE, le partage d'après la simple session, de ceux qui sont nommés professeurs et de ceux qui vont aux C.P.R. est arbitraire. On peut même penser que les M.A. et A.E. profitent de la session exceptionnelle pour tenir leur chance en travaillant pendant les vacances, en attendant qu'il soit fait droit à leur revendication : résultats, c'est eux qu'enverra dans les C.P.R., mais les étudiants libres... de passer en juin seront nommés sans formation pédagogique...

2.) En ce qui concerne plus spécialement le Technique, on devrait se réjouir de le voir mis en somme sur le même plan que le secondaire ; la mesure envisagée devrait lui susciter des vocations. L'intention est louable. Le résultat problématique. J'ai eu, en effet, l'occasion de montrer à plusieurs reprises, et de rappeler récemment, l'effroyable surcharge de la 2^e partie du C.A.P.E.T. Que les candidats déjà engagés dans le Technique se déclinent à l'affronter, c'est normal : ils ont choisi et n'ont pas d'autre issue. Ils ont admis une certaine polyvalence. Mais les « spécialisés »

recus aux épreuves théoriques du C.A.P.E.S. n'iront pas choisir la deuxième du C.A.P.E.T.

Souhaitons seulement que cette mesure exceptionnelle amène la révision d'une inégalité parfaitement injustifiée.

BRUNET.

DERNIÈRE HEURE

Le « B.O. » n° 15, en date du 6-4-1956, publie un arrêté du plus haut intérêt sous le titre discret : « Modalités d'un recrutement exceptionnel de professeurs de l'Enseignement Technique ».

Il m'est impossible en quelques lignes de donner à ce texte les commentaires qu'il mérite. Je m'efforcerai d'étudier dans son ensemble la nouvelle orientation qui se fait jour pour le recrutement des maîtres de l'Enseignement Technique.

PROMOTIONS 1954-55

Les arrêtés de Promotion ont été signés le 20 avril. Ils doivent donc être parvenus dans les académies et les mesures financières correspondantes devraient pouvoir intervenir d'ici les vacances.

RÉUNION DE MILITANTS NATIONAUX ET DE L'ACADEMIE DE PARIS

Etaient présents : M^{me} Broustant ; Brunet, Caleron, Vincelet, Legrand.

Pinoteau et Martinet ayant bien voulu se joindre à nous.

Brunet met au courant nos camarades des vœux du Congrès de Poitiers et indique les premiers problèmes à étudier. Il est admis que Pradella et Vincelet se consacreront aux problèmes de l'Académie de Paris, Caleron des élections, M^{me} Brou-

tant s'occupera de faire le point des Académies et d'aider le Secrétaire général. Legrand, qui a bien voulu venir à la réunion malgré de lourdes obligations, préparera la publication de sujets d'examen pour S.U.

A la fin de la réunion, Marinet, Pinoteau et Vincelet se sont mis d'accord pour une étude à quelque degré scientifique de la situation professionnelle et syndicale avec utilisation de cartes et graphiques.

ORIENTATION

LES CONSEILLERS D'ORIENTATION AU CONGRÈS DE POITIERS

Les membres du Syndicat des Conseillers d'Orientation présents au Congrès National du S.G.E.N., au cours de leur séance de section, ont abordé les problèmes suivants (1) :

- 1° Organisation de l'Orientation en service national :
Statut du personnel (intégration, classement, traitement);
Direction autonome;
Réorganisation administrative. Entre autres, éclatement des Centres départementaux dont les annexes multiples deviendraient des Centres à direction autonome;
- 2° Réforme de l'Enseignement sous son aspect général :
Rôle revenant au Service de l'Orientation dans cette réforme (par exemple lors des passages dans les différents degrés);
Rôle qu'il peut tenir actuellement, étant donné son équipement en personnel et la valeur de ses techniques;
- 3° Le Service d'Orientation et l'information des familles et des éducateurs;
- 4° Le Service d'Orientation et les organismes autres que ceux du Ministère de l'Education Nationale : Ministères du Travail, de l'Agriculture, de la Santé, de la Justice, etc.;
- 5° Le Service d'Orientation et les professions agricoles, industrielles, artisanales et commerciales.

Après ce rapide tour d'horizon, de leur horizon, les conseillers auraient pu légitimement être inquiets. Face au nombre et à l'ampleur des problèmes qui leur sont essentiels, leur Service paraît bien démunie.

Mais ils savent que ce Service n'en est qu'à ses débuts. Et ils ont pu expérimenter, pendant ces trois jours de Congrès, en suivant les travaux des autres Sections, en assistant aux séances plénaires, que les débuts de leur Service sont l'objet d'une attention sympathique de la part de tous les ordres d'enseignement, primaire, secondaire, technique, supérieur. Tous comprennent l'originalité et la nécessité de son rôle d'agent de liaison.

Parce que leur vocation est essentiellement la liaison, les conseillers ont donc été très particulièrement sensibles à cette compréhension qui leur était marquée, mais il y eut plus. Tous les jours aux prises avec les difficultés des familles et des enfants, les conseillers savent comme est déplorable l'ignorance dont chaque ordre d'enseignement, si ce n'est chaque établissement, entoure souvent son voisin. Or, à Poitiers, une camaraderie générale entre les enseignants les faisait presque douter, non seulement de l'existence, mais même de la possibilité de la moindre barrière.

Cela, les conseillers présents à Poitiers tiennent à le faire savoir à leurs collègues de toutes les Académies. Bien que dispersés dans leurs centres, qu'il s'éprouvent solidaires du S.G.E.N.

E. MATHIEU.

(1) Ils feront l'objet d'articles plus détaillés.

ACTION REVENDICATIVE

Le 23 avril, M. le Ministre de l'Education Nationale recevait en audience une délégation du Syndicat général de l'Education nationale. Le représentant de la section « Orientation » participait à l'entrevue.

Deux points principaux furent abordés au cours de l'entretien avec M. le Ministre :

- 1° Le texte de la motion du Congrès de Poitiers (voir « Syndicalisme » du 18 avril 1956) fut commenté et retint toute l'attention de notre interlocuteur;
- 2° La situation « matérielle » des Conseillers fut rappelée et le texte ci-dessous laissé au Ministre.

SITUATION ANTERIEURE AU 1^{er} JANVIER 1955

— Les promotions et avancements des personnels de l'orientation sont stoppés depuis le 31 décembre 1952.

— La Direction de l'Enseignement Technique a fait reprendre ces promotions et avancements. Les travaux des Commissions paritaires ont été terminés dans le courant du mois de janvier 1956 (sur les bases de l'ancien régime d'emploi type et ce jusqu'au 31 décembre 1954).

— Nous sommes à la fin du mois d'avril 1956 et les arrêtés permettant le paiement des raps et des traitements dus au personnel depuis bientôt quatre ans ne sont pas encore signés.

— Est-il possible à ce personnel d'espérer toucher ce qui lui est dû avant les vacances 1956 ?

— Oui, a répondu M. le Ministre.

STATUT

Il ne pouvait être question d'aborder en audience générale tous les points d'interrogation que pose le texte du statut. Nous nous sommes contentés de :

- (1) Remercier M. le Ministre pour la rapidité avec laquelle il réussit à obtenir les quatre signatures ministérielles nécessaires à la promulgation du statut (4 signatures en 4 jours);
- (2) D'attirer son attention sur les conditions dans lesquelles se fera le recrutement des

nouveaux conseillers qui, suivant le texte du statut, devront être recrutés par concours ;

- (3) Lui signaler une nouvelle fois (« Syndicalisme Universitaire » du 26 février 1956) que l'an dernier 17 postes ne furent pas pourvus, nos jeunes collègues ayant trouvé des traitements plus avantageux au Ministère du Travail. Cette année, si un accord n'intervient pas entre les deux administrations, les créations de postes envisagées par le Ministère de l'Education Nationale risquent d'être sans effet : faute de candidats à recruter.

Le texte suivant fut laissé :

STATUT :

Le statut paru au « J.O. » du 7 avril 1956, avec effet rétroactif du 1^{er} janvier 1955, marque une étape très importante dans la régularisation de la situation du personnel. Toutefois des questions très importantes restent à régler : Echelonnement, règles pour le calcul de l'ancienneté, validation des services, concours pour le recrutement de nouveaux conseillers, etc.

De nombreux décrets d'application doivent être pris.

— Le temps demandé (depuis 1952), pour la promulgation du statut, nous fait craindre des délais prolongés pour la mise en vigueur des dispositions statutaires.

— Aussi nous nous permettons d'insister, vu les conséquences des lentes administrations et à un moment où l'orientation des enfants et des adolescents est à l'ordre du jour, pour que le Ministère de l'Education Nationale fasse diligence et mette fin à une situation à tous les points de vue inadmissible.

Nous allons suivre au cours des jours qui viennent avec le membre du Cabinet du Ministre, responsable de cette question, l'évolution de la situation.

Nous vous tiendrons au courant.

J. HEUDIER.

La publicité est reçue à :

REGIE - PUBLICITE - EDITIONS
27, rue Taitbout, Paris (9^e)

Tél. : PROvence 27-93

ENSEIGNEMENTS SPÉCIAUX

Les Rédacteurs des Centres d'O.P.

Il m'a été demandé d'écrire quelques lignes à l'intention de mes camarades rédacteurs. Je le fais volontiers dans l'intention de leur rendre service pour les quelques informations que je pourrai leur donner.

Je ne parlerai pas de notre rôle — administratif ou technique — dans les centres, mais seulement de notre situation sur le plan administratif à la lumière du décret n° 56 356 du 4 avril 1956 portant règlement d'administration publique relatif au statut des fonctionnaires des services de l'Orientation Professionnelle, publié au « J.O. » du 7 avril 1956.

Nous devrons probablement attendre de longs mois avant la mise en application de ce décret. D'ores et déjà cependant, son article 19 nous donne quelques garanties.

Cet article stipule que les rédacteurs en fonction dans les inspections et les centres publics d'O.P. à la date du 31-12-1952 pourront, dans la limite des emplois autorisés, être intégrés en qualité de stagiaires dans le corps de fonctionnaires correspondant de l'administration académique soumis aux dispositions du décret du 14 juin 1951. (« B.O.E.N. » n° 24 du 28-6-1951) modifié par le décret n° 53.1202 du 28-11-1953 publié au « B.O.E.N. » n° 44 du 10-12-1953, après avis de la commission administrative paritaire. Il précise, en outre, que ces intégrations seront prononcées à l'échelon doté d'un indice égal ou immédiatement supérieur à celui dont les intéressés bénéficiaient dans leur ancien échelon et que l'ancienneté acquise dans l'ancien échelon sera conservée si leur nomination leur procure une augmentation de traitement inférieure à celle résultant d'un avancement d'échelon dans l'ancien cadre, avec toutefois les maxima suivants :

Rédacteur de 2^e classe (1^{er} au 5^e échelon) : 2 ans;

Rédacteur de 1^{re} classe (1^{er} au 5^e échelon) : 3 ans.

Les titularisations interviendront dans les conditions prévues au décret du 14-6-1951, c'est-à-dire 18 mois après l'intégration. En clair, le décret du 6 avril 1956 prenant effet du 1^{er} janvier 1955, les rédacteurs en fonction au 31-12-1952 seront intégrés au 1-1-1955 et titularisés au 1-7-1956 dans le cadre des personnels de l'administration académique maintenant gérés par le 7^e bureau de la direction de l'administration générale.

Chacun pourra avoir une idée de son classement lors de l'intégration et lors de la titularisation à l'aide des deux tableaux ci-après :

1^o Echelonnement actuel des rédacteurs de l'O.P. :

Echelon	Indices		Traitement indiciaire au 1-1-1956
	net ou hié-rarch.	brut ou de troit.	
1 ^{er}	315	390	624 000
2 ^e	297	267	587 000
3 ^e	279	339	542 000
4 ^e	261	316	506 000
5 ^e	242	287	459 000
6 ^e	223	259	414 000
7 ^e	204	234	374 000
supplément	185	210	336 000

2^o Echelonnement des rédacteurs de l'Administration académique :

Echelon	Indices		Traitement indiciaire au 1-1-1956
	net	brut	
1 ^{re} classe			
5 ^e	315	390	624 000
4 ^e	305	380	608 000
3 ^e	295	365	584 000
2 ^e	280	340	544 000
1 ^{er}	265	320	512 000
2 ^e classe			
5 ^e	250	300	480 000
4 ^e	240	285	456 000
3 ^e	225	265	424 000
2 ^e	210	245	392 000
1 ^{er}	195	225	360 000
stag.	185	210	336 000

La durée moyenne du temps à passer dans chaque échelon est de 2 ans dans la 2^e classe et de 3 ans dans la première.

En conclusion de cet aperçu, nous émettons le vœu que les services ministériels reconnaissent le cas de nos camarades recrutés postérieurement au 31-12-1952 mais antérieurement à la publication du statut et qu'ils adoptent pour eux, comme ils l'ont fait pour les conseillers, une intégration sans concours.

Le 16 avril 1956,

GERBAL,

Rédacteur au Centre Public d'O.P.
de Marseille.

AUDIENCE MINISTÉRIELLE

La nouvelle Commission administrative paritaire s'est réunie le 22 mars, pour procéder aux promotions prévues en faveur des victimes de la guerre et assimilés ; les représentants C.F.T.C. se sont efforcés, avec succès, d'obtenir une large application des lois et une bienveillante compréhension des autorités administratives. Les incidences de ces promotions sur le tableau normal d'avancement ont retardé l'établissement de celui-ci ; néanmoins, nous espérons que les promotions de 1956 pourront être faites dans le courant du dernier trimestre scolaire.

Le comité directeur de notre section syndicale suit avec vigilance le nouveau conflit entre les communes et la banlieue, le Conseil général et le Gouvernement, sur le financement des Enseignements spéciaux ; il faut reconnaître que le système actuel, qui impose souvent à des communes de la Seine des dépenses de plusieurs dizaines de millions, alors que quatre ou cinq professeurs spéciaux seulement exercent dans la localité, est difficilement acceptable pour les Conseils municipaux intéressés. Il serait vain de se cacher que la situation est extrêmement grave, certains vœux ont demandé la suppression de la départementalisation et le retour au système antérieur ; il est donc indispensable d'empêcher l'anarchie de reparaître dans nos enseignements.

Une circulaire sera prochainement adressée par nos soins à tous nos collègues pour les informer plus amplement de l'ensemble de notre activité et des points sur lesquels elle s'exerce plus particulièrement.

Le Secrétaire : André BAGAUT.

VACANCES

A louer 15 juillet-15 septembre, à HYERES (Var), appartement meublé NEUF, comprenant : cuisine, chambre avec lit deux personnes, salle de bain, garage (plus une chambre vide). Location mensuelle : 30 000 francs (gaz et électricité en plus).

Pour collègues seulement.
S'adresser : secrétariat du SGEN, 82, rue d'Hauteville, Paris (X^e).

COMITÉ NATIONAL

DU 28 MARS 1956

A l'issue du congrès, le Comité national a tenu une courte séance dont nous rendrons compte dans le prochain numéro de *S.U.*

AVIS IMPORTANT

Membres des Commissions administratives, membres du Comité national, retenez ces dates :

9 JUIN, APRES-MIDI : Commissions administratives.

10 JUIN : Comité national.

Directeur de la publication : Charles CULOT

Imprimerie spéciale de « Syndicalisme Universitaire » 6, rue du Cornet, Le Mans. Travail exécuté par des Syndiqués